Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / Décembre 2014

Action culturelle à l'université : quel(s) territoire(s) pour la bibliothèque universitaire ?

Adèle Martin

Sous la direction de Joëlle Garcia
Responsable de la Mission action culturelle – GIP BULAC

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Madame Joëlle Garcia, qui a accepté de diriger mon mémoire, pour ses encouragements et ses conseils avisés.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder un peu de leur temps : Mesdames Laurence Bourget-Messin, Anne-Claire Jolivet, Fanny Lambert, Christelle Petit, Livia Rapatel et Claire Tirefort, Messieurs Patrice Charavel, Christophe Pérales, Christophe Robert et Philippe Sarrade.

Merci également à tous ceux qui ont pris le temps de répondre à mes enquêtes et m'ont ainsi fourni la matière nécessaire à ce travail.

Je remercie enfin mes relecteurs, qui se reconnaîtront.

(cc) BY-NC-ND

Résumé :

Les années 1970 ont vu naître les premières expériences d'animation culturelle dans les universités françaises. Encouragées par les ministères successifs, les politiques culturelles universitaires se sont ensuite développées grâce aux initiatives de différents acteurs. Depuis peu, les bibliothèques universitaires investissent elles aussi le terrain de l'action culturelle.

Cette étude s'efforce d'analyser les enjeux et les moyens des politiques culturelles universitaires en cherchant à définir le champ des possibles pour l'action des bibliothèques universitaires et à montrer l'intérêt, pour celles-ci, d'une véritable stratégie de positionnement.

Descripteurs :

Bibliothèques universitaires -- France

Bibliothèques -- Activités culturelles -- France

(cc) BY-NC-ND

Abstract :

The 1970s witnessed French universities' first experiences in cultural animation. Encouraged by successive Ministries of Higher Education, cultural policies have developed in universities through the initiatives of various actors. Recently, academic libraries have also invested the field of cultural activities.

This study will try to examine universities' cultural policy issues and will seek to define academic libraries' means of action and to demonstrate the value, for them, of an effective positioning strategy.

Keywords :

Academic libraries -- France

Libraries -- Cultural programs -- France

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** » disponible en ligne *http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr* ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, Californie 94105, USA.

BY-NC-ND

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS 9

INTRODUCTION : L'ACTION CULTURELLE, AFFAIRE DES BIBLIOTHEQUES ? 11

PARTIE 1. CULTURE A L'UNIVERSITE : CONTEXTE 15

1.1. Culture à l'université : quelques repères 15

1.1.1. L'université face au défi de la massification 15

1.1.2. Structuration de l'action culturelle universitaire 17

1.1.3. Nouveaux enjeux, nouveaux défis 19

1.2. Contexte actuel : « l'université, lieu de culture » ? 21

1.2.1. Des enjeux qui perdurent 21

1.2.2. Les politiques culturelles des universités 22

1.2.3. Structures et acteurs de l'action culturelle universitaire 24

1.3. L'action culturelle en bibliothèque universitaire 25

1.3.1. Une implication tardive des bibliothèques universitaires 25

1.3.2. Quels enjeux pour les bibliothèques universitaires ?..... 26

1.3.3. Nécessaires mutations..... 30

PARTIE 2. ACTION CULTURELLE DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES : UN ETAT DES LIEUX..... 32

2.1. Contexte et méthodologie du travail d'investigation 32

2.1.1. Etat des travaux sur l'action culturelle universitaire..... 32

2.1.2. Méthodologie du travail d'investigation..... 34

2.1.3. Données recueillies 36

2.2. L'action culturelle des BU 38

2.2.1. Les politiques d'action culturelle des BU..... 38

2.2.2. Les moyens consacrés à l'action culturelle. 42

2.2.3. Typologie des actions menées 45

2.3. Bilan de l'action culturelle des BU 47

2.3.1. Evaluation de l'action culturelle..... 47

2.3.2. Réception de l'action culturelle de la BU..... 48

2.3.3. Difficultés rencontrées 50

PARTIE 3. ACTION CULTURELLE : LES TERRITOIRES DE LA BU..... 55

3.1. Les territoires perçus de la BU 55

3.1.1. Action culturelle de la BU : perception et représentations..... 55

3.1.2. Des territoires naturels 59

3.1.3. Des actions hors territoire ?..... 61

(cc) BY-NC-ND

3.2. Des territoires à construire 64
3.2.1. Construire la politique d'action culturelle 64
3.2.2. Consolider la politique culturelle de la BU 66
3.2.3. Formation et compétences 70
3.3. Vers de nouvelles synergies pour l'action culturelle universitaire 72
3.3.1. Collaborer avec les enseignants 72
3.3.2. Travailler en réseau 76
3.3.3. Perspectives 79
CONCLUSION : UN TERRITOIRE, DES TERRITOIRES ? 82
BIBLIOGRAPHIE 85
TABLE DES ANNEXES 95
TABLE DES ILLUSTRATIONS 127
TABLE DES MATIERES 129

(cc) BY-NC-ND

Sigles et abréviations

AUC ou A+U+C : Art + Université + Culture

ADBU : Association des Directeurs et des personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et des services documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche

BAP : Branche d'Activité Professionnelle

BIU : Bibliothèque Interuniversitaire

BPI : Bibliothèque Publique d'Information

BU : Bibliothèque Universitaire

BULAC : Bibliothèque universitaire des Langues et Civilisations

CADIST : Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique

CEVU : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

COMUE : Communauté d'Universités et d'Établissements

CPU : Conférence des Présidents d'Université

CRFCB : Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques

CSTI : Culture Scientifique, Technique et Industrielle

DGESIP : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

EHESS : École des Hautes Etudes en Sciences Sociales

ENSSIB : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

GIP : Groupement d'Intérêt Public

IGB : Inspection Générale des Bibliothèques

INALCO : Institut National des Langues et Civilisations Orientales

ITRF : Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation

LCE : Langues et Cultures Etrangères

MCC : Ministère de la Culture et de la Communication

MEN : Ministère de l'Education Nationale

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

OCIM : Office de Coopération et d'Information Muséales

PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

SCD : Service Commun de la Documentation

(cc) BY-NC-ND

INTRODUCTION : L'ACTION CULTURELLE, AFFAIRE DES BIBLIOTHEQUES ?

Ce sont les bibliothèques pour enfants qui, les premières, ont investi le champ de l'action culturelle en proposant à partir de 1923 les premières « heures du conte » inspirées des pratiques anglo-saxonnes. Cela n'a rien de surprenant car « l'heure du conte nécessite une salle adaptée qui s'apparente déjà à un petit auditorium, les dessins des enfants sont déjà des expositions, les activités ludiques ne peuvent être séparées des fonctions pédagogiques »[1].

Dans les années 1960, des bibliothécaires pionniers comme Albert Ronsin à Saint-Dié mettent en œuvre des activités d'animation dans les bibliothèques publiques. Il s'agit alors d'inventer de nouvelles formes de rapport au public, d'explorer un nouveau mode de médiation, d'expérimenter « des types et des formes d'animation autour du livre ou du disque ou de l'image, en tenant compte des observations des emprunteurs et du personnel, des résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus et de l'évolution de la société »[2]. D'autres s'intéressent très tôt au potentiel de l'audio-visuel, comme Geneviève Le Cacheux. Sensible au travail mené par les bibliothèques pour enfants comme celle de l'Heure joyeuse à Paris, elle met en place une discothèque pour enfants dans la bibliothèque de Caen et expérimente « tout ce qui peut faire vivre une bibliothèque : la traditionnelle Heure du Conte, illustrée par le flanellographe[3] […] et le théâtre de marionnettes. Mais aussi la discussion autour des livres empruntés par une classe entière »[4].

Ces expériences ayant rencontré un certain succès, en 1968, un groupe de travail interministériel chargé de travailler sur les problèmes de la lecture publique en France recommandait le développement de la fonction d'animation de la bibliothèque publique, afin que celle-ci soit aussi « un centre de vie sociale et de rencontres culturelles »[5]. Le rapport du groupe d'études proposait un éventail d'actions propres à animer la bibliothèque (présentation de livres, expositions, conférences, rencontres, concerts, projections…) et encourageait pour ce faire les bibliothécaires à nouer des relations avec des acteurs extérieurs à la bibliothèque.

« L'instauration de l'action culturelle comme une des missions de fond des bibliothèques n'est pas allée de soi »[6] rappelle Juliette Doury. Cependant, chemin faisant, l'action culturelle est entrée dans les pratiques des bibliothèques de lecture publique et « son utilité est désormais considérée comme acquise par l'ensemble de

---

[1] MELOT, Michel. « Avant-propos ». In : HUCHET, Bernard et PAYEN, Emmanuèle (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2008, p. 10. Bibliothèques.

[2] RONSIN, Albert, « Ecrire ! ». In : ANSROUL, André (dir.). *Mémoire pour demain: mélanges en l'honneur d'Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*. Paris : Association des bibliothécaires français, 1995, p. 37.

[3] Le flanellographe est un dispositif de présentation constitué d'un tableau en flanelle sur lequel on peut accrocher et déplacer des éléments en papier, bristol ou feutrine. Il permet de mettre en scène des histoires.

[4] LE CACHEUX, Geneviève. « Bibliothèques en mouvement ». In : *Les bibliothèques pour la jeunesse : évolution ou révolution ?* Caen : Bibliothèque de Caen, 10 mars 2008. Journée d'étude du 10 mars 2008.

La lecture publique en France. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 1968, nº 3. [Consulté le 28 août 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-03-0105-001.

[6] DOURY-BONNET, Juliette. L'action culturelle en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 2006, nº 1. [Consulté le 10 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0096-004.

BY-NC-ND

la profession, même si les réalités restent très diverses d'un établissement à un autre »[7]. Devenue une activité régulière de ces établissements, la question de la légitimité ne se pose plus : les bibliothèques de lecture publique sont considérées comme des acteurs culturels à part entière du territoire sur lequel elles sont implantées.

Si le bien-fondé de l'action culturelle en bibliothèque de lecture publique est reconnu depuis longtemps, il a fallu plus de temps pour que cette activité acquière une légitimité dans les bibliothèques universitaires qui sont considérées avant tout comme des lieux d'étude et de recherche, et non comme des équipements culturels. Celles-ci se sont cependant engagées depuis quelques années dans une démarche similaire à celle entreprise par les bibliothèques publiques. Mais l'histoire de la culture à l'université a commencé sans les bibliothèques universitaires. Celles-ci n'étaient en effet pas prêtes à s'y engager lorsqu'à l'orée des années 70 furent menées les premières expériences d'animation culturelle. L'on peut dès lors se demander si les bibliothèques universitaires ont pu trouver leur place dans des politiques culturelles qui, en dépit des aléas budgétaires auxquels elles sont soumises, intéressent aujourd'hui les pouvoirs publics. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a en effet exprimé récemment sa volonté de voir accorder à la culture une place essentielle, au cœur du dispositif d'enseignement et de recherche. Les bibliothèques universitaires ne peuvent ici rester à l'écart tandis que d'autres œuvrent à l'accomplissement de la tâche, d'autant que les missions culturelles font partie de leurs fonctions depuis la création des services communs de la documentation.

La question n'est pas de savoir si elles doivent participer aux politiques culturelles mises en œuvre à l'université mais de déterminer comment elles pourraient désormais prendre part à un travail qui a commencé sans elles. La problématique du *territoire*, entendu au sens de territoire d'action, nous semble particulièrement indiquée pour interroger la pertinence des choix faits par les bibliothèques au regard de la politique d'ensemble dans laquelle leurs actions doivent s'insérer. Nous espérons débusquer, par l'écoute et l'analyse des expériences particulières, les freins au développement d'une activité promise sur le papier à un essor remarquable. Enfin nous avons l'ambition de comprendre les ressorts d'une action légitime et digne de reconnaissance afin de fournir en retour des éléments de réflexion utiles pour fonder des projets culturels à venir. Nous avons choisi d'envisager la question de l'action culturelle des bibliothèques universitaires en relation avec la politique culturelle globale des universités, l'idée étant d'observer les effets du jeu d'acteurs en présence. Nous avons également pris le parti de confronter les points de vue de différents acteurs de l'université : personnels des bibliothèques universitaires, des services culturels, mais aussi enseignants, afin d'enrichir l'analyse.

Nous commencerons par retracer les grandes étapes qui ont marqué l'histoire des politiques culturelles universitaires avant d'examiner plus avant comment les bibliothèques universitaires sont entrées en jeu. Nous établirons un état des lieux des pratiques des bibliothèques universitaires à partir de données recueillies par enquêtes et entretiens. A partir des informations obtenues, nous tenterons d'analyser

[7] LEJEUNE, Albane. L'action culturelle en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2008, nº 5. [Consulté le 21 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0106-001.

(cc) BY-NC-ND

les desseins que peut servir une politique d'action culturelle de la bibliothèque universitaire.

(cc) BY-NC-ND

PARTIE 1. CULTURE A L'UNIVERSITE : CONTEXTE

1.1. CULTURE A L'UNIVERSITE : QUELQUES REPERES

1.1.1. L'université face au défi de la massification

1.1.1.1. De la nécessité d'un capital culturel

En 1964, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont fait observer dans *Les Héritiers* que les étudiants issus de milieux favorisés disposaient d'un capital culturel qui s'avérait rentable en milieu scolaire. Cette culture « libre », agissant comme un déterminant social, favorise la réussite scolaire, en particulier dans certaines disciplines du fait de « la familiarité avec les œuvres que seule peut donner la fréquentation régulière du théâtre, du musée ou du concert (fréquentation qui n'est pas organisée par l'Ecole, ou seulement de façon sporadique) »[8]. Le capital scolaire n'est donc pas seulement corrélé, mais également déterminé par le capital culturel hérité de la famille (ce que Pierre Bourdieu développe également dans *La Distinction*). De plus, le poids de l'héritage culturel s'accroît au fur et à mesure que l'on progresse dans le cursus scolaire. Ainsi par exemple, les épreuves de « culture générale » des concours de la fonction publique sont extrêmement discriminantes. En l'absence d'une véritable correction des inégalités de départ, le système éducatif participe à la reproduction des inégalités sociales, en ce qu'il sanctionne un capital hérité et non transmis par l'institution scolaire.

Du constat que « la transmission des techniques et des habitudes de pensée exigées par l'Ecole revient primordialement au milieu familial », Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron déduisent que « toute démocratisation réelle suppose […] qu'on les enseigne là où les plus défavorisés peuvent les acquérir, c'est-à-dire à l'Ecole », « que l'on élargisse le domaine de ce qui peut être rationnellement et techniquement acquis par un apprentissage méthodique aux dépens de ce qui est abandonné irréductiblement au hasard des talents individuels, c'est-à-dire en fait, à la logique des privilèges sociaux »[9]. Autrement dit, si l'Université entend réduire les inégalités et permettre l'ascension sociale, elle doit contribuer à la constitution de ce capital culturel.

Au moment où sont faits ces constats, les générations issues du baby-boom accèdent à l'université. Les années 1960 sont celles d'une massification du public étudiant. A la même époque, la démocratisation de la culture est au cœur de la politique culturelle française[10]. La notion d'action culturelle se développe dans ce

[8] PASSERON, Jean-Claude et BOURDIEU, Pierre. *Les héritiers: les étudiants et la culture*. Paris : Éditions de Minuit, 1964, p. 30. Grands documents, 18.

[9] *Ibid.*, p. 111.

[10] Le décret n°59-889 définit les missions du nouveau ministère chargé des affaires culturelles confié à André Malraux, entre autres celle de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent ». *Décret n°59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère chargé des affaires culturelles (M. MALRAUX)* [en ligne]. 24 juillet 1959. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000299564.

(cc) BY-NC-ND

contexte. Dans l'article « Politique publique de la culture » du *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*[11], Augustin Girard la définit comme « celle qui est commandée par la nécessité d'accélérer le développement culturel », et qui par conséquent « s'inscrit dans des plans et des programmes ». Cet ancien collaborateur d'André Malraux rappelle que l'action culturelle, dans le sens qu'elle a pris sous l'impulsion du ministre des affaires culturelles, désigne une forme d'action « fondée principalement sur la création artistique et la diffusion de la culture "en train de se faire" ». La culture apparaissant comme « un bien collectif supérieur dont les sociétés ne peuvent se passer sans se détruire elles-mêmes », il en conclut que « l'action culturelle se situe parmi les finalités mêmes de l'action politique ».

Bientôt, des voix à l'Université s'élèveront pour réclamer que la démocratisation culturelle se produise aussi en son sein.

1.1.1.2. Naissance de l'action culturelle universitaire

En 1968, l'université moderne se reconstruit sur les décombres d'un système obsolète et peu démocratique, renversé par les mouvements estudiantins de cette année charnière dans l'histoire des universités françaises. Dès la loi Faure promulguée le 12 novembre 1968, le rôle des universités françaises en matière de culture est affirmé. Cette loi dit en effet que les universités « doivent s'attacher à porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche et à en procurer l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité »[12], et également que celles-ci « facilitent les activités culturelles, sportives et sociales des étudiants, condition essentielle d'une formation équilibrée et complète ».

Les années 1970 et 1980 verront la naissance des premières initiatives en matière d'action culturelle à l'université. Ces expériences sont le fruit de la volonté de quelques pionniers, acteurs de l'université animés d'un esprit militant qui œuvreront pour la mise en place des premières politiques culturelles universitaires. Ce sont des personnalités comme Francis Jeanson ou Claude Patriat à Dijon, Jean Claret à Toulouse, Jean-Michel Lucas à Rennes, Bernard Pouyet et Jeanine Chêne à Grenoble[13]. Les premiers services culturels voient également le jour au cours de cette période. Ce sont eux qui, sous diverses appellations, prendront en charge le développement de la vie culturelle au sein des universités.

---

[11] WARESQUIEL, Emmanuel de (dir.). *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*. Paris, France : Larousse : CNRS Editions, 2001.

[12] *Loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur* [en ligne]. 12 novembre 1968. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E34018C4F47AF63EE4B075EC85B05590.tpdjo15v_1?cidTexte=JORFTEXT000000693185&dateTexte=20000621.

[13] SAEZ, Jean-Pierre. Les politiques culturelles, regard sur un développement. In ATHENEUM. *U-culture(s): revue culturelle annuelle de l'Université de Bourgogne n°1*. Vol. n°1. Dijon : Atheneum Centre culturel, 2006. Disponible à l'adresse : http://mshdijon.u-bourgogne.fr/msh_cnrs/Index.htm.

(cc) BY-NC-ND

1.1.2. Structuration de l'action culturelle universitaire

1.1.2.1. La traversée du désert

C'est cependant avec la loi Savary (1984) qu'apparait explicitement parmi les missions de l'université française celle de « la diffusion de la culture et [de] l'information scientifique et technique »[14] (cette mission sera systématiquement réaffirmée à chaque nouvelle réforme du système universitaire). La volonté de démocratisation culturelle est perceptible, la loi stipulant également la contribution du service public d'enseignement à « la réduction des inégalités sociales et culturelles » et son rôle dans « l'accès aux formes les plus élevées de la culture et la recherche ». Par ailleurs, la loi instaure la création d'un conseil des études et de la vie universitaire chargé de « favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants ».

Si la loi fait ressortir comme prioritaire la démocratisation culturelle, elle ne donne pas la mesure de l'engagement nécessaire des acteurs de l'université pour que cette volonté affichée ne demeure pas un vœu pieu. Présenté peu après la publication de la loi Savary, le rapport Domenach[15] (1984) sur l'action culturelle en milieu universitaire, considéré par d'aucuns comme un acte inaugural, fait état d'un « désert culturel » à l'université. Tirant les enseignements des expériences menées à Dijon, Toulouse et Rennes, il émet des propositions d'orientations à suivre pour le développement d'une vie culturelle en milieu universitaire, en n'omettant ni les obstacles ni les écueils d'une politique culturelle insuffisamment pensée. Le rapport Domenach constitue pour la culture à l'université le moment d'une prise de conscience et force est de constater que nombre des recommandations qu'il a formulées n'ont rien perdu de leur pertinence aujourd'hui.

1.1.2.2. Vers une structuration de l'action culturelle universitaire

En 1990, les militants de l'action culturelle universitaire, dénonçant une présence insuffisante de la culture à l'université (et donc la faillite du service public d'enseignement relativement à sa mission de « diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique »), rédigent le *Manifeste de Villeneuve d'Ascq*[16] : appelant de leurs vœux la définition d'un projet culturel à l'université, ils créent l'association *Art + Université + Culture* (A+U+C) qui fédère les services culturels universitaires en un réseau toujours actif aujourd'hui. En 1997, l'association adresse à la Conférence des présidents d'université un nouveau

[14] *Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur* [en ligne]. 26 janvier 1984. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733&categorieLien=cid.

[15] DOMENACH, Claude. *Action culturelle en milieu universitaire: rapport présenté par Claude Domenach, Professeur associé à l'I.E.P. de Grenoble, président de la Maison de la Culture de Grenoble.* [en ligne]. Paris, France : ministère de la Culture, 1984. [Consulté le 12 octobre 2010]. Disponible à l'adresse : http://www.cortex-culturemploi.com/france/auc/references/rapports.html.

[16] A+U+C. *Le Manifeste de Villeneuve d'Ascq* [en ligne]. [S. l.] : Art+Université+Culture, 1990. [Consulté le 8 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.auc-asso.com/texte-fondateur.php

(cc) BY-NC-ND

texte (*Pour une charte de l'action culturelle universitaire*[17]) par lequel elle demande aux établissements un engagement fort en matière de culture, engagement que ses membres souhaitent voir traduit par une dotation en moyens humains, matériels et financiers.

En 1998, une circulaire commune aux ministères de l'Education nationale et de la Culture précise les axes de travail prioritaires afin de « développer la dimension culturelle et artistique dans le parcours des jeunes de la maternelle à l'université »[18]. Le 14 janvier 2002, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Education nationale signent un protocole d'accord sur les arts et la culture dans l'enseignement supérieur (qui s'inscrit dans le prolongement d'un plan de cinq ans pour l'éducation artistique et culturelle à l'école lancé en décembre 2000 par Catherine Tasca et Jack Lang, alors ministre de l'Education nationale). Il prévoit « le renforcement des compétences et des moyens, pour [les] services culturels déjà existants », « la création de services culturels dans tous les établissements universitaires qui en sont […] dépourvus », et « la généralisation des conventions entre les DRAC et les universités »[19]. Le mouvement d'ouverture des universités à la culture semble dès lors bel et bien amorcé.

1.1.2.3. De nouveaux métiers pour l'action culturelle universitaire

En août 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU[20]) réaffirme que la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique fait partie des missions du service public de l'enseignement supérieur. La même année, cinq fiches-emplois correspondant aux métiers de la culture au sein des établissements d'enseignement supérieur ont été ajoutées à la B.A.P. F[21] désormais intitulée : *Information : documentation, culture, communication, édition, technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE)*.

---

[17] A+U+C. *Pour une charte de l'action culturelle universitaire* [en ligne]. [S. l.] : Art+Université+Culture, 1997. [Consulté le 9 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.auc-asso.com/texte-fondateur.php

[18] *Circulaire n°98-153 du 22 juillet 1998 relative à l'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université* [en ligne]. 22 juillet 1998. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/botexte/bo980730/MENE9801826C.htm.

[19] MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE et MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur* [en ligne]. [S. l.] : MEN - MCC, 14 janvier 2002. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/tasca-2002/protocolensup.htm.

[20] *LOI n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités* [en ligne]. 10 août 2007. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5DC05EFDFE5E4346CA4437A4B275A82F.tpdjo12v_2?cidTexte=JORFTEXT000000824315&categorieLien=id.

[21] Les emplois d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation (I.T.R.F.) sont répartis en 8 branches d'activité professionnelle (B.A.P), elles-mêmes organisées en famille professionnelles et emplois-types correspondant aux différents métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(cc) BY-NC-ND

1.1.3. Nouveaux enjeux, nouveaux défis

1.1.3.1. L'université face à la concurrence

Au début des années 2000, alors que sont publiés les premiers classements internationaux, les universités françaises s'engagent dans un système concurrentiel. Elaborée avec l'objectif d'améliorer le système d'enseignement supérieur et de recherche français et notamment la visibilité et la place des établissements français dans les classements mondiaux, la loi LRU consacre l'autonomie des universités. Inscrite dans le cadre du processus de Bologne[22], elle entraîne une accélération de la mise en concurrence des établissements, qui gèrent désormais leur budget et leurs ressources humaines.

Dans ce contexte, si la réputation et la qualité des enseignements dispensés dans les établissements sont déterminants, l'environnement offert aux étudiants et la richesse de la vie culturelle sur les campus sont également des données essentielles pour l'image et l'attractivité des universités. C'est en tous cas sur la base de ce présupposé que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Valérie Pécresse confie en 2009 à Emmanuel Ethis, Président de l'université d'Avignon, le soin de constituer une commission de réflexion intitulée « Culture et université ». Composée de 23 membres issus des mondes de l'université et de la culture, cette commission est chargée d'établir un diagnostic et de formuler des propositions « pour que l'Université devienne une actrice culturelle française de premier plan »[23] et « pour que les campus deviennent en France les plus hauts lieux de transmission, de diffusion et de production culturelles ». La commission rend en 2010 son rapport qui développe un ensemble de 128 propositions pour la construction des politiques culturelles des établissements. Ces propositions, regroupées en chapitres, sont autant de pistes de réflexion pour développer la vie culturelle des campus amenés à devenir « les plus hauts lieux de transmission, de diffusion et de production culturelles » au cœur des territoires, et pour renforcer le rayonnement des établissements en valorisant les événements et manifestations culturels produits en leur sein.

1.1.3.2. La valorisation de la culture scientifique et technique

La valorisation de la culture scientifique et technique est une des voies à explorer pour attirer de nouveaux étudiants vers les cursus scientifiques et contribuer au rayonnement des établissements. Le rapport Ethis rappelle à ce propos que « la politique culturelle de chaque institution universitaire devrait contribuer plus systématiquement et plus profondément à la définition de son identité »[24], identité construite « tout autant sur la culture scientifique et technique que sur les œuvres de l'art et des humanités ».

---

[22] Le processus de Bologne désigne le rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur européens amorcé en 1999 et qui a conduit à la création en 2010 de l'*Espace européen de l'enseignement supérieur*.

[23] ETHIS, Emmanuel. *De la culture à l'université - 128 propositions* [en ligne]. [S. l.] : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2010. Disponible à l'adresse : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000129/index.shtml.

[24] 6e proposition. *Ibid.*

(cc) BY-NC-ND

1.1.3.3. L'université et son territoire

A l'heure où la décentralisation met en concurrence les territoires, la présence d'une université actrice de la vie culturelle locale est un ressort attractif certain pour une agglomération. Aussi c'est également dans le cadre d'une stratégie locale que l'université doit penser son image. L'université peut en effet être « une source d'animation du tissu culturel local à travers la valorisation socioculturelle des savoirs scientifiques à l'intention du grand public » et « [servir] de ressource pour l'ensemble du territoire »[25]. La présence d'une université constitue ainsi un atout pour les territoires, d'autant qu'elle pourrait être associée plus directement encore à leur valorisation[26].

L'ancrage de l'université dans son territoire implique qu'elle soit davantage tournée vers la cité. Ici, les enjeux de rayonnement rejoignent les enjeux démocratiques, car l'université devrait désormais être ouverte à tous les citoyens. Selon Stéphane Séjourné (responsable de l'université inter-âges de Poitiers), « la formation tout au long de la vie constituera un des enjeux majeurs des trente prochaines années et la demande culturelle sera très forte »[27]. Il suggère par ailleurs que les universités resserrent les liens avec les universités inter-âges. Gérard Poulouin (cofondateur de l'université populaire de Caen) propose quant à lui un rapprochement avec les universités populaires[28].

L'ouverture de l'université à des publics différents de ses publics traditionnels est une attente forte. La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 - art. 7 intègre aux missions du service public d'enseignement la formation initiale et continue tout au long de la vie[29]. Les universités sont amenées à jouer un rôle social à l'échelle du territoire, et le positionnement de l'université comme actrice culturelle est un pas vers cet élargissement nécessaire des publics.

---

[25] MOREAU, Myrtille et TESSON, Frédéric. Modalités et enjeux de l'insertion territoriale d'une université en ville moyenne. *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne]. Novembre 2011. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://cybergeo.revues.org/24810.

[26] La 82e proposition du rapport Ethis est par exemple d'« associer les universités à la valorisation patrimoniale de leur territoire ». ETHIS, Emmanuel. *De la culture à l'université - 128 propositions. Op. cit.*

[27] 78e proposition. *Ibid.*

[28] 79e proposition. *Ibid.*

[29] *Code de l'éducation - Article L123-3* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=3E87BB4BAB94A84BF981FF9D6BA36A08.tpdjo02v_2?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000027747739&dateTexte=20141009&categorieLien=id#LEGIARTI000027747739.

(cc) BY-NC-ND

1.2. CONTEXTE ACTUEL : « L'UNIVERSITE, LIEU DE CULTURE » ?

1.2.1. Des enjeux qui perdurent

1.2.1.1. Coulangeon et les métamorphoses de la distinction

Trente ans après *La Distinction*, Philippe Coulangeon propose une nouvelle lecture des conclusions bourdieusiennes. Dans un contexte où la domination s'opère, non plus tant par la maîtrise de la culture savante considérée comme seule légitime, mais par la capacité à mobiliser une pluralité de registres, les politiques d'éducation culturelle auraient plus que jamais l'opportunité (et donc le devoir) de permettre l'émancipation des individus et la réduction des inégalités culturelles, en rompant avec « l'alternative de l'élitisme étroit et du populisme condescendant »[30]. L'enjeu démocratique qui prévalait à la naissance des premières politiques culturelles universitaires demeure.

1.2.1.2. L'éducation artistique et culturelle

A l'occasion du lancement d'une consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle le 21 novembre 2012, la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti a rappelé la nécessité de « permettre aux jeunes de devenir de véritables amateurs [d'art et de culture], notamment à ceux qui n'ont pas reçu de leur milieu les codes pour accéder à des univers trop éloignés pour qu'ils se les approprient »[31]. Pilotée par un comité composé d'élus et de personnalités du monde de la culture, de la recherche et de l'éducation, cette consultation avait pour objectif de faire un état des lieux afin « d'alimenter la réflexion sur les évolutions nécessaires et les nouvelles orientations à définir ».

Dans sa contribution à la consultation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche affirme que : « l'action culturelle et artistique permet d'accompagner la démocratisation de l'enseignement supérieur »[32]. Partant du constat que « des jeunes issus de milieux peu familiarisés avec les domaines de l'art et de la culture peuvent se retrouver défavorisés dans leur apprentissage », il rappelle que « l'ouverture culturelle que leur apporte l'université peut leur permettre de rattraper cette inégalité de départ ». Dans la même contribution, et cela va dans le sens des analyses précédentes, le ministère rappelle que l'action culturelle peut favoriser la réussite universitaire, en créant du lien social : « elle favorise l'intégration des étudiants, surtout celle des primo arrivants, des étudiants étrangers,

---

[30] COULANGEON, Philippe. *Les métamorphoses de la distinction : inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*. Paris : B. Grasset, 2011.

[31] DESPLECHIN, Marie et BOUËT, Jérôme. *Consultation sur l'éducation artistique et culturelle - « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture »* [en ligne]. [S. l.] : Ministère de la Culture et de la Communication, 2013, p. 3. [Consulté le 8 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000082/.

[32] MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. Contribution à la consultation éducation artistique et culturelle du Ministère de la Culture et de la Communication [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 8 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Education-artistique-et-culturelle/Consultation-nationale-2012/Consultation-nationale/Organismes-contributeurs2.

BY-NC-ND

et par là, elle favorise la réussite des étudiants ». Cet enjeu a été réaffirmé avec force au moment de la publication de la loi ESR, par laquelle Geneviève Fioraso, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, entendait faire de la réussite en premier cycle une des priorités du gouvernement. La ministre, s'exprimant le 1er octobre 2013 à l'Assemblée Nationale[33], avait estimé que l'échec en premier cycle constituait la principale faiblesse du système universitaire français et ajouté qu'il y avait une injustice sociale dès lors que celui-ci ne jouait plus son rôle d'ascenseur social.

Le ministère voit dans l'action culturelle un levier pour l'insertion professionnelle, préoccupation devenue prégnante dans un contexte de difficultés économiques et de montée du chômage : l'action culturelle permettrait d'apporter aux étudiants « une valeur ajoutée », autrement dit des éléments permettant aux futurs candidats à l'emploi de se distinguer aux yeux des personnes susceptibles de les recruter. Le ministère rappelle ainsi le rôle discriminant de la culture générale des individus pour l'accès à l'emploi.

Les enjeux d'attractivité et de rayonnement des établissements sont toujours d'actualité, le ministère estimant que « tout ce qui gravite autour de la notion d'animation de campus joue un rôle que les établissements ont tendance à sous-estimer ». Les enjeux territoriaux sont réaffirmés et avec eux l'importance de l'action culturelle et artistique, de la diffusion de la culture scientifique et technique et « du dialogue avec la société sur les questions de sciences », les établissements étant invités pour ce faire à consolider les liens avec les collectivités territoriales, avec les institutions culturelles et avec les services déconcentrés de l'Etat (DRAC).

1.2.2. Les politiques culturelles des universités

1.2.2.1. Un état des lieux

La contribution du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle a permis de faire un diagnostic de l'existant et de dresser à grands traits un état des lieux des politiques culturelles des établissements. Celles-ci se déclinent suivant deux volets, l'un relatif à la culture artistique, l'autre s'intéressant à la culture scientifique et technique.

Pour ce qui est de la culture artistique, il s'agit pour les établissements d'une part de proposer une offre culturelle («organisation à l'intérieur de l'université d'événements et de manifestations culturelles : des représentations de spectacles, des concerts, des festivals »[34] ; « accès facilité aux lieux culturels de la ville grâce aux partenariats nombreux dans ce domaine »), d'autre part d'encourager les pratiques artistiques et culturelles (« organisation d'ateliers artistiques et culturels dirigés par des professionnels » ; « soutien des pratiques amateurs des étudiants » ; « valorisation des pratiques culturelles et artistiques au moyen d'unités d'enseignement dans les cursus ») .

---

[33] *Réponse de Geneviève Fioraso à Sandrine Doucet, députée de la Gironde - ESR : enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid74162/reponse-de-genevieve-fioraso-a-sandrine-doucet-deputee-de-la-gironde.html.

[34] MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Contribution à la consultation éducation artistique et culturelle du Ministère de la Culture et de la Communication*. *Op. cit*.

(cc) BY-NC-ND

Concernant la culture scientifique et technique, divers types d'actions entrent dans le cadre de la politique culturelle des établissements : « organisation de manifestations grand public, de débats, de "cafés des sciences", ouverture des laboratoires, accueil du public y compris scolaire » ; « actions dans les classes, depuis l'école primaire jusqu'au lycée » ; « incitation à la créativité théâtrale et aux arts visuels autour de thématiques et débats scientifiques et techniques » ; « participation aux manifestations nationales comme la Fête de la Science ou la Nuit des chercheurs » ; « participation à des émissions dans les grands media, voire co-production de ces manifestations » ; « édition de nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique ».

1.2.2.2. La convention cadre « Université, lieu de culture »

En 2013, la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (loi Fioraso) a réaffirmé le rôle culturel de l'université. Ce volontarisme affiché s'est concrétisé par la signature à Avignon, en juillet 2013, d'une convention cadre « Université, lieu de culture » entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La convention s'attache à fixer le cadre de collaboration entre les deux ministères dans le but d'« intensifier les pratiques artistiques et culturelles des étudiants et plus largement de la communauté universitaire »[35], de « renforcer les échanges entre les universités et leur environnement de manière à en faire des lieux de culture ouverts sur la cité », de « dynamiser les partenariats avec les institutions artistiques et culturelles » et [de] favoriser la rencontre entre l'université et la création artistique ». La convention prône la prise en charge de la politique culturelle par un service culturel et recommande la désignation d'un vice-président chargé de la culture. Les moyens et objectifs assignés à la politique culturelle devraient par ailleurs figurer dans les contrats quinquennaux des universités.

Le 24 juin 2014, s'est tenu un séminaire national organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Conférence des présidents d'université (CPU), le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et le réseau de l'Action culturelle au sein des universités (A+U+C). Ces « 1ères rencontres sur l'Action culturelle dans l'enseignement supérieur »[36] avaient pour objet la mise en œuvre de la convention signée en juillet 2013.

A l'automne 2014, le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a adressé aux directeurs des services culturels une enquête intitulée « Actions culturelles et artistiques »[37]. Cette enquête devrait

---

[35] MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION et CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ. *Université, lieu de culture - Convention-cadre* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid73014/signature-de-la-convention-cadre-universite-lieu-de-culture.html.

[36] CPU. *Séminaire sur l'Action culturelle dans l'enseignement supérieur le 24 juin 2014* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 10 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.cpu.fr/actualite/seminaire-les-1eres-rencontres-sur-laction-culturelle-dans-lenseignement-superieur/.

[37] Enquête réalisée par un groupe de travail de la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle).

(cc) BY-NC-ND

permettre de dresser un panorama global sur les politiques artistiques des universités, ce qui est une première.

1.2.3. Structures et acteurs de l'action culturelle universitaire

1.2.3.1. Les services en charge de l'animation culturelle

Aujourd'hui, la très grande majorité des universités dispose de services qui prennent en charge l'animation culturelle. La nature de ces services et les moyens qui leur sont alloués présentent en revanche une grande disparité et il n'y a pas même d'uniformité dans la désignation de ces structures : « service culturel », « mission culture », « bureau culture ». Dans certains établissements, il n'y a pas de service culturel, mais un service en charge de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Dans d'autres établissements, ces services coexistent[38].

Les frontières entre les missions respectives de ces services sont aussi mouvantes que le sont leurs appellations, et chacun d'eux peut, d'une manière ou d'une autre, participer à l'animation culturelle de l'établissement. Il arrive même que ce soit le service en charge de la vie étudiante qui gère la vie culturelle. Alors que la création des SUAPS (Services universitaires des activités physiques, sportives et de plein air) a été imposée par décret[39], aucun texte n'oblige les universités à se doter de services en charge de la culture. Ces services ont été créés progressivement dans les établissements où il y avait une volonté de l'équipe présidentielle. Aussi est-il difficile d'en dresser une typologie. Le format, le budget, l'équipement, le personnel affecté à ces services varie d'une université à l'autre. Ces contrastes perdurent, d'autant qu'avec l'autonomie des universités prononcée par la loi LRU, chaque université est libre de définir sa politique culturelle. Cependant la convention-cadre signée en juillet 2013 a justement pour but d'uniformiser les pratiques, même si elle n'est assortie d'aucune mesure obligatoire : elle *incite* les universités à créer des services culturels et à nommer des vice-présidents culture. Sur le terrain, la réalité est encore très contrastée. L'animation culturelle des campus peut relever d'un service commun ou d'un service directement rattaché à la présidence de l'université et les personnes qui en ont la charge sont parfois des vice-présidents culture, parfois des chargés de mission. Le statut et la formation initiale des personnes qui dirigent les services culturels sont assez disparates, puisqu'il peut s'agir d'enseignants ou d'IGE (ingénieurs d'étude) de la BAP F.

---

[38] L'OCIM (Office de Coopération et d'Information Muséales) a publié en 2010 un rapport "Universités" qui présente des informations rassemblées par l'Observatoire du Patrimoine et de la Culture scientifiques et techniques. On y trouve, pour un échantillon d'établissements, des données concernant la présence de structures dans les champs de la CST (Culture scientifique et technique), du PSTN (Patrimoine scientifique, technique et naturel) et de la Culture ainsi qu'une liste de dénominations de ces structures : OCIM. *Rapport universités 2010* [en ligne]. 2010. [Consulté le 12 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.ocim.fr/ouvrage/rapport-universites-2010/.

[39] *Décret n°70-1269 du 23 décembre 1970 relatif à l'organisation des activités physiques, sportives et de plein air dans l'enseignement supérieur.* [en ligne]. 23 décembre 1970. [Consulté le 12 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5E619A5A2DB25245B0164E0EA3DE57D2.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000000504916&dateTexte=19701229.

(cc) BY-NC-ND

L'enquête lancée par la DGESIP a été adressée aux services culturels. Son approche est quantitative et les résultats, attendus pour la fin de l'année, devraient permettre d'établir un état des lieux exhaustif de ces services (personnels, budgets, équipements). Quelques questions sont par ailleurs adressées aux bibliothèques universitaires et aux services en charge de la CSTI.

1.2.3.2. Le réseau A+U+C

Le réseau A+U+C fédère les services culturels universitaires. Travaillant en étroite collaboration avec les deux ministères (MESR et MCC) et avec la CPU (Conférence des présidents d'université), le réseau crée des commissions de réflexion et organise des colloques pour approfondir les questions liées aux politiques culturelles universitaires. Le réseau A+U+C se positionne également comme un centre de ressources et un lieu de partage et de mutualisation d'expériences, et a une activité de publication. Il est l'interlocuteur privilégié du MESR et de la CPU pour ce qui concerne les questions culturelles.

L'enquête lancée par la DGESIP pose la question des partenariats, partenariats « externes », mais aussi partenariats « internes » entre les services culturels et les autres services de l'université : bureau ou service de la vie étudiante, BU, SUAPS, SUMPPS, SRI, UFR, Centre de recherche, Service communication, SCUIO. Le ministère plaide en effet pour qu'aient lieu des rapprochements entre les services.

1.3. L'ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

1.3.1. Une implication tardive des bibliothèques universitaires

1.3.1.1. La démocratisation culturelle, une mission pour les BU ?

L'action culturelle universitaire a connu ses balbutiements dans les années 1970. Il s'agissait pour ses promoteurs de mettre en œuvre une démocratisation nécessaire de la culture. La mise en œuvre des politiques culturelles universitaires a ainsi d'abord été le fait de services qui se sont peu à peu structurés autour de l'association A+U+C.

Le décret n°85-694 du 4 juillet 1985[40] créant les services communs de la documentation précise que la participation « aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'établissement » fait partie de leurs fonctions. Le rapport Domenach avait, en février 1984, souligné le rôle majeur que pouvaient jouer dans le développement culturel les bibliothèques des universités, en tant qu'établissements culturels mais aussi du fait de leur inscription comme lieux de

[40] *Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale - Article 1* [en ligne]. 4 juillet 1985. [Consulté le 12 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=CA79A232C3878A5E430E66CAD06D736C.tpdjo14v_2?idArticle=LEGIARTI000006444200&cidTexte=LEGITEXT000006065073&dateTexte=20110825.

(cc) BY-NC-ND

communication sociale au sein de l'université. Celle-ci devait alors faire face aux besoins d'un public transformé par la massification, constitué d'étudiants plus désorientés et plus isolés que par le passé[41]. Plus concrètement, le rapport évoquait la possibilité pour les bibliothèques d'accueillir des manifestations telles que des expositions et rappelait qu'elles étaient à même d'offrir « une confrontation artistique très riche, mais aussi un dialogue avec la réalité sociale, économique et politique ». Il faudra cependant encore du temps pour que cette bonne volonté affichée prenne corps et se traduise par des actions concrètes.

1.3.1.2. Le retard des bibliothèques universitaires françaises.

En 1989, le rapport Miquel[42] fait un constat accablant du retard des bibliothèques universitaires françaises. Outre l'insuffisance de leurs heures d'ouverture, de leur capacité d'accueil et la faiblesse de leurs moyens, il souligne « le rôle culturel que devraient jouer les bibliothèques dans l'animation des campus », et précise que les « expositions, manifestations autour du livre et de la lecture, nouvelles technologies de l'information sont autant d'actions culturelles qui font partie intégrante de la mission des bibliothèques universitaires ». Pour la commission présidée par André Miquel, l'image des bibliothèques universitaires « doit être associée à celle de la culture vivante ». En réalité, les bibliothèques universitaires ne remplissent pas leur mission d'animation culturelle comme elles le devraient, et pour cause, leurs difficultés sont telles qu'elles doivent, avant de pouvoir se préoccuper de cette question, se mettre à niveau pour ce qui est de leur mission première : la documentation.

Le rapport aura permis de faire prendre conscience du retard des bibliothèques universitaires françaises : dans les années suivant sa publication, d'importants efforts budgétaires seront faits pour parer à l'urgence et moderniser les établissements[43].

1.3.2. Quels enjeux pour les bibliothèques universitaires ?

1.3.2.1. Des lieux dédiés à la « culture générale »

Répondre au défi de la démocratisation suppose que l'on puisse faire face aux conséquences d'une spécialisation croissante des cursus universitaires. Cette spécialisation entraîne en effet un cloisonnement des apprentissages et des savoirs, dont le corollaire est un abaissement du niveau de culture générale des étudiants qui peinent à s'extraire du champ des apprentissages strictement disciplinaires. Ainsi Alfred Kastler regrette-t-il dès 1979 que les étudiants soient « confinés dans des études de spécialité » et que « cette spécialisation, qui s'accentue au cours de leurs

[41] COULON, Alain et PAIVANDI, Saeed. *Etat des savoirs sur les relations entre les étudiants, les enseignants et les IATOSS dans les établissements d'enseignement supérieur*. [S. l.] : Observatoire national de la vie étudiante, avril 2008.

[42] MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports*. [S. l.] : La Documentation Française, 1989, p. 32. Collection des rapports officiels.

[43] LE NEZET, Romain. Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Mai 2009, n° 3. [Consulté le 12 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0038-008.

(cc) BY-NC-ND

années d'études, [ne soit] compensée par aucun enseignement général leur ouvrant l'esprit sur les problèmes du monde moderne »[44]. Edgar Morin invite quant à lui à considérer « l'hypothèse d'un néo-obscurantisme généralisé, produit par le mouvement même des spécialisations, où le spécialiste lui-même devient ignare de tout ce qui ne concerne pas sa discipline, où le non-spécialiste renonce d'avance à toute possibilité de réfléchir sur le monde, la vie, la société, laissant ce soin aux scientifiques, lesquels n'en ont ni le temps ni les moyens conceptuels ». Il regrette que l'on en arrive à la « situation paradoxale […] où le développement de la connaissance instaure la résignation à l'ignorance et où le développement de la science est, en même temps, celui de l'inconscience »[45].

Sans doute, l'intérêt porté aux « salles de culture générale »[46] des BU à partir des années 1980 répond-il à cette inquiétude partagée d'une ouverture d'esprit insuffisante des étudiants. En 1985, Guy Hazzan décrit en ces termes la « salle de culture générale » idéale qu'il imagine pour les bibliothèques universitaires : « il s'agirait d'une salle-carrefour, permettant, comme on le voit aux États-Unis, aux enseignants de se rencontrer et de discuter; un endroit où l'on viendrait consommer une boisson, où l'on viendrait lire des revues d'intérêt général […]; bref, un endroit où l'on viendrait se détendre et trouver la littérature à laquelle on n'a pas le temps d'avoir accès par ailleurs ». Guy Hazzan voit là un enjeu crucial pour les bibliothèques universitaires, car il estime qu'il s'agit là d'un service véritablement utile, attendu des étudiants comme des enseignants et que « tout cela relève de la vocation la plus fondamentale, et la plus originale des bibliothèques universitaires […] : être un lieu de rassemblement, faire se côtoyer un certain nombre de disciplines voisines ou complètement différentes »[47].

1.3.2.2. Donner le goût de la lecture

En 1991, la mission « lecture étudiante », chargée par le ministère de l'Education nationale de faire un état des lieux des pratiques étudiantes, observe un recul de la lecture au sein d'un public étudiant plus fragile que par le passé : « l'université lit plus » mais « les étudiants lisent moins »[48]. Insistant sur le lien entre familiarité avec la lecture et réussite des étudiants, le groupe de travail piloté par Emmanuel Fraisse affirmait la nécessité de redonner à ce public le goût d'une lecture qui ne soit pas seulement utilitaire mais aussi de divertissement. Il suggérait que des efforts soient faits pour encourager une diversification des lectures des étudiants : « les acquis de la réflexion sur la lecture publique [devraient] favoriser l'implantation, dans les BU comme dans les futures maisons de l'étudiant, d'espaces de lecture non strictement professionnelle ». Ces espaces, « lieux de culture générale

[44] KASTLER, Alfred. « Si nous reparlions de pluridisciplinarité », Le Monde, 1979. Cité par : HAZZAN, Guy. Les desseins animés de Saint-Jérôme. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Septembre 1985, nº 5. [Consulté le 12 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-05-0402-004.

[45] MORIN, Edgar. *Science avec conscience*. Nouv. éd. Paris : Seuil, 1982 1990, p. 17. Points, 64.

[46] Les premières « salles de culture générale » ont vu le jour dans les années 1960, notamment dans les bibliothèques universitaires de sciences. Parmi les pionnières, celle de Lyon 1 dite la BG (« Bibliothèque Générale », aujourd'hui devenue l'espace « Quartier libre »), créée en 1964, a été conçue comme un lieu d'accueil et de détente pour les étudiants.

[47] HAZZAN, Guy. Les desseins animés de Saint-Jérôme. *Op. cit.*

[48] FRAISSE, Emmanuel. Une mission lecture étudiante. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 1992. [Consulté le 6 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-01-0038-006.

(cc) BY-NC-ND

et de convivialité […] contribueraient à faire des universités des lieux de vie et non pas ce qu'elles sont trop souvent : des endroits où l'on est bien obligé de passer ».

Les conclusions de la mission « lecture étudiante » ont suscité des réflexions touchant aux questions de l'animation autour du livre et inspiré quelques initiatives. Ainsi les « rencontres autour du livre » organisées à partir de 1992 par une équipe de l'Université de Bordeaux I réunissant des enseignants, des bibliothécaires et divers responsables avaient-elles pour objectif de « restaurer le goût de la lecture »[49], afin de développer un rapport au livre qui ne soit pas seulement utilitariste. On peut considérer ces manifestations organisées autour du livre et de la lecture comme les premières expériences réelles d'animation culturelle conçues par les bibliothèques universitaires[50].

1.3.2.3. Action ou inaction culturelle ?

Malgré ces initiatives, il semble que, globalement, le retard des bibliothèques universitaires sur le terrain de l'action culturelle doive encore perdurer. Dix ans plus tard, Benoît Lecoq parlera même de l'« inaction culturelle »[51] des bibliothèques universitaires et déplorera que l'action culturelle soit « [au] mieux considérée comme un accessoire décoratif, un fleuron purement ornemental, au pire comme la "danseuse" de quelque conservateur en mal d'occupations ». Pourtant, souligne-t-il, l'organisation des universités offre alors des opportunités budgétaires et le conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) mis en place par la loi Savary semble la tribune idéale pour défendre le rôle culturel de la bibliothèque universitaire, d'autant que, selon lui, « l'action culturelle n'est pas autre chose qu'une mise en mouvement de nos missions documentaires ».

Plusieurs éléments expliquent la timidité des progrès accomplis par les bibliothèques universitaires en matière d'action culturelle. Il y a d'une part des difficultés structurelles : le cloisonnement excessif des différents services de l'université, une intégration insuffisante de la bibliothèque au sein de l'université et une coopération insuffisante – faute de communication - entre les acteurs qui pourraient travailler ensemble sont autant d'éléments qui font obstacle au développement d'une politique raisonnée d'action culturelle. D'autre part, il existe des freins plus symboliques, comme le manque de légitimité de l'activité culturelle au sein des bibliothèques universitaires. « Est-t-il convenable de parler de l'action culturelle en bibliothèque universitaire ? »[52] se demande ainsi Benoît Lecoq, montrant par cette question toute rhétorique combien l'activité culturelle ne va pas de soi et à quel point celle-ci est déconsidérée au sein même de la profession.

Il y a sans doute un lien de causalité entre l' « inaction culturelle » des bibliothèques universitaires, qu'elle résulte d'une valorisation insuffisante de

---

[49] BRIAND, Gérard et RÉTALI, Patrick-Jacques. Animation autour du livre à l'Université. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 1997, nº 1. [Consulté le 6 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-01-0054-009.

[50] Nous ne tenons pas compte ici des expositions patrimoniales destinées à valoriser les collections des établissements disposant de fonds anciens.

[51] LECOQ, Benoît. Les bibliothèques universitaires. In CABANNES, Viviane et POULAIN, Martine (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1998, p. 115. Bibliothèques.

[52] *Ibid.*

(cc) BY-NC-ND

l'activité au sein des équipes ou qu'elle soit imputable à des difficultés extérieures, et le fait que les BU sont rarement mentionnées dans les discours sur l'action culturelle universitaire[53]. Il semble bien en tous cas qu'au seuil des années 2000, les bibliothèques universitaires n'aient pas emboîté le pas alors même que le réseau des services culturels universitaires commence à se structurer.

1.3.2.4. Un regain d'intérêt ?

Il semble cependant qu'il devienne de plus en plus « convenable » de parler d'action culturelle en bibliothèque universitaire. En 2007, un sondage sur l'action culturelle en bibliothèque universitaire est lancé par le biais de la liste de diffusion de l'ADBU (Association des Directeurs et des personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et des services documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche). En 2008, la revue *Arabesques* (éditée par l'ABES – Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) consacre son cinquantième numéro[54] à cette même thématique. Au cours de la décennie, plusieurs travaux universitaires réalisés à l'ENSSIB ont porté sur des questions relatives à l'action culturelle.

Le décret n°2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs conforte le rôle culturel des BU tel que le définissait déjà le décret n°85-694 du 4 juillet 1985. Son article 2 stipule en effet que celles-ci participent « aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université »[55].

La convention cadre « Université, lieu de culture » signée en juillet 2013 entre les ministères de la Culture et de la Communication et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche affirme par ailleurs la volonté des deux ministères d'intégrer les bibliothèques parmi les acteurs susceptibles de contribuer à l'essor de la culture à l'université : « les bibliothèques universitaires contribuent fortement à l'animation culturelle et artistique locale (conférences d'artistes, performances, concerts, expositions...) au sein de l'université en partenariat avec des centres de recherche ou des unités de formation et de recherche et, plus largement, au niveau d'une agglomération en partenariat avec les structures culturelles des collectivités territoriales (en particulier les bibliothèques municipales) et en lien avec les DRAC »[56]. La signature de cette convention témoigne d'un regain d'intérêt pour

---

[53] De même que toutes les formes d'action culturelle n'occupent pas la même place dans les discours sur l'action culturelle universitaire. Cf. au sujet des ateliers d'écriture : CHATEIGNER, Frédéric. Écriture ou culture ? Dans : *Pratiques d'écriture littéraire à l'université* [en ligne]. 2013. [Consulté le 10 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00801834.

[54] AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Arabesques n°50 : « Action(s) culturelle(s) en bibliothèque universitaire »*. Montpellier, France : ABES, 2008. Disponible à l'adresse : http://www.abes.fr/Arabesques/Arabesques-n-50.

[55] *Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs* [en ligne]. 23 août 2011. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024497856&dateTexte=&categorieLien=id.

[56] *Signature de la convention cadre Université, lieu de culture. Op.cit.*

(cc) BY-NC-ND

l'action culturelle, et constitue peut-être pour les bibliothèques universitaires une occasion pour se repositionner sur le terrain de l'action culturelle universitaire.

1.3.3. Nécessaires mutations

1.3.3.1. Une opportunité à saisir ?

Les bibliothèques universitaires ont, plus que jamais peut-être, intérêt à occuper le terrain au moment où les différents acteurs de l'université se repositionnent. Les établissements se préparent en effet à un certain nombre de changements, notamment par le fait des regroupements – par association, Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE) ou fusion - prévus à l'horizon 2014.

1.3.3.2. Un « bouleversement culturel »[57] ?

Par ailleurs, les bibliothèques doivent pouvoir s'adapter à un environnement qui a connu récemment des bouleversements majeurs. La principale évolution résulte de l'extension du numérique, permise par le développement d'Internet et la dématérialisation des supports. L'explosion de la documentation électronique dans les bibliothèques universitaires a modifié l'équilibre entre services sur place et à distance, en même temps qu'elle a rendu moins lisible le rôle des bibliothécaires. Alors que leurs publics traditionnels peuvent désormais accéder à bon nombre d'informations en ligne et bénéficier de l'accès à des ressources distantes, les bibliothèques universitaires se voient donc obligées de s'intéresser aux publics qui ne les fréquentent pas. Forcées de s'interroger sur leur raison d'être et de réfléchir à leur identité pour continuer d'exister, elles doivent redéfinir leurs missions et, comme les bibliothèques de lecture publique, s'appuyer sur « leur capacité à être (ou devenir) des lieux ouverts, accueillants, peu normés, et généreux »[58].

La réflexion menée du côté des bibliothèques publiques est à cet égard éclairante. L'engouement récent pour le concept de bibliothèque « troisième lieu », décrypté par Mathilde Servet[59], témoigne en effet de nécessités similaires. Dans ce nouvel environnement, ce sont les « fonctions d'accueil et d'accompagnement » qui sont appelées à se développer, ainsi que le rappelle l'Inspection Générale des Bibliothèques dans le rapport publié en 2012 consacré aux emplois dans les bibliothèques. D'après le rapport, « le numérique ne supprimera pas le besoin de lieux de lecture et de documentation » mais ces lieux évolueront « vers des fonctions plus sociales et collaboratives ». L'Inspection générale des bibliothèques estime notamment que les activités de médiation auprès des publics sont amenées à se

[57] INSPECTION GÉNÉRALE DES BIBLIOTHÈQUES. *Quels emplois dans les bibliothèques ? Etat des lieux et perspectives* [en ligne]. Rapport n°2012-020. [S. l.] : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mars 2013. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid71309/quels-emplois-dans-les-bibliotheques-etat-des-lieux-et-perspectives.html.

[58] SAINSOT, Alain. Réinventer la bibliothèque ? *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2013, n° 4. [Consulté le 25 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0055-002.

[59] SERVET, Mathilde. Les bibliothèques troisième lieu. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2010, n° 4. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001.

(cc) BY-NC-ND

développer et préconise une « remise en cause des modes d'organisation actuels » pour permettre une plus grande ouverture des établissements et le développement d'activités d'animation culturelle.

L'action culturelle dont la place est « encore trop modeste » en bibliothèque universitaire devrait ainsi se développer dans les années à venir. L'investissement dans les activités de médiation est en effet devenu nécessaire à l'évolution des établissements documentaires.

Activité relativement récente des bibliothèques universitaires, l'action culturelle est un moyen d'appréhender les nouveaux enjeux auxquels elles doivent faire face. Un état des lieux de leurs pratiques permettra de saisir ce que sont, à l'heure actuelle, leurs politiques culturelles.

(cc) BY-NC-ND

PARTIE 2. ACTION CULTURELLE DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES : UN ETAT DES LIEUX

2.1. CONTEXTE ET METHODOLOGIE DU TRAVAIL D'INVESTIGATION

2.1.1. Etat des travaux sur l'action culturelle universitaire

2.1.1.1. Premières analyses

Alors que plusieurs études se sont intéressées au travail des bibliothèques de lecture publique (enquêtes de Bernadette Seibel[60] en 1981, de la BPI en 1995[61], enquête de Delphine Côme sur 70 établissements parue en 2008[62]), peu d'enquêtes de grande ampleur ont été menées concernant les politiques culturelles des bibliothèques universitaires et il n'existe actuellement pas de panorama exhaustif sur cette question. Quelques professionnels se sont cependant penchés sur le cas des bibliothèques universitaires au moment où l'activité d'animation culturelle ne faisait encore qu'exceptionnellement partie de leurs pratiques.

En 1998, Benoît Lecoq esquissait ainsi un premier état des lieux de l'action culturelle en bibliothèque universitaire, action limitée à cette époque à quelques « glorieuses expériences »[63]. Il constatait que l'action la plus répandue était l'exposition et que « l'existence d'un fonds ancien de quelque importance [demeurait] un catalyseur puissant ». Cependant, il observait que les établissements pouvant déjà difficilement affecter du personnel à la fonction patrimoniale, ils n'étaient pas prêts à en affecter à l'animation. Il soulignait également le fait que certains établissements, même ne disposant pas de fonds patrimoniaux, proposaient des expositions : « expos "clés en main", louées ou acquises », « réponses à des sollicitations extérieures », en notait « [l']extrême diversité, voire [l']éclectisme » et mettait en garde contre l'écueil possible d'une action culturelle cantonnée à « la passivité d'un simple accueil » et le risque d'appauvrissement du propos d'expositions réduites à de simples présentations qui porteraient atteinte à l'image de l'établissement. Il saluait cependant « les expériences exemplaires réalisées à Clermont-Ferrand, Grenoble, Bordeaux et Toulouse » qui s'inscrivaient dans « le prolongement des efforts pionniers menés, dès le milieu des années 80, par la section Saint-Jérôme de la BIU d'Aix-Marseille ».

[60] SEIBEL, Bernadette. *Bibliothèques municipales et animation. Ministère de la Culture, Service Etudes et recherches ; étude réalisée à la demande de la Direction du livre et de la lecture*. Paris, France : Dalloz, 1983.

[61] BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (dir.). *Animation et bibliothèque : hasards ou nécessité ? : Synthèse du colloque / organisé par la BPI au Centre Georges Pompidou, les 3 et 4 avril 1995*. [S. l.] : [s. n.], 1996.

[62] COMES, Delphine. « Etat des lieux ». In HUCHET, Bernard et PAYEN, Emmanuèle (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2008.

[63] LECOQ, Benoît. « Les bibliothèques universitaires ». In CABANNES, Viviane et POULAIN, Martine (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. *Op. cit.* p. 116.

(cc) BY-NC-ND

2.1.1.2. Partages d'expériences et études diverses

En 2007, Jean Péchenart (SCD de Limoges) réalisait à son tour un « premier repérage sur l'action culturelle dans les SCD »[64] à partir d'un sondage diffusé par le biais de la liste de diffusion ADBU-forum. Les 26 réponses obtenues laissaient entrevoir une grande disparité entre les établissements quant à la formalisation de la politique culturelle et une difficulté dans la définition même de ce que recouvrait la notion d'action culturelle. La politique culturelle de certaines bibliothèques de grands établissements ou de grandes écoles se distinguait par une grande lisibilité et un professionnalisme plus important et l'on observait un fort dynamisme des bibliothèques de sciences. Pour ce qui est de la typologie des actions menées, outre les traditionnelles actions de valorisation des collections toujours au cœur de l'action culturelle, des expériences de présentation d'art contemporain étaient rapportées. Jean Péchenart observait une généralisation de l'ouverture des BU au monde extérieur, leurs efforts pour nouer des partenariats et leur participation régulière aux événements nationaux et locaux.

En 2008, la revue *Arabesques*[65] qui consacrait son cinquantième numéro à l'action culturelle en bibliothèque universitaire rapportait plusieurs initiatives : celles des bibliothèques des Universités d'Aix-Marseille III, de Clermont-Ferrand, de Limoges, de Montpellier II, de Bretagne occidentale, de Nouméa et de Bourgogne.

Plusieurs travaux universitaires sont venus alimenter la réflexion en attaquant le sujet sous des angles divers. Les partenariats[66], la formalisation de la politique culturelle[67], la question des publics[68] ont notamment fait l'objet de mémoires de conservateurs et de projets professionnels de bibliothécaires. Plusieurs de ces travaux décortiquent les expériences d'établissements particuliers, offrant ainsi des illustrations concrètes aux problématiques abordées.

2.1.1.3. Données institutionnelles

L'Inspection générale des bibliothèques, dans le rapport sur les emplois dans les bibliothèques qu'elle a publié en 2012, s'est intéressée à la répartition des activités par profils de poste. Les données recueillies auprès de 20 BU ont permis d'établir que la communication et l'action culturelle demeuraient, en 2012, des activités relativement marginales[69]. Il est intéressant d'observer cependant qu'il s'agit là d'activités auxquelles participent tous les corps de la filière des bibliothèques : conservateurs, bibliothécaires, bibliothécaires adjoints spécialisés, assistants des bibliothèques, magasiniers.

---

[64] PÉCHENART, Jean. *Compte-rendu du sondage ADBU « Action culturelle en B.U. »* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 30 avril 2007. [Consulté le 14 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://adbu.fr/publicationsrapports/l%E2%80%99action-culturelle-en-bibliotheque-universitaire/.

[65] AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Arabesques n°50 : « Action(s) culturelle(s) en bibliothèque universitaire »*. Montpellier, France : ABES, 2008.

[66] Cf. mémoires de BERTI, Johann (2002), de MOKRANE Mehdi (2007) et de BRIET Anne-Laure (2010).

[67] Cf. mémoires de THIRIET, Mathilde (2005) et projet professionnel de ROFORT, Adeline (2011).

[68] Cf. mémoire de GARCIA-GUILLEN, Emilie (2009).

[69] INSPECTION GÉNÉRALE DES BIBLIOTHÈQUES. *Quels emplois dans les bibliothèques ? Op. cit.* p. 32.

(cc) BY-NC-ND

Pour ce qui est des pratiques des établissements documentaires en matière d'action culturelle, aucune enquête nationale n'a permis, jusqu'à aujourd'hui, d'élaborer un état des lieux complet. Les résultats de l'enquête lancée par la DGESIP, attendus pour la fin de l'année, devraient apporter quelques premiers résultats puisque six questions sont adressées aux bibliothèques universitaires.

Cf. Annexe 1: Les questions de l'enquête DGESIP qui concernent les BU.

2.1.2. Méthodologie du travail d'investigation

2.1.2.1. Premières investigations

Au vu des travaux universitaires précédents, nous avons retenu l'idée d'explorer la piste des collaborations internes. L'approfondissement des collaborations au sein même de l'université nous semblait la voie la plus prometteuse en même temps que la plus nécessaire et urgente dans la perspective des restructurations des universités prévues à court terme. Cette première piste d'investigation s'inscrivait dans le prolongement du travail d'Anne-Laure Briet qui, s'étant intéressée à la question des partenariats, avait souligné le rôle des services culturels[70]. Dans un premier temps, il nous a donc semblé intéressant de nous intéresser à l'évolution des collaborations avec ces services et de faire un état des lieux des pratiques.

Une seconde piste s'est imposée à nous face à la récurrence dans les travaux sur l'action culturelle de la question de l'implication des enseignants. Alors que celle-ci est présentée depuis les premiers travaux sur l'action culturelle comme cruciale (ce point était d'ailleurs déjà souligné en 1984 dans le rapport Domenach), il nous a semblé que les analyses successives faites sur cette question montraient peu de progrès réalisés.

Les recommandations formulées dans les précédents travaux nous ont semblé provenir essentiellement du ressenti et de l'analyse des professionnels des bibliothèques. Il nous a donc paru intéressant, en plus du recueil de leur point de vue quant à l'évolution de ces collaborations, d'enrichir le propos du ressenti des autres acteurs (et non acteurs) de l'action culturelle que sont les services culturels et le corps enseignant.

2.1.2.2. Recueil de données : enquêtes et entretiens

Nous avons opté pour un recueil de données par voie d'enquêtes et d'entretiens.

Afin de pouvoir croiser les points de vue, nous avons élaboré trois questionnaires d'enquête, destinés respectivement aux professionnels des bibliothèques, aux enseignants et aux services culturels des établissements d'enseignement supérieur. Craignant de ne pouvoir recueillir suffisamment de

[70] BRIET, Anne-Laure. *Les partenariats dans le cadre de l'action culturelle en bibliothèque universitaire* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2010. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/48289-les-partenariats-dans-le-cadre-de-l-action-culturelle-en-bibliotheque-universitaire-enjeux-et-specificites.

(cc) BY-NC-ND

données pour procéder à une analyse objective chiffrée, nous avons conçu nos questionnaires de telle sorte qu'ils permettent d'obtenir également des informations qualitatives. Nous avons ainsi alterné les questions fermées autorisant un traitement statistique et des espaces de commentaires plus libres afin de recueillir une matière plus riche propre à nourrir notre analyse. Nous espérions de la sorte pouvoir nous appuyer autant sur les discours et les représentations que sur les données factuelles que nous aurions pu reconstituer.

Un premier questionnaire a été adressé aux enseignants-chercheurs par le biais des directions d'UFR qui ont été contactées au début du mois de juillet 2014 pour une partie d'entre eux et fin août 2014 pour l'autre partie. Un deuxième questionnaire a été adressé aux directions des SCD une première fois vers le milieu du mois de juillet et une seconde fois au début du mois de septembre 2014. Le troisième questionnaire a été adressé aux directeurs des services culturels au tout début du mois de septembre 2014.

Cf. Annexes 2, 3 et 4 : Questionnaires adressés aux établissements documentaires, aux enseignants-chercheurs et aux services culturels des universités.

Pendant cette période d'investigation, des entretiens avec différents professionnels des bibliothèques et des services culturels universitaires nous ont permis d'approfondir certaines questions.

Cf. Annexe 5 : Liste des entretiens réalisés.

2.1.2.3. Angle d'approche : un territoire ?

Si l'idée de la nécessité d'un état des lieux sur ces questions de collaborations internes a été à l'origine de notre travail, c'est au vu des premiers résultats de nos investigations que s'est imposée la problématique de *territoire*. La question du territoire d'action de la bibliothèque semble en effet structurer la nature même des rapports que ses personnels entretiennent avec ceux des autres services en charge des questions culturelles à l'université ainsi qu'avec les enseignants.

Les enquêtes adressées aux professionnels des bibliothèques et aux enseignants chercheurs ont permis de recueillir une matière abondante. De très nombreux enseignants ont pris le temps d'expliciter leur vision de la bibliothèque universitaire, de détailler le rôle qu'ils lui attribuaient et de partager leur sentiment sur ses services. Les professionnels des bibliothèques n'ont pas non plus été avares de commentaires et ont partagé de bonne grâce leur conception de l'action culturelle, leurs convictions et leurs doutes. Le croisement de ces deux points de vue laisse apparaître des convergences, mais aussi des divergences et des incompréhensions. Nous avons également découvert que les collaborations avec les services culturels n'étaient pas toujours aisées, ni le territoire des uns et des autres clairement identifié.

La notion de *territoire* englobe, outre la question du champ d'intervention de la bibliothèque universitaire, celle de la légitimité et elle renvoie à l'idée volontariste d'occupation, et donc d'action. Le territoire de la BU est ici entendu comme le champ possible de son action. Il sous-tend la question de son identité, de même qu'il intègre l'idée de complémentarités ou d'éventuelles concurrences avec d'autres acteurs.

(cc) BY-NC-ND

2.1.3. Données recueillies

2.1.3.1. Enquête menée auprès des établissements documentaires

La définition de la population-cible pour l'enquête en ligne s'est révélée délicate, de même que le choix de l'échantillon. Nous nous sommes basée sur la liste des établissements d'enseignement supérieur et de recherche[71] établie par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Nous avons retenu, pour chaque université répertoriée par le ministère, le service commun de la documentation ou la bibliothèque universitaire. Nous avons ajouté à cette liste les bibliothèques interuniversitaires, ainsi que certaines bibliothèques de grandes écoles, qui nous semblaient avoir un fonctionnement comparable à celui d'une bibliothèque universitaire (notamment parce qu'elles accueillent des étudiants de premier cycle). Nous avons finalement sélectionné 102 établissements (SCD, SICD, Bibliothèques de grands établissements ou de grandes écoles). Ces choix sont évidemment discutables. Est-il légitime en effet de compter pour un seul établissement un SCD qui regroupe des bibliothèques situées dans des villes différentes ? A contrario est-il légitime de compter comme plusieurs établissements des SCD situés dans une même grande agglomération ? Par ailleurs, le découpage sur lequel nous nous sommes appuyée est déjà obsolète, le paysage universitaire étant en train de se redessiner du fait des regroupements à l'œuvre en 2014[72].

Sur les 102 établissements que nous souhaitions solliciter, il nous est difficile d'évaluer avec certitude le nombre d'établissements qui ont réellement reçu le lien permettant de répondre à l'enquête en ligne, les coordonnées permettant de joindre certains établissements étant peu accessibles (nous sommes parfois passée par le formulaire de contact en ligne du site internet). Nous avons, autant que possible, adressé cette enquête aux directeurs des établissements[73]. L'enquête a parfois été relayée auprès des personnes les plus à même d'y répondre au sein des différentes bibliothèques du réseau. Pour cette raison, notre corpus de réponses ne correspond pas exactement à l'échantillon initialement défini. Aussi avons-nous procédé à quelques ajustements afin de rendre cohérent notre ensemble de données.

Cf. Annexe 6 : Etablissements documentaires ayant répondu à l'enquête.

Etant donné la taille de notre échantillon de départ (102 établissements), nous considérons que le nombre de réponses obtenues (47 établissements) est satisfaisant[74]. Nous notons au passage le grand intérêt manifesté par la profession pour ces questions, intérêt que révèle cette forte participation et dont témoignent également les nombreux commentaires et développements laissés par les répondants dans les espaces réservés à cet effet dans le questionnaire. Cependant, les résultats doivent être considérés avec précaution car nous avons constaté qu'à de rares

[71] *Établissements d'enseignement supérieur et de recherche - ESR* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 16 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid49705/etablissements-enseignement-superieur-recherche.html.

[72] Rappelons qu'un certain nombre de regroupements – par association, Communauté d'Universités et d'Établissements ou fusion – sont prévus à l'horizon 2014.

[73] Sauf quand nous pu obtenir directement les coordonnées d'une personne spécifiquement chargée de l'action culturelle.

[74] 34% des SCD sollicités ont fourni une réponse à au moins une partie des questions, au nom de l'établissement dans son ensemble. 45% des SCD sollicités ont fourni une réponse à au moins une partie des questions, au nom d'au moins une bibliothèque du réseau.

(cc) BY-NC-ND

exceptions, seuls les établissements qui ont effectivement une activité d'animation culturelle ont répondu au questionnaire. Si l'incomplétude des données recueillies ne permet pas de dresser un état des lieux exhaustif de l'activité des BU en la matière, le bon taux de réponses obtenu nous autorise cependant à dégager quelques tendances pour ceux des établissements qui ont effectivement une activité d'animation culturelle.

2.1.3.2. Enquête menée auprès des enseignants-chercheurs

Pour cette enquête, la population-cible était celle des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur sous tutelle du M.E.S.R, soit une population de quelque 60 000 personnes[75]. Le questionnaire a été envoyé aux directeurs des UFR des universités, pour diffusion auprès des enseignants-chercheurs.

Cf. Annexe 7 : Enseignants-chercheurs ayant répondu à l'enquête.

Nous avons obtenu 405 réponses, soit 0,7% de la population-cible. Si l'on compare la répartition des réponses obtenues par discipline à celle de la population-cible[76], on s'aperçoit que les enseignants des disciplines regroupées sous l'intitulé « Lettres et sciences humaines » sont légèrement surreprésentés au détriment des enseignants des disciplines rassemblées dans le groupe « Santé » qui sont, eux, sous-représentés. La proportion d'enseignants des groupes « Sciences » et « Droit, économie, gestion » reflète bien, en revanche, la réalité de la répartition des enseignants dans ces disciplines. Les réponses obtenues proviennent de l'ensemble du territoire. La répartition géographique de ces réponses est satisfaisante. Quelques régions seulement ne sont pas représentées mais il faut ici observer qu'il est fort possible que certains établissements n'aient pas reçu l'enquête car nous n'avons pas toujours pu trouver les coordonnées des personnes à contacter. D'autres régions ont répondu massivement, ce qui peut témoigner soit d'un très bon relais du questionnaire de la part des destinataires du message initial, soit d'un intérêt particulier des enseignants de certains établissements pour le sujet.

2.1.3.3. Enquête menée auprès des services culturels des universités

Pour cette enquête, la population-cible était celle des services culturels des établissements de l'enseignement supérieur, soit une population d'une centaine d'individus. Le questionnaire a été envoyé aux établissements répertoriés sur le site de l'association A+U+C. Notre enquête est arrivée en même temps que celle, beaucoup plus lourde, de la DGESIP, ce qui peut expliquer en partie le faible nombre de réponses (13 réponses représentant 11 universités).

---

[75] Chiffres du MESR : *Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur sous tutelle du M.E.S.R. 2011-2012* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 16 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24530-cid73426/les-personnels-enseignants-de-l-enseignement-superieur-sous-tutelle-du-m.e.s.r.-%C2%96-2011-2012.html.

[76] *Démographie des enseignants de l'enseignement supérieur - ESR : enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 29 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22654/demographie-des-enseignants-de-l-enseignement-superieur.html.

(cc) BY-NC-ND

Cf. Annexe 8 : Liste des services culturels ayant répondu à l'enquête.

Les trois questionnaires ayant été élaborés très en amont de notre réflexion, toutes les questions posées ne feront pas l'objet d'une analyse, certaines s'étant révélées finalement peu pertinentes au vu de l'angle d'approche retenu. Notre propos s'appuie sur les chiffres tirés des données récoltées ainsi que sur les commentaires des répondants et sur les témoignages recueillis lors de nos entretiens.

2.2. L'ACTION CULTURELLE DES BU

2.2.1. Les politiques d'action culturelle des BU

2.2.1.1. Définition (pré)liminaire

Nous avons cherché, en premier lieu, à déterminer si les BU intégraient désormais, aux côtés de leurs activités traditionnelles, une politique d'action culturelle. Bernard Huchet, qui a dirigé le service d'animation de la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), s'était attaché à définir ce qui distinguait une politique d'action culturelle d'une simple politique d'« animation », à savoir le fait de s'inscrire dans un programme pensé comme un tout cohérent, à la différence d'une succession d'« actions organisées "au fil de l'eau" »[77]. Mathilde Thiriet s'est employée à expliciter les territoires respectifs recouverts par les termes d'« animation », de « médiation », d'« action culturelle », et explique qu'« alors que l'animation est plutôt définie par un ensemble de pratiques, et la médiation par une "attitude", par une position vis-à-vis du public et des collections[78], l'action culturelle désigne plus largement un projet »[79]. Le critère qui permettrait de distinguer une politique d'action culturelle d'une simple politique d'animation serait donc « une construction cohérente des différentes animations », soit « l'inscription de ces activités dans une réflexion plus large, dans un véritable projet de service ». Partant de cette définition, les questions proposées dans notre enquête visaient à esquisser les contours de ces politiques d'action culturelle.

Si la définition théorique est relativement consensuelle, elle est cependant peu à même de rendre compte de la réalité des réalisations sur le terrain et la teneur des réponses obtenues nous conduit à envisager une acception plus large de « l'action culturelle », qui nous permette de décrire en quoi consiste, en pratique, l'activité des bibliothèques en la matière. « Pour ce qui est de savoir où commence et où finit l'"action culturelle", peut-être faut-il simplement y faire entrer, du moins en BU, toutes les activités mettant en jeu des dispositifs sortant de notre ordinaire documentaire et suscitant […] une "animation" (mouvement, étonnement, souffle,

[77] DOURY-BONNET, Juliette. L'action culturelle en bibliothèque. *Op. cit*.

[78] La médiation culturelle désigne, selon Serge Chaumier et François Mairesse, « un ensemble de pratiques plus ou moins reconnues, entre certaines offres culturelles et une partie du public à qui elles sont destinées ». In CHAUMIER, Serge et MAIRESSE, François. *La médiation culturelle*. Paris : A. Colin, 2013. Collection U.

[79] THIRIET, Mathilde. *La formalisation de l'action culturelle : réflexion à partir de l'exemple de la Médiathèque de l'agglomération troyenne* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2005. [Consulté le 13 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/788-la-formalisation-de-l-action-culturelle.

(cc) BY-NC-ND

âme) aussi permanente que possible », suggérait Jean Péchenart en 2007[80]. En 2011, Claude Poissenot propose que l'on entende par « action culturelle » « un sous-ensemble de l'animation, défini par la mise en place d'événements dans la bibliothèque »[81]. C'est cette dernière définition, élargie, que nous retiendrons pour rendre compte de nos résultats, car elle nous semble la plus à même de regrouper les différentes interprétations possibles de la notion.

Cette définition étant posée, il nous a fallu définir un indicateur opératoire pour juger de l'existence d'une politique d'action culturelle au sein des établissements répondants. Etant donné le faible niveau de formalisation constaté, le critère qui nous est apparu le plus pertinent est celui de l'existence d'un personnel consacrant, au sein de l'établissement, une partie de son temps au moins à l'action culturelle.

2.2.1.2. Existence d'une activité d'animation culturelle

Sur la base de ce critère, 46 établissements sur 47 répondants ont une activité d'animation culturelle attestée par l'existence d'au moins un agent y consacrant au moins une partie de son temps de travail. Autrement dit, la quasi-totalité des établissements ayant répondu à l'enquête[82] organise des événements entrant dans le cadre de l'action culturelle telle que nous venons de la définir. Il faut certes garder à l'esprit que notre échantillon n'est pas représentatif et qu'il est fort probable que les établissements les plus enclins à répondre à notre enquête sont justement ceux qui ont une activité d'action culturelle. Cependant, si ce résultat ne permet pas de conclure qu'une majorité de bibliothèques a désormais une activité apparentée à de l'action culturelle, le nombre important de réponses positives obtenu nous laisse déjà supposer qu'il y a eu un développement important de cette activité depuis le dernier sondage (effectué par le biais de la liste forum-ADBU en 2007). D'autant que près de la moitié de ces établissements déclarent mener cette activité depuis moins de 5 ans[83]. En revanche, on observe une grande disparité quant à ce que recouvre cette activité d'« action culturelle ».

La population des établissements n'ayant pas d'activité d'action culturelle étant sous-représentée dans nos résultats, il nous semble plus pertinent de les exclure des données chiffrées données par la suite. Les chiffres suivants seront donc donnés pour les 46 établissements ayant une activité d'animation culturelle.

[80] PÉCHENART, Jean. *Compte-rendu du sondage ADBU « Action culturelle en B.U. ». Op. cit.*

[81] POISSENOT, Claude. Publics des animations et images des bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Septembre 2011, nº 5. [Consulté le 13 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0087-002.

[82] Activités entrant dans le cadre de l'action culturelle avérées pour 46/47 établissements représentés dans notre enquête. Etablissements dans lesquels au moins une personne consacre au moins une partie de son temps à l'action culturelle : 46/47, établissements dans lesquels aucune personne ne consacre de temps à l'action culturelle : 1/47.

[83] Activité menée depuis moins de 2 ans (6/46) ; depuis plus de 2 ans et moins de 5 ans (13/46) ; depuis plus de 5 ans (20/46) ; absence de réponse ou « je ne sais pas » (7/46).

(cc) BY-NC-ND

2.2.1.3. Formalisation de la politique d'action culturelle

Sur les 46 établissements déclarant avoir une activité d'action culturelle, un tiers[84] seulement dit avoir une politique d'action culturelle formalisée. Parmi ce tiers, quelques-uns seulement disposent d'une charte d'action culturelle validée au niveau de la tutelle[85]. Les autres ont formalisé leur politique d'action culturelle par des documents de travail qui ont été validés en interne, au niveau du SCD, et certains d'entre eux sont en attente de validation auprès de la tutelle. Pour la plupart des établissements cependant, la politique d'action culturelle n'est pas encore formalisée. Elle s'appuie dans ce cas sur les grandes orientations définies par la direction du SCD ou, parfois, sur des thématiques de travail qui sont proposées par la présidence de l'université (par la vice-présidence en charge des questions culturelles le cas échéant). A Besançon, une étude a été menée par l'Université de Franche-Comté et l'association Culture Action en décembre 2013. Un questionnaire intitulé « état des lieux de la diffusion culturelle » a été soumis à différentes composantes ou services de l'université, dont le SCD, pour recenser les activités et événements culturels organisés, les modalités et les lieux utilisés ainsi que les publics visés. L'objectif annoncé est de permettre « d'adapter les méthodes, d'informer les personnels sur les législations en vigueur, de les accompagner et de mettre en place des actions de formation »[86]. Si aujourd'hui, les politiques d'action culturelle des bibliothèques universitaires ne sont pas réellement formalisées, on constate cependant que les choses sont en train d'évoluer.

Considérant qu'elle contribuait à asseoir la politique d'action culturelle, nous nous sommes également interrogée sur l'existence d'une programmation établie en amont. « Les diverses actions mises en place dans le cadre de l'action culturelle ne prennent tout leur sens que si elles s'inscrivent dans une programmation globale, afin d'éviter de tomber dans la mise en place d'événements seulement médiatiques »[87] disait en substance Mathilde Thiriet, rappelant que Bernard Huchet avait souligné que cela donnait une lisibilité au projet[88]. Cependant, les établissements ayant une politique d'action culturelle qui établissent une programmation en amont sont minoritaires[89] et ce ne sont pas systématiquement les établissements qui ont une politique formalisée[90]. Quand elle existe, cette programmation est le plus souvent annuelle. Le programme est établi entre le printemps de l'année universitaire précédente et l'automne. Quelques établissements décomposent l'année universitaire en périodes : la programmation peut alors être semestrielle, voire trimestrielle.

Si l'existence d'un document formalisant la politique semble corroborer un ancrage des pratiques et une reconnaissance de la tutelle, l'existence d'une

---

[84] Politique d'action culturelle formalisée (15/46) ; non formalisée (28/46) ; absence de réponse (3/46).

[85] Charte d'action culturelle validée par la tutelle (4/46) ; autre type de formalisation (11/46).

[86] Enquête adressée aux établissements documentaires.

[87] THIRIET, Mathilde. *La formalisation de l'action culturelle. Op.cit.* p. 49.

[88] HUCHET, Bernard. Pour une politique culturelle en bibliothèque. In CABANNES, Viviane et POULAIN, Martine (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. *Op. cit.*

[89] Programmation établie en amont (17/46) ; pas de programmation établie en amont (20/46) ; absence de réponse (9/46). Programmation annuelle (15/17) ; Programmation semestrielle (1/17) ; Programmation trimestrielle (1/17).

[90] Sur les 15 qui ont une politique formalisée, 10 établissent une programmation en amont. Sur les autres, 7 établissements n'ayant pas de politique formalisée établissent malgré tout une programmation en amont.

(cc) BY-NC-ND

programmation établie à l'avance repose en revanche sur des considérations plus pragmatiques. Certains établissements précisent en effet que leur calendrier est organisé autour d'événements structurants et récurrents ou qu'ils ont quelques « marronniers » fixés en avance (la Fête de la science, …), mais que le programme est ensuite mis à jour régulièrement, voire « complété et modifié au fil de l'année »[91], de sorte que les établissements puissent aussi réagir aux sollicitations. Par ailleurs, il semble également important d'avoir une certaine souplesse pour pouvoir réagir à l'actualité et il faut tenir compte du fait que le calendrier universitaire dans lequel la bibliothèque doit inscrire son action est très contraint. Le programme établi en amont par les établissements semble ainsi ménager dans la majorité des cas des possibilités d'adaptation.

2.2.1.4. Le projet d'action culturelle des BU

Nous avons demandé aux établissements de résumer selon quelques axes leur projet culturel[92].

La valorisation des collections est un axe essentiel des politiques d'action culturelle, que l'on dispose ou non de fonds patrimoniaux[93]. Certains professionnels estiment cependant que le fait de disposer de fonds patrimoniaux contribue à asseoir la légitimité de la politique d'action culturelle de la bibliothèque. Un autre axe important des politiques d'action culturelle est la valorisation des enseignements et de la recherche de l'université de tutelle. L'accompagnement des projets pédagogiques, l'organisation de manifestations en lien avec les enseignements et les domaines de recherche de l'université s'insèrent ainsi dans bon nombre de projets culturels d'établissements. Une partie des établissements souhaite également, à travers la politique d'animation menée, proposer aux étudiants une ouverture culturelle. Cette ouverture culturelle concerne aussi bien la culture artistique que la culture scientifique et technique. Cela passe notamment par l'organisation de manifestations visant à familiariser le public avec diverses formes artistiques et par des actions de vulgarisation scientifique. La nécessité d'une culture pluridisciplinaire sous-tend cette volonté d'ouverture, la bibliothèque se positionnant comme espace de rencontre et de débat. Pour certains établissements, il s'agit de se positionner comme un lieu de vie culturelle ouvert à tous. La bibliothèque fait parler d'elle en proposant des animations régulières susceptibles d'attirer les étudiants, participe à la vie culturelle et artistique locale et contribue au rayonnement de l'université dans la cité. Enfin, le projet culturel de quelques établissements repose sur l'encouragement des initiatives et des pratiques artistiques étudiantes.

---

[91] Enquête adressée aux établissements documentaires.

[92] Axes du projet culturel : Réponses fournies : 42/46 ; absences de réponse : 4/46. Etablissements citant parmi les grands axes de leur projet culturel : - la valorisation des collections : 21/42 ; - la valorisation des enseignements et de la recherche : 19/42 ; - l'ouverture culturelle des étudiants 14/42 ; - l'animation de la bibliothèque et son positionnement dans la vie culturelle : 13/42 ; - l'encouragement des initiatives et pratiques étudiantes : 8/42.

[93] Etablissements abritant des collections patrimoniales : 26/46 ; établissements n'abritant pas de collections patrimoniales : 20/46. La valorisation des collections est citée parmi les grands du projet culturel pour 15/26 des établissements abritant de collections patrimoniales, et pour 6/20 des établissements n'abritant pas de collections patrimoniales.

(cc) BY-NC-ND

Une remarque s'impose ici. Si une partie des établissements répondant à l'enquête présente un projet culturel construit, une véritable politique, d'autres avouent ne pas avoir encore défini de projet précis[94]. Il faut ajouter à ceux-là les quelques autres qui le plus souvent ne font qu'accueillir des manifestations conçues par d'autres (en prêtant les locaux de la bibliothèque aux autres services de l'université qui produisent des événements) et ceux dont la politique se limite à une participation aux événements nationaux (Fête de la Science, Printemps des poètes) ou à la mise en place d'animations successives (des expositions principalement), sans qu'aucun fil conducteur ne donne un sens à l'action menée. Il serait plus exact de parler dans ces cas-là d'une activité d'animation plutôt que de politique d'action culturelle. Il semble cependant que tous s'accordent sur ce que *devrait* être une politique d'action culturelle. La profession partage en effet l'idée que c'est le degré de formalisation de la politique d'action culturelle conjugué à son caractère programmatique qui fait passer l'activité de simple « politique d'animation » à celle de politique d'action culturelle. Si les répondants se sont déclarés engagés dans une politique d'action culturelle, ils apportent néanmoins par leurs commentaires des nuances quant à ce que recouvre cette politique sur le terrain. Ils rappellent notamment le chemin restant à faire, soit que l'activité soit trop récente pour en analyser réellement la pertinence, soit qu'elle ne soit pas encore appuyée par des moyens financiers, humains ou matériels adéquats.

2.2.2. Les moyens consacrés à l'action culturelle.

2.2.2.1. Moyens financiers

La grande majorité des établissements répondants mène sa politique d'action culturelle avec un budget inférieur à 2000 euros[95], et quelques-uns précisent qu'ils n'ont pas de budget du tout. Ce budget n'est pas toujours spécifiquement dédié à l'action culturelle[96], et il est souvent pris sur le budget de fonctionnement global de l'établissement documentaire. Il est généralement jugé insuffisant[97], notamment par ceux des établissements qui disposent des plus faibles budgets. Parmi ceux-là, plusieurs soulignent qu'en période de restriction budgétaire, priorité est donnée aux acquisitions. S'il autorise l'achat de petites fournitures, le budget dont ils disposent ne leur permet pas de faire des choses très ambitieuses. Il n'est pas envisageable, par exemple, d'éditer des catalogues d'exposition, de faire appel à des intervenants extérieurs (scénographes, conférenciers…), d'assurer une publicité à l'extérieur de l'établissement... Ces établissements conçoivent donc leur politique en tenant compte, en amont, de ces faibles moyens. Ils privilégient les animations sans coût, en faisant appel prioritairement aux services et personnels de l'université. Certains répondants précisent que, n'ayant de toute façon pas assez de personnel pour faire davantage, leur budget est suffisant étant donné la nature des manifestations qu'ils

[94] Pas de projet culturel défini : 5/46 ; activité reposant principalement sur l'accueil de manifestations conçues par d'autres : 3/46 ; activité relevant davantage d'une politique d'animation : 3/46.

[95] Budget inférieur à 2000 euros : 25/46 (dont 5/25 précisent « zéro euros ») ; budget compris entre 2000 et 5000 euros : 7/46 ; budget compris entre 5000 et 10000 euros : 6/46 ; budget compris entre 10000 et 20000 euros : 3/46 ; budget supérieur à 20000 euros : 3/46 ; absence de réponse : 2/46.

[96] Budget spécifique pour l'action culturelle : 19/46 ; non spécifique : 23/46 ; absence de réponse : 4/46.

[97] Budget suffisant : 15/46 ; budget insuffisant : 20/46 ; absence de réponse : 11/46.

(cc) BY-NC-ND

sont en mesure de proposer. Enfin certains établissements se voient attribuer des budgets à la demande, en fonction des projets qu'ils soumettent.

Avec des budgets modestes, certains établissements parviennent à monter des événements ambitieux. Pour cela, ils prennent le parti de solliciter des interventions gratuites auprès de personnalités, mêmes extérieures à l'université. L'argument d'être un établissement universitaire organisant des événements gratuits et ouverts au public semble alors relativement convaincant (mais la question du défraiement des intervenants peut se poser). Dans le cadre de partenariats ponctuels avec d'autres institutions culturelles (des musées par exemple), il est également possible de se faire prêter des œuvres (mais il faut en revanche prévoir un budget d'assurance). Parfois, certains frais peuvent être pris en charge par d'autres services de l'université (service communication, service culturel…).

Quelques établissements précisent que la politique culturelle de leur établissement n'en est qu'à ses débuts et que le budget pourrait croître avec le temps. On observe par ailleurs que le budget d'action culturelle des établissements répondants, même faible, reste stable[98]. D'autres précisent que le changement d'échelle des établissements – du fait des regroupements prévus à l'horizon 2014- pourrait changer la donne. En attendant l'augmentation de leurs budgets, les établissements doivent tenter de faire à peu de frais.

S'il ressort des réponses obtenues que les moyens consacrés à l'action culturelle restent faibles, on observera cependant que le budget annuel consenti aux établissements est étroitement corrélé avec l'ancienneté de leur politique culturelle. Ainsi les établissements qui disposent des budgets les plus importants sont ceux qui mènent une politique d'action culturelle depuis plus de 5 ans et que les moins bien dotés sont ceux qui ont initié cette politique depuis moins de 2 ans (figure 1). Cet état de fait n'a rien d'étonnant si l'on considère qu'il faut laisser à l'établissement le temps de faire ses preuves, notamment auprès des tutelles. Avec le temps, la bibliothèque peut montrer la pertinence de son activité et voir son budget augmenter.

Nombre de réponses	Budget annuel dévolu à l'action culturelle						
Ancienneté de la politique d'action culturelle	Moins de 2000 €	2000 à 5000 €	5000 à 10 000 €	10 000 à 20 000 €	Plus de 20 000 €	Sans réponse	Total général
Moins de 2 ans	6						6
Entre 2 et 5 ans	4	5	2	1		1	13
Plus de 5 ans	8	2	4	2	3	1	20
Sans réponse	7						7
Total général	25	7	6	3	3	2	46

Figure 1 : Budget annuel consacré à l'action culturelle en fonction de l'ancienneté de la politique culturelle (en nombre de réponses)

2.2.2.2. Moyens humains

Une majorité des 46 établissements répondants qui ont une activité d'animation culturelle (Cf. p39) estime que les moyens humains consacrés à cette

[98] Budget stable : 23/46 : budget en hausse : 9/46 ; budget en baisse : 5/46 ; absence de réponse : 10/46.

(cc) BY-NC-ND

activité sont insuffisants[99]. Le nombre d'agents consacrant au moins une partie de leur temps de travail à l'action culturelle est très variable[100] mais rares sont les établissements disposant de personnels affectés à plein temps à cette activité[101]. L'action culturelle fait rarement l'objet d'un poste à part entière et est souvent cumulée avec d'autres fonctions. On observe également que la direction du SCD ou de la BU est souvent partie prenante de cette activité. Une importante partie des réponses émane en effet de la direction des SCD ou bibliothèques répondantes[102]. Ces personnes, pour un peu plus de la moitié d'entre elles, font partie des personnels impliqués dans l'activité d'action culturelle de l'établissement[103], ce qui témoigne de l'intérêt porté par la profession à cette activité émergente. Les autres personnes qui répondent sont presque systématiquement celles qui sont directement impliquées dans l'activité[104]. Leurs intitulés de poste varient, la mention de l'activité liée à l'action culturelle pouvant apparaître sous diverses formes[105] et être adossée à d'autres missions, comme celles liées aux services au public ou à la communication[106].

Nous n'avons pas recueilli de données quant aux catégories de personnels impliqués dans l'activité d'action culturelle des établissements mais l'on se reportera à ce sujet au rapport de l'IGB déjà cité sur les emplois dans les bibliothèques.

2.2.2.3. Moyens matériels

La majorité des établissements répondants dispose de lieux dédiés pour l'action culturelle[107] : il s'agit le plus souvent d'espaces d'exposition (salles ou halls aménagés), plus rarement de salles de conférence (ou auditoriums, amphithéâtres…)[108].

---

[99] Nombre de personnes jugeant que le personnel impliqué dans l'action culturelle est suffisant : 15/46 ; nombre de personnes jugeant que le personnel impliqué dans l'action culturelle est insuffisant : 21/46 ; absence de réponses : 10/46.

[100] Nombre moyen de personnes consacrant une partie de leur temps de travail au moins à l'action culturelle : 4,1 ; nombre minimal : 1 ; nombre maximal : 12.

[101] Nombre d'établissements ayant du personnel se consacrant à plein temps à l'action culturelle : 7/46. Nombre minimum de personnes à plein temps : 0 ; Nombre maximum de personnes à plein temps : 5.

[102] Réponses émanant de la direction des SCD ou bibliothèques répondantes : 20/46.

[103] Parmi les réponses émanant des personnels de la direction des SCD ou des bibliothèques répondantes : personnes impliquées dans l'activité d'action culturelle : 12/20 ; personnes nom impliquées dans l'activité d'action culturelle : 6/20 ; absence de réponse : 2/20.

[104] Parmi les réponses émanant des personnels autres que les personnels de direction : personnes impliquées dans l'activité d'action culturelle : 25/27 ; personnes non impliquées dans l'activité d'action culturelle : 1/27 ; absence de réponse : 1/27.

[105] Mention dans l'intitulé de poste de l'activité liée à l'action culturelle (sous diverses formes : « action culturelle », « animations culturelles », « mission culture », « manifestations culturelles »…) : 18/46.

[106] Activité liée à l'action culturelle adossée à un poste de responsable des services au public : 6/46 ; activité liée à l'action culturelle adossée à un poste lié à la communication : 5/46 ; activité liée à l'action culturelle mentionnée seule : 7/46.

[107] Etablissements disposant d'espaces dédiés à l'action culturelle : 28/46 ; Etablissements ne disposant pas d'espaces particulièrement dédiés à l'action culturelle : 13/46 ; absence de réponse : 5/46.

[108] Etablissements disposant d'un espace d'exposition : 26/28 ; établissements disposant d'une salle de conférence : 10/28.

(cc) BY-NC-ND

Pour les établissements qui ne disposent pas de lieux dédiés à l'action culturelle, les manifestations ont lieu dans les espaces de circulation (pour les expositions), dans les salles de lecture, les salles de formation, de réunion ou les espaces de détente de la bibliothèque, ou encore sont hébergées dans d'autres locaux de l'établissement de tutelle (amphithéâtres de l'université, …)

2.2.3. Typologie des actions menées

2.2.3.1. Les expositions

La forme d'action la plus répandue est l'exposition[109]. Les présentations de documents (textes, illustrations…) ou d'objets, organisées selon une scénographie propre à construire le propos, sont une tradition ancrée des établissements qui disposent de fonds patrimoniaux pour qui elles constituent l'occasion de montrer leurs « trésors ». Les expositions de photographies sont fréquentes : astrophotographie, photographie d'architecture, de paysage, de nature, photojournalisme, photographie d'art… Les sujets de ces expositions peuvent être choisis de façon à offrir un prolongement aux événements organisés par ailleurs au sein de l'université. Quant aux objets exposés, ils sont souvent en lien avec les enseignements de l'université (herbiers, appareils de mesure, …). Il n'est pas rare que les expositions soient organisées en partenariat avec des laboratoires de recherche ou avec des départements d'enseignement ou qu'elles soient montées par des étudiants accompagnés par leurs enseignants dans le cadre de projets pédagogiques.

Les bibliothèques universitaires peuvent également accueillir des expositions de travaux étudiants, ou des expositions conçues par des enseignants ou par d'autres services de l'université.

Cf. Annexe 9 : les expositions proposées par les bibliothèques universitaires.

2.2.3.2. Les manifestations orales

Les manifestations orales (conférences, débats, lectures, rencontres…) sont également une forme très prisée des bibliothèques universitaires. Elles sont une des formes les plus courantes des actions montées dans une perspective de vulgarisation scientifique. Les conférences permettent en effet de donner vie au discours universitaire, moins accessible dans sa version écrite. Les sujets des conférences organisées par les bibliothèques universitaires sont généralement choisis en lien avec l'activité de recherche de l'université. Les intervenants sont des chercheurs de

[109] Pour 37 établissements répondants, et sur une année, s'organisent : 310 expositions, 201 conférences, 102 projections, 90 rencontres avec des auteurs, des artistes ou des réalisateurs, 59 débats ou cafés littéraires/philosophiques, 49 spectacles, 2 résidences d'artistes et 47 autres événements (ateliers scientifiques, concerts, lectures, ateliers d'écriture, salons littéraires, festivals, dégustations de produits, heures du livre, jeux-concours, …). Nous avons exclu de ce décompte les sélections documentaires considérées en tant que telles, qu'elles soient ou non en lien avec un événement particulier (un seul établissement les avait comptabilisées). Nous considérons en effet qu'elles ne présentent pas le caractère exceptionnel qui caractérise les manifestations organisées dans le cadre de la politique d'action culturelle mais qu'elles font partie du travail quotidien des bibliothèques universitaires.

(cc) BY-NC-ND

l'université de tutelle ou d'autres universités, des journalistes, des spécialistes de renom de tel ou tel domaine… Ces conférences peuvent s'adresser à un public universitaire mais certaines manifestations témoignent d'un travail mené par les établissements en direction de publics différents des publics universitaires traditionnels.

Les publications d'ouvrages dans les domaines de recherche de l'université sont l'occasion d'organiser des rencontres impliquant les chercheurs et les laboratoires de recherche concernés. Par ailleurs, certains établissements organisent des lectures ou des rencontres autour du livre.

Cf. Annexe 10 : les manifestations orales proposées par les bibliothèques universitaires.

2.2.3.3. Autres manifestations (concerts, projections…)

D'autres formes d'action sont également proposées par les bibliothèques universitaires. Les projections de films sont l'occasion de proposer des réflexions sur des thématiques qui peuvent s'articuler aux enseignements dispensés à l'université tout en ouvrant des perspectives. Lorsque les bibliothèques accueillent des concerts ou des spectacles vivants, ou lorsqu'elles proposent de faciliter l'accès à ces événements, un travail de médiation est en général accompli en amont ou en prolongement de ces actions (notamment à l'occasion de rencontres organisées avec les artistes).

Plusieurs établissements ont par ailleurs créé des manifestations littéraires (prix littéraires, festivals…). Ces manifestations, généralement annuelles, articulent diverses formes d'action (conférences, expositions, projections…). Elles associent souvent différents partenaires (internes ou externes à l'université). Elles constituent des temps forts de l'année pour les bibliothèques universitaires qui les organisent.

Cf. Annexe 11 : autres manifestations proposées par les bibliothèques universitaires.

Enfin, quelques établissements mettent en place des actions, que nous ne détaillerons pas ici, qui relèvent plus directement de l'animation ou du divertissement à proprement parler.

2.2.3.2. Participation aux événements nationaux et locaux

Alternativement ou en complément de ces activités, les établissements participent massivement aux événements nationaux[110]. Quelques événements mobilisent particulièrement : il s'agit de la *Fête de la science*, du *Printemps des poètes*, des *Journées du patrimoine*, du *Mois du film documentaire*[111]. D'autres

[110] Etablissements organisant des manifestations dans le cadre des événements nationaux ou locaux : 33/46 ; établissements n'organisant pas de manifestations dans le cadre des événements nationaux ou locaux : 7/46 ; absence de réponse : 6/46.

[111] Participation aux événements nationaux : Fête de la science : 16/46 ; Printemps des poètes : 10/46 ; Journées du patrimoine : 7/46 ; Mois du film documentaire : 6/46.

(cc) BY-NC-ND

événements sont mentionnés de manière plus marginale : la *Semaine du son*, la *Semaine de la solidarité internationale*, la *Semaine du développement durable*, le *Mois de l'économie sociale et solidaire*, la *Semaine de la diversité*. Les établissements participent également aux événements locaux : *Assises Internationales du Roman* (région Rhône-Alpes), *Quai du polar* (Lyon), *Fête du livre* (Saint-Etienne), *Marché de la poésie* (Paris), *Quand l'artiste se livre* (Toulon), *Bruits de langue* (Poitiers), *Ecran vert* (La Rochelle), *Festival International du Film de La Rochelle* (La Rochelle), *Nuit Blanche* (Paris), *Mois de l'architecture contemporaine* (Normandie). On observe que la participation des établissements concerne notamment des manifestations qui sont en lien avec le livre et la lecture, même si elle ne s'y réduit pas.

Les établissements participent également à l'actualité commémorative. Quelques-uns disent choisir dans ce cas un biais particulier. La bibliothèque de l'Université de Reims Champagne-Ardenne a par exemple présenté une exposition sur les artistes marnais dans la guerre pour commémorer le centenaire de la première guerre mondiale. La bibliothèque de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a, quant à elle, organisé en 2013 une exposition « De Jean Moulin à Romanin » dédiée « non pas au héros mais à l'artiste »[112] dans le cadre des célébrations des 40 ans de l'université et de la commémoration des 70 ans de l'arrestation de Jean Moulin.

Certains établissements, qui ne participent pas directement à ces événements, accueillent les manifestations organisées par d'autres à ces occasions (ils peuvent alors contribuer à l'événement en proposant des sélections documentaires en fonction des thématiques proposées).

2.3. BILAN DE L'ACTION CULTURELLE DES BU

2.3.1. Evaluation de l'action culturelle

2.3.1.1. Politique d'évaluation, connaissance des publics

L'évaluation des politiques d'action culturelle en est encore à ses balbutiements. Moins de la moitié des établissements procède à une évaluation des actions menées[113]. Pour certains, l'activité est encore trop récente, et aucune politique d'évaluation n'a encore été mise en place. Par ailleurs, il est des cas où l'évaluation n'est pas aisée. Ainsi, s'il est relativement facile de compter les personnes venues assister à une conférence, une projection ou celles participant à un atelier, distinguer les personnes venues voir une exposition installée dans un lieu de passage s'avère plus délicat. Le vernissage d'une exposition peut cependant fournir l'occasion d'un comptage, surtout s'il a lieu en dehors des horaires d'affluence. Quoiqu'il en soit, les indicateurs chiffrés ne sauraient, seuls, rendre compte de la

[112] UNIVERSITÉ JEAN MOULIN (LYON 3). *Exposition des dessins de Jean Moulin, une facette méconnue du héros de la résistance* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 30 novembre 2011]. Disponible à l'adresse : http://www.univ-lyon3.fr/exposition-des-dessins-de-jean-moulin-une-facette-meconnue-du-heros-de-la-resistance-712113.kjsp?RH=INS-ACTU.

[113] Evaluation du succès des événements par : questionnaires et enquêtes : 5/46 ; indicateurs chiffrés (comptages…) : 19/46 ; autres moyens d'évaluation (livres d'or, critiques presse, retours usagers, appréciation au jugé…) : 7/46 ; pas d'évaluation : 16/46 ; absence de réponse : 9/46.

(cc) BY-NC-ND

qualité d'une manifestation, et un certain nombre de répondants souligne l'importance des évaluations qualitatives.

S'ils ont parfois une idée assez précise du nombre de personnes qui participent aux événements proposés dans le cadre de la politique d'action culturelle, les établissements connaissent en revanche assez mal la composition de leur public : ils sont une minorité à avoir déjà réalisé des enquêtes[114]. Plusieurs suggèrent cependant des moyens relativement faciles à mettre en œuvre pour mieux connaître les publics qui participent aux événements organisés dans le cadre de l'action culturelle. Ainsi par exemple, la distribution d'un questionnaire pendant les manifestations permet de demander aux participants leurs motivations et leurs centres d'intérêt. Cela permet en outre de collecter les coordonnées des participants et de favoriser la communication pour des événements ultérieurs. Le traitement des réponses à ce type de questionnaire demande cependant du temps, ce qui explique sans doute que ce type d'évaluation soit assez peu pratiqué.

2.3.1.2. Succès et insuccès

Au sein d'un même établissement, le succès des événements est variable. Il est difficile d'établir si certaines formes d'actions ont plus de succès que d'autres, chacun des établissements ayant fait le choix de quelques formes d'action, en lien avec sa politique culturelle. Les répondants observent cependant que les expositions sont les événements qui ont le plus de visibilité, d'une part parce qu'elles se trouvent souvent dans des lieux de passage, d'autre part parce qu'elles peuvent rester en place longtemps. Le succès des conférences est très variable : il dépend à la fois de la thématique choisie, des conférenciers intervenants (les personnalités connues attirent du monde) et de la prescription des enseignants. Certains ateliers rencontrent beaucoup de succès, d'autres non.

Il ne semble pas, au bout du compte, que le succès d'un événement soit une question de forme. Pour chacune des formes d'action éprouvées, la réussite des manifestations est très variable. D'une manière générale, le succès des événements dépend également du choix d'un moment opportun : une manifestation est vouée à l'échec lorsqu'il y a une juxtaposition d'événements au même moment sur le campus. Par ailleurs, le succès dépend également de paramètres sur lesquels il est difficile de jouer, comme la situation géographique de la bibliothèque. Les manifestations culturelles des établissements éloignés des centres-villes attirent peut-être moins facilement les publics.

2.3.2. Réception de l'action culturelle de la BU

2.3.2.1. La mobilisation du public étudiant

« Même si en principe l'action culturelle s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire, et même à toute personne "attirée par la lumière", il

[114] Etablissements ayant réalisé des enquêtes pour connaître le public des manifestations de la BU : 4/46 ; établissements n'ayant pas réalisé d'enquête pour connaître le public des manifestations de la BU : 30/46 ; absence de réponse : 12/46.

(cc) BY-NC-ND

semble nécessaire, dans un souci d'efficacité, de fixer en tant que cœur de cible le public étudiant. Ce public est assez divers pour pouvoir toucher "par ricochet" toute autre personne »[115]. Quelques-uns des établissements répondants nous font cependant part de leur difficulté à mobiliser le public étudiant. En l'absence d'une prescription des enseignants, la proportion d'étudiants qui assiste aux conférences est en effet souvent assez faible et la participation des enseignants ne suffit pas toujours à en garantir le succès, dès lors qu'elles ne s'inscrivent pas dans le prolongement du programme de formation. Le public étudiant est assez opportuniste et il faut parfois que la manifestation fasse directement écho à un enseignement pour que les étudiants y participent. On nous rapporte par exemple les échecs rencontrés lors de la mise en place d'ateliers d'écriture pourtant organisés en collaboration avec des enseignants… En revanche, les projets impliquant les étudiants dans leur conception même semblent rencontrer un certain succès. Il n'est toutefois pas si facile de les mobiliser pour les associer en amont à la construction du projet culturel de la bibliothèque.

2.3.2.2. La mobilisation du public enseignant

La collaboration des enseignants est primordiale pour la réussite des manifestations culturelles (constat qui était déjà établi, en 1984, par le rapport Domenach). D'une part, ils font partie du public potentiel des événements organisés par la bibliothèque universitaire et ils sont un public plus stable et plus régulier que le public étudiant. D'autre part ils ont un rôle irremplaçable de prescripteurs auprès des étudiants. Enfin, les répondants soulignent que l'implication des enseignants dans la conception des événements a la plupart du temps une incidence conséquente sur la fréquentation du public étudiant. L'impact de cette implication peut même être considérable lorsque l'événement a un lien direct avec un enseignement.

Les enseignants qui ont répondu à l'enquête[116] semblent participer de bonne grâce aux manifestations organisées par la BU (moins de la moitié d'entre eux déclare ne jamais y assister). Cependant, une moitié seulement de ceux qui disent assister à des événements de temps en temps fournit des exemples de manifestations ayant été organisées au cours de l'année universitaire, soit un quart seulement des répondants. Cela peut laisser penser que pour une partie des enseignants au moins, la participation aux événements est anecdotique. Les expositions et les conférences sont les événements les plus souvent cités.

[115] CLÉMENT, Baptiste. *Quelle action culturelle ?* Mémoire de maîtrise : département de Musique. Montpellier : Université Paul Valery, 2001.

[116] Il est bien sûr probable que les enseignants intéressés par ces activités aient été plus enclins à répondre à notre enquête que les autres et notre échantillon est par conséquent sans doute un peu biaisé.

(cc) BY-NC-ND

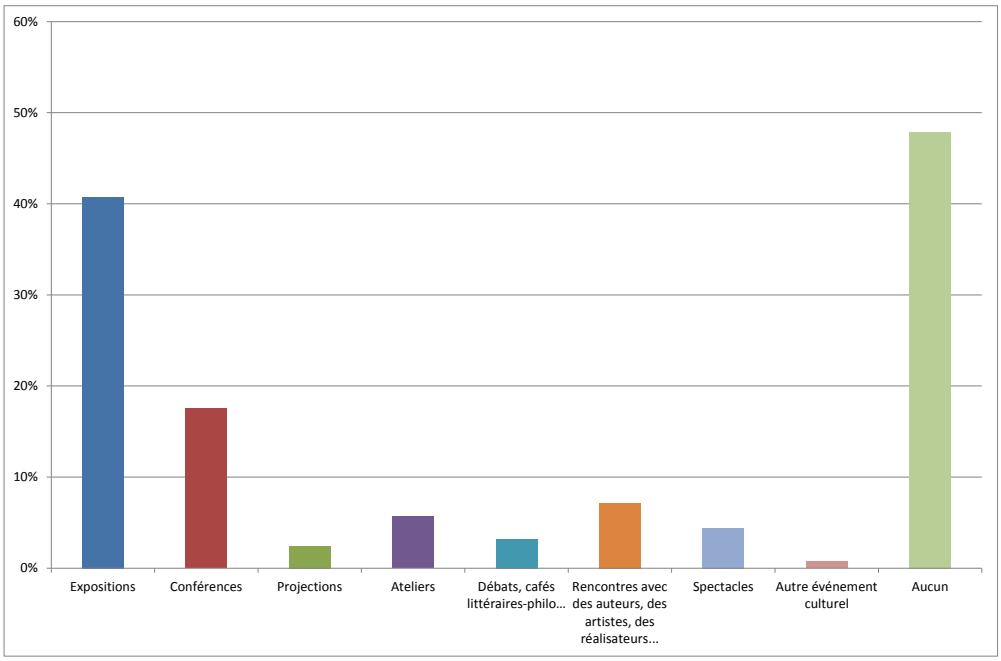

Figure 2 : Participation des enseignants aux manifestations culturelles de la BU

2.3.2.3. Un champ d'expérimentation

Succès ou échecs, les personnels des bibliothèques soulignent l'importance de l'expérimentation. Une politique d'action culturelle est avant tout une politique d'offre et elle n'est pas conçue pour répondre schématiquement à un besoin (autrement elle risque l'écueil de l'utilitarisme si préjudiciable à la culture). Les personnels font état de leurs tentatives, de leurs prises de risques, des échecs qu'ils ont essuyés. L'intérêt qu'ils manifestent pour les études menées sur l'action culturelle (dont témoignent les nombreux commentaires écrits dans les espaces réservés à cet effet), l'exercice de partage d'expériences et de laboratoire d'idées auquel ils se livrent de bonne grâce montrent que la mise en œuvre d'une politique d'action culturelle est un champ d'expérimentation.

2.3.3. Difficultés rencontrées

2.3.3.1. Communication et visibilité de l'action

Pour de nombreux établissements[117], la diffusion des informations relatives aux actions mises en œuvre pose de réelles difficultés. Pourtant, les professionnels des bibliothèques semblent utiliser une large gamme de canaux d'information pour communiquer autour de leurs événements : newsletters, bulletins d'information et courriels, sites internet et blogs, réseaux sociaux, annonces dans la presse ou à la radio, affichage, flyers… Malgré cela, les informations n'atteignent pas toujours les publics visés.

[117] Etablissements relatant des difficultés à communiquer autour des actions organisées : 20/46.

(cc) BY-NC-ND

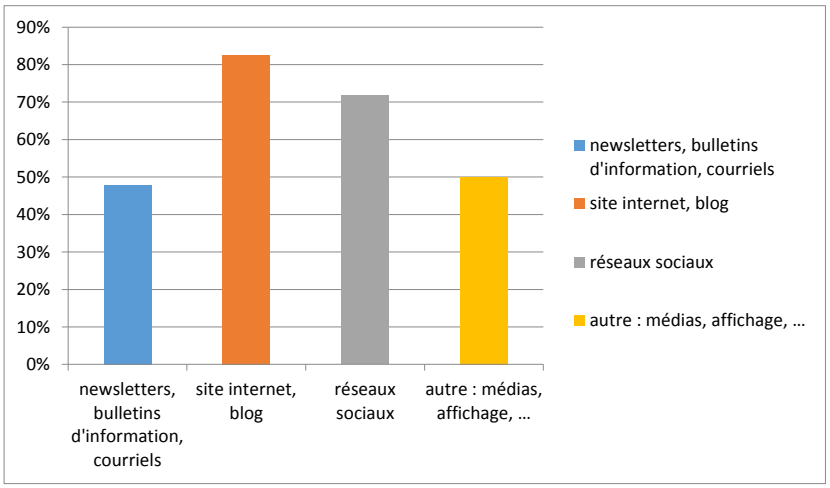

Figure 3 : Communication des BU autour de l'action culturelle

Les résultats obtenus par le biais de l'enquête adressée aux enseignants semblent confirmer cet état de fait : ceux qui déclarent se tenir informés de la programmation culturelle de la BU sont minoritaires (figure 4).

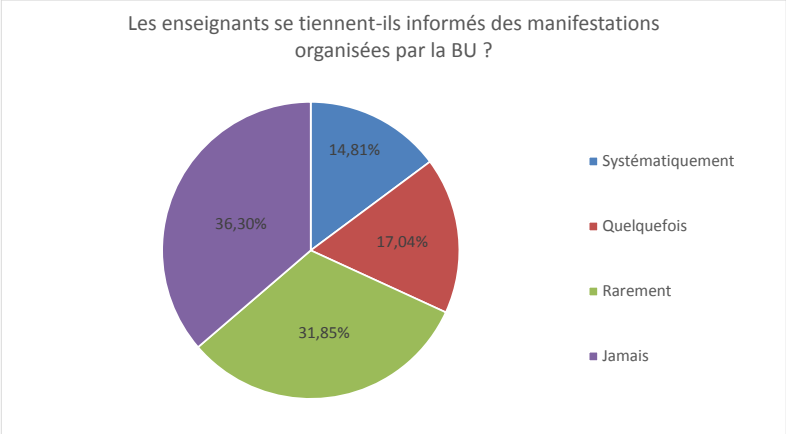

Figure 4 : Information des enseignants sur la programmation culturelle de la BU

En ce qui concerne les enseignants, il semble en outre qu'une partie seulement des canaux d'information utilisés ait une efficacité : les canaux qu'ils mentionnent le plus souvent sont les newsletters, les bulletins d'information et les courriels[118]. Ceux qui accèdent à l'information par le biais des sites internet ou des blogs de la bibliothèque sont bien moins nombreux[119] et les réseaux sociaux[120] semblent peu les toucher. Le bouche à oreille et l'affichage ont visiblement plus d'impact que ce dernier moyen. Autrement dit, les moyens de communication qui ont une efficacité

[118] 74,4% des enseignants qui disent se tenir informés systématiquement, quelquefois ou rarement de la programmation culturel mentionnent les newsletters, bulletins d'information, courriels alors que ces moyens de communication sont utilisés par 47,8% des établissements documentaires répondants.

[119] 31,8% des enseignants qui disent se tenir informés systématiquement, quelquefois ou rarement mentionnent les sites internet et les blogs alors que ces moyens de communication sont utilisés par 82,6% des établissements documentaires répondants.

[120] 3,5% des enseignants qui disent se tenir informés systématiquement, quelquefois ou rarement mentionnent les réseaux sociaux alors que ces moyens de communication sont utilisés par 71,7% des établissements documentaires répondants.

BY-NC-ND

vis-à-vis des enseignants sont ceux qui leur amènent l'information car ils ne vont pas ou peu chercher eux-mêmes l'information.

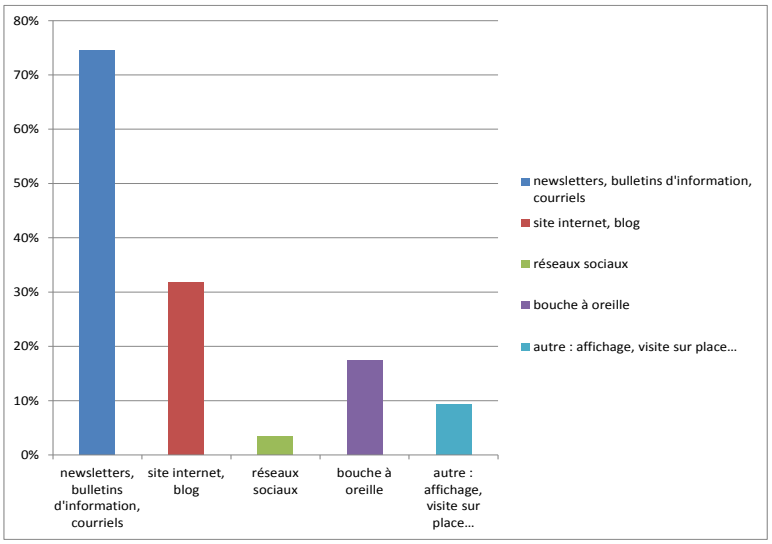

Figure 5 : Voies d'information touchant les enseignants

Un résultat corollaire est que les enseignants sont assez peu prescripteurs et contribuent relativement peu à la mobilisation du public étudiant autour des manifestations organisées par la BU.

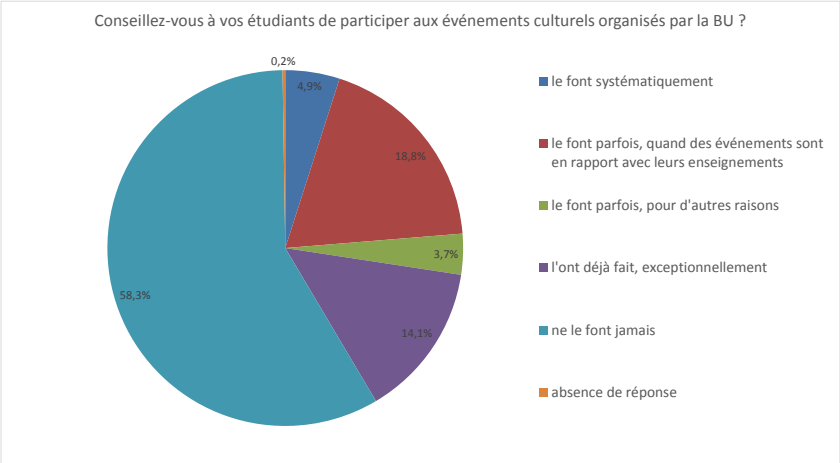

Figure 6 : La prescription des enseignants

Cette difficulté de communication ne concerne pas que l'action culturelle. Il est ressorti de l'enquête menée auprès des bibliothécaires que ceux-là éprouvaient également des difficultés à mobiliser les enseignants sur la question des acquisitions. Ces derniers, en effet, ne sont pas présents en permanence sur le campus et viennent moins à la bibliothèque que par le passé, du fait d'un accès toujours plus important aux ressources électroniques. Il est de ce fait plus difficile de les solliciter et même de les rencontrer.

2.3.3.2. Moyens humains, matériels et financiers

Pour d'autres établissements, les difficultés sont essentiellement dues à un manque de moyens humains, financiers ou matériels. L'activité d'action culturelle passe souvent au second plan derrière d'autres tâches, surtout si elle n'est pas

BY-NC-ND

explicitement inscrite dans les missions du personnel. En l'absence de personnel affecté à ces missions, il s'avère difficile de dégager du temps. Par ailleurs, la faiblesse des budgets alloués ou l'absence d'espaces dédiés pour l'action culturelle sont également un obstacle au développement d'une véritable politique d'action culturelle. L'absence de visibilité quant aux financements ne permet notamment pas la programmation de l'action culturelle d'une année sur l'autre.

Si les bibliothèques universitaires commencent à mettre en place des politiques culturelles, la nature des projets qu'elles définissent et les moyens qu'elles y consacrent sont très variables. L'analyse des perceptions et des représentations de leur action est nécessaire pour tenter de saisir ce que sont leurs territoires d'action.

(cc) BY-NC-ND

PARTIE 3. ACTION CULTURELLE : LES TERRITOIRES DE LA BU

3.1. LES TERRITOIRES PERÇUS DE LA BU

3.1.1. Action culturelle de la BU : perception et représentations

3.1.1.1. L'action culturelle de la BU vue par ses publics

Les résultats de l'enquête menée auprès des enseignants-chercheurs nous offrent des éléments de réflexion intéressants. On peut relever, pour commencer, que les enseignants ont, dans leur majorité, une image positive de l'action culturelle de la BU qu'ils jugent dans l'ensemble « plutôt intéressante » (figure 7).

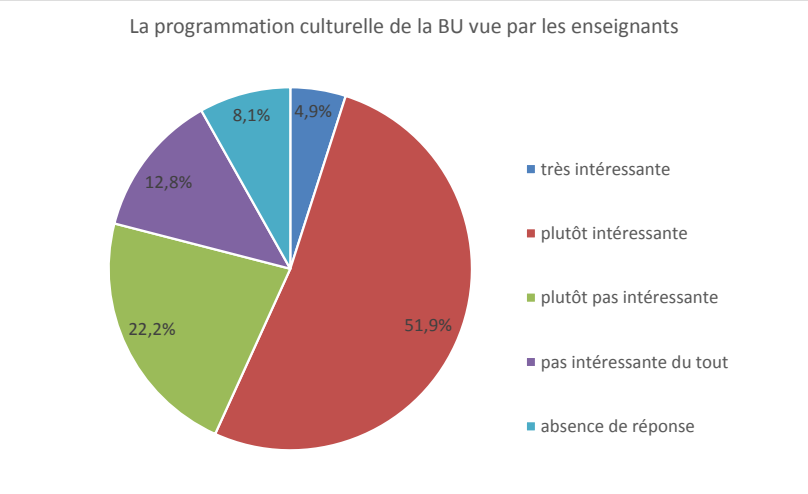

Figure 7 : la programmation de la BU vue par les enseignants.

La politique d'action culturelle des BU fait pourtant l'objet d'un certain nombre de critiques. Certains enseignants regrettent ainsi que « la multiplicité des offres culturelles se [traduise] par des actions de moindre envergure qui confinent parfois à l'anecdotique »[121]. Ils trouvent pauvre l'offre culturelle de leur BU et évoquent « quelques expos très basiques tout au plus », mais « rien de convivial ou de participatif ». D'autres déplorent la qualité aléatoire des événements proposés et l'absence de cohérence thématique. Ils estiment que les bibliothécaires « devraient faire participer les étudiants dans la conception et le choix des manifestations », et être construites « sur des problématiques susceptibles d'intéresser les étudiants et enseignants qui fréquentent spontanément la BU ». Plusieurs enseignants se demandent si le manque d'envergure des manifestations est lié à l'existence d'une offre concurrente sur le campus et avouent leur difficulté à discerner les offres de la BU de celles émanant d'autres services de l'université. Par ailleurs, beaucoup d'enseignants précisent qu'ils ne sont pas réellement au courant des actions menées

[121] Cette citation et les suivantes sont extraites de l'enquête adressée aux enseignants-chercheurs.

BY-NC-ND

par la BU en matière d'action culturelle et quelques-uns disent ne pas se sentir concernés.

Quant à l'objet des manifestations organisées, si certains regrettent qu'elles ne soient pas toujours en lien avec les enseignements proposés à l'université et ne rencontrent pas leurs centres d'intérêt ou leurs goûts, d'autres se réjouissent de la variété des manifestations qu'ils apprécient d'autant plus lorsqu'elles sont récurrentes. Ils louent les « expositions pertinentes et bien pensées », les choix judicieux et le savoir-faire des bibliothécaires pour ce qui concerne les présentations d'ouvrages (« réalisées de sorte que l'on en sortait en ayant envie de les lire ») et se félicitent de « la diversité des thèmes abordés ».

En ce qui concerne le rôle que devrait jouer la BU, certains enseignants jugent préférable qu'elle « se concentre sur ses missions premières » (fournir l'accès à la documentation, gérer les abonnements). Ils pensent qu'elle n'est « qu'un des lieux possibles de l'action culturelle sur un campus » et « pas toujours le plus approprié » car « il faut y préserver les conditions de travail ». Plusieurs enseignants soulignent les baisses de moyens qui affectent l'université en général et considèrent qu'il faut donner la priorité aux moyens pédagogiques. Ils estiment que proposer une offre culturelle « n'est pas forcément du ressort de la BU » et que « le service culturel est suffisant » pour cela ou que la BU n'est qu'« un acteur parmi d'autres ». D'autres estiment au contraire que la BU est un acteur culturel à part entière et qu'elle doit participer à l'animation culturelle du campus en jouant un rôle bien distinct de celui du service culturel. « La BU a un rôle à jouer dans la promotion […] la diffusion et la création culturelle à l'université », elle « met en relief les activités de recherche et d'éducation qui s'y déroulent », « elle peut accompagner une multitude d'actions qui pourraient être initiées par tous les types de personnels et d'étudiants de l'université, voire accueillir aussi des activités en interaction avec des acteurs extérieurs à l'université »…

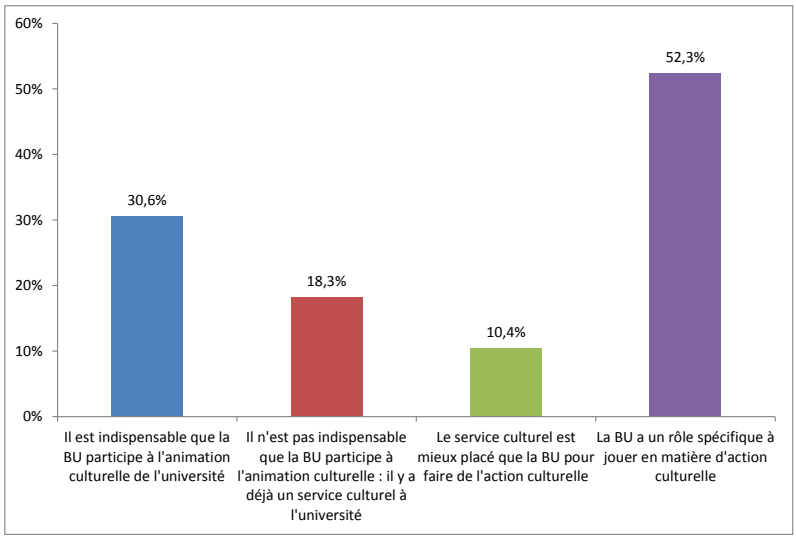

Figure 8 : Le rôle culturel de la BU selon les enseignants

BY-NC-ND

Ces résultats d'enquête montrent que même si la politique d'action culturelle de la BU est relativement bien perçue par les enseignants, les bibliothécaires doivent encore s'efforcer de démontrer le bien-fondé des projets qu'ils mettent en œuvre.

Par ailleurs, une enquête menée auprès des publics étudiants permettrait d'obtenir des éléments complémentaires.

3.1.1.2. L'action culturelle de la BU vue par les autres acteurs de l'action culturelle universitaire

Les réponses reçues à notre enquête, complétées par les informations recueillies par entretien, nous ont permis d'esquisser l'image que les autres acteurs de l'action culturelle universitaire (services culturels, CSTI) se font de la bibliothèque universitaire et de son rôle. Les services culturels voient la BU comme un partenaire naturel. Ils collaborent avec elle pour le montage de projets, « notamment lorsque ceux-ci concernent la lecture »[122], mais pas seulement car « elles sont un parfait relais, voire même un amplificateur de l'action culturelle » menées par les autres services. « Elles permettent d'accueillir des lectures publiques, des expositions et des concerts de musique de chambre »… Si elles constituent des partenaires privilégiés pour l'organisation de manifestations autour du livre, de la lecture, de l'écriture, la compétence des BU en matière de documentation est également très appréciée pour les expositions « qu'elles peuvent compléter par des ouvrages qu'elles détiennent ». Les bibliothécaires, par leur connaissance des collections, savent par ailleurs mettre en valeur les fonds anciens et contribuent ainsi à la valorisation du patrimoine des universités.

La bibliothèque universitaire est également perçue comme un lieu d'accueil pour des actions conçues par d'autres services ou par des chercheurs, ou pour des initiatives étudiantes. Le fait de disposer d'un espace semble en soi un argument suffisant pour affirmer sa vocation à prendre part aux activités culturelles de l'université. Les personnels des services culturels soulignent également l'atout que représente « le rapport étroit [que les BU entretiennent] avec les étudiants et les personnels enseignants-chercheurs ».

Pour résumer, les atouts de la BU – à la fois la compétence de ses personnels en matière de documentation et le fait de disposer d'un lieu – contribuent pour une large part à légitimer sa participation à la politique d'action culturelle de l'université. Les autres acteurs de l'action culturelle universitaire voient en elle un allié de choix pour l'organisation des manifestations, qu'il s'agisse d'en prendre en charge l'accueil ou d'en assurer le complément documentaire. Il semble cependant que la BU ne soit que marginalement considérée comme porteuse d'initiatives propres.

[122] Enquête adressée aux services culturels des universités.

(cc) BY-NC-ND

3.1.1.3. L'action culturelle de la BU vue par ses tutelles

Si la bibliothèque compte parmi les acteurs culturels de l'université, l'on peut s'étonner que le mot « bibliothèque » ne soit pas apparu une seule fois dans le discours prononcé par la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche lors de la remise du rapport Ethis le 5 octobre 2010. Le rapport évoquait pourtant à plusieurs reprises le rôle des bibliothèques. Bien que la ministre précise que « la vie culturelle universitaire se prolonge naturellement dans d'autres lieux que les amphithéâtres ou les salles de cours »[123], elle ne mentionne alors que les « résidences et [les] restaurants universitaires, qui, parce qu'ils sont des lieux de vie étudiante doivent aussi être des lieux de culture ». Ainsi, le CROUS apparaît comme un partenaire culturel plus naturel que la bibliothèque. Bien qu'impliquées dans la conception du rapport, les BU ne semblent pas faire partie des acteurs pressentis pour porter l'action culturelle universitaire.

Si la convention-cadre signée en 2013 a pu sembler marquer un progrès en affirmant que « les bibliothèques universitaires contribuent fortement à l'animation culturelle et artistique locale »[124], le fait que les bibliothèques universitaires n'aient pas été conviées lors des rencontres sur l'action culturelle dans l'enseignement supérieur organisées au ministère le 24 juin 2014[125] en dit long sur le rôle assigné aux bibliothèques universitaires. Tout se passe comme si, tout en reconnaissant les atouts dont elles disposent pour s'impliquer dans la mise en œuvre des politiques culturelles universitaires, on ne les considérait pas comme un acteur ayant une voix à part entière dans la conception de ces politiques. Du point de vue des tutelles (représentées par la CPU et le ministère), les seuls interlocuteurs pour l'action culturelle sont les services culturels, charge à eux de coordonner les initiatives des différents acteurs. Ainsi, l'enquête réalisée par la DGESIP a été adressée aux services culturels qui devaient transmettre aux BU les questions les concernant (Cf. Annexe 1). Les questions posées par le biais de cette enquête ciblent essentiellement les actions de promotion du livre, de la lecture et de l'écriture. Pour le reste, la BU semble perçue comme une entité davantage susceptible d'accueillir des manifestations que de les concevoir, même si sa participation à la diffusion de la culture scientifique et technique est envisagée.

Ainsi, il semble bien que l'action culturelle des BU ne jouisse pas d'une grande visibilité auprès des autorités de tutelle.

3.1.1.4. L'action culturelle de la BU vue par elle-même

Au vu des réponses[126] fournies par les bibliothécaires à la question de la perception interne de l'action culturelle de la bibliothèque, il semble que celle-ci

---

[123] *Remise du rapport Ethis « De la culture à l'Université : 128 propositions » - ESR : enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53461/remise-du-rapport-ethis-de-la-culture-a-l-universite-128-propositions.html.

[124] *Signature de la convention cadre Université, lieu de culture. Op.cit.*

[125] CPU. *Séminaire sur l'Action culturelle dans l'enseignement supérieur le 24 juin 2014* [en ligne]. [s. d.].

[126] Réponses témoignant d'une perception positive (motivant, valorisant, enthousiasmant…) : 22/46 ; réponses témoignant d'une perception mitigée (secondaire, indifférence, …) : 9/46 ; réponses témoignant d'une perception négative (chronophage, dérangeant, illégitime…) : 3/46, absence de réponse : 12/46.

(cc) BY-NC-ND

soit aujourd'hui assez bien perçue. Les personnels qui s'y impliquent le font avec enthousiasme et trouvent l'activité valorisante et motivante. Certains personnels manifestent de la curiosité et participent volontiers à l'installation des expositions par exemple. Les autres personnels sont en majorité bienveillants. Si elle est acceptée et reconnue comme légitime par certains, elle suscite cependant chez quelques-uns de l'indifférence ou de la méfiance, ces derniers considérant qu'elle est une activité secondaire qui ne doit pas empiéter sur les autres tâches de la bibliothèque. Demeure cependant une fraction (apparemment minoritaire) des personnels qui estime qu'il s'agit d'une activité inutilement chronophage, qui peut perturber le fonctionnement habituel de la bibliothèque et déranger les publics venus faire autre chose. Il faut rappeler ici que ces réponses proviennent d'établissements qui *ont* une activité d'action culturelle, ce qui en biaise vraisemblablement la teneur.

3.1.2. Des territoires naturels

Au croisement des représentations que les uns et les autres se font de la BU et de son rôle en matière d'action culturelle semblent se dessiner des territoires d'action naturels.

3.1.2.1. Les animations autour du livre et de la lecture.

Ainsi personne ne conteste la vocation de la bibliothèque universitaire à animer des manifestations autour du livre et de la lecture.

Les services culturels apprécient particulièrement le travail de recherche documentaire que la bibliothèque universitaire peut mener pour contribuer à l'organisation des manifestations, ainsi que le prolongement qu'elle peut offrir aux événements en les accompagnants de présentations d'ouvrages et de bibliographies. Nous constatons également la très grande légitimité reconnue aux expositions patrimoniales, qui sont souvent citées en exemple par tous les acteurs de l'université.

Pour les enseignants, la BU doit « profiter de sa spécificité et faire de la promotion culturelle en s'appuyant sur le livre »[127] et elle doit s'efforcer d'entretenir chez les étudiants « le goût de la lecture ». « Son rôle est de valoriser les modes de culture liés plus spécialement au livre et à ses formes numériques, aux archives sonores et audiovisuelles ». Ce point de vue est partagé par les bibliothécaires qui reconnaissent dans l'action culturelle visant à encourager la lecture étudiante une des missions historiques des bibliothèques. Ainsi que le formulait en 2002 Johann Berti, l'action culturelle constitue en effet un outil efficace pour « redynamiser des pratiques de lecture parfois défaillantes » [128] et, en contribuant à l'éveil de la curiosité, elle est à même de susciter « un plus grand intérêt pour des pratiques culturelles, quelles qu'elles soient ».

Enfin, les questions posées aux BU lors de l'enquête « Actions culturelles et artistiques » lancée à l'automne 2014 par la DGESIP concernaient essentiellement

[127] Enquête adressée aux enseignants-chercheurs.

[128] BERTI, Johann. *Objectifs et moyens d'une politique d'animation en bibliothèque* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2002, p. 48. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/892-objectifs-et-moyens-d-une-politique-d-animation-en-bibliotheque-universitaire.

(cc) BY-NC-ND

les politiques de promotion du livre et de la lecture, ce qui montre que ce domaine est étroitement associé à la bibliothèque universitaire.

Ainsi, le livre et la lecture sont les piliers incontournables de la politique d'action culturelle de la BU, politique dont la légitimité semble acquise dès lors que ses actions s'inscrivent dans un travail de valorisation et de médiation des collections.

3.1.2.2. La BU comme espace de débat et de rencontres

« Lieu de passage »[129], « espace public », la bibliothèque universitaire est en mesure de capter un large public d'étudiants et peut en conséquence être l'espace d'ouverture et de dialogue où se confrontent les points de vue. L'action culturelle est alors pour la BU le moyen de se constituer comme « lieu de rencontre », de susciter le dialogue en offrant « une photo, un polaroïd constant du champ de la connaissance ». L'existence, au sein de certains établissements, de « salles de culture générale » ou d'« espaces d'actualité » participe de ce même souci de s'affirmer comme lieu d'ouverture.

Parlant des bibliothèques de lecture publique dans un article paru au *Bulletin des Bibliothèques de France* en 2002, Bertrand Calenge voyait dans l'action culturelle un levier de mise en débat : « l'action culturelle a pour fonction de donner une dimension critique au rassemblement des documents »[130]. Estimant que la valeur d'une bibliothèque reposait sur sa capacité à proposer un questionnement critique, il suggérait que l'action culturelle soit le moyen de faire fonctionner l'interdisciplinarité comme mise en perspective des savoirs afin d'offrir au public « des perspectives nouvelles, des rencontres inattendues, des pistes de réflexion pour nos concitoyens en recherche de sens ». Son raisonnement est aisément transposable aux bibliothèques universitaires et dans ce travail, le bibliothécaire plus que tout autre a la légitimité pour instaurer ce dialogue par la mise en perspective des documents et le questionnement des collections.

Nombre d'enseignants partagent ce point de vue : ils voient dans les BU « les forums idéaux pour la diffusion de la culture dans les universités »[131], considérant qu'« elles ne sont plus aujourd'hui uniquement des lieux de consultation de l'information sur différents médias, mais également des lieux de rencontre et de débat entre différents publics (universitaires, étudiants, personnels, grand public) ». Ils reconnaissent à la bibliothèque universitaire une « vocation transversale qui lui évite d'être prise dans des logiques de départements » : en permettant « des coopérations inédites entre personnels de la bibliothèque et enseignants-chercheurs », elle peut, plus que tout autre acteur, contribuer à « décloisonner la vie universitaire » et favoriser le dialogue entre disciplines universitaires. Ce faisant, elle contribue à « donner aux étudiants l'accès à la culture », entendant par là une culture qui ne se réduit pas à un seul champ de connaissance mais se construit par la confrontation des savoirs.

---

[129] Cette expression et les suivantes sont extraites des réponses reçues à nos trois enquêtes.

[130] CALENGE, Bertrand. À la recherche de l'interdisciplinarité. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2002, nº 4. [Consulté le 10 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-04-0005-001.

[131] Enquête adressée aux enseignants-chercheurs.

(cc) BY-NC-ND

3.1.2.3. La valorisation de la recherche et des formations

Il semble que la bibliothèque universitaire doive naturellement s'impliquer dans la valorisation de la recherche et des formations de l'université dont elle constitue une vitrine. Les enseignants accordent en effet du crédit à « toutes les actions culturelles concernant les axes de recherche et de formation de l'université ». Leur point de vue rejoint ici celui d'un certain nombre de professionnels des bibliothèques qui estiment que la BU doit « rester sur le terrain de ses spécificités »[132] et participer à la valorisation de ce qui se fait à l'université. Pour les enseignants comme pour les bibliothécaires, la BU est dans son rôle lorsqu'elle monte des projets qui sont « en lien avec la recherche et les enseignements menés à l'université », en particulier lorsqu'ils sont co-construits avec les étudiants et enseignants.

La BU est vue comme un véritable outil de communication. Selon les enseignants, « elle peut […] contribuer à mieux définir l'identité de l'université concernée en mettant en avant ses points forts et ainsi permettre aux étudiants de mieux connaitre leur fac et ses compétences, au-delà des salles de cours »[133]. Sa contribution à la « la valorisation du patrimoine scientifique local » participe de cette même volonté.

Enfin, « c'est également un lieu qui doit participer à l'accès aux connaissances scientifiques » en proposant une vulgarisation scientifique de haut niveau « à travers des évènements tels que des conférences ». Sur ce point également, les bibliothécaires s'accordent avec les enseignants et rappellent que « la diffusion de la culture scientifique et technique est une mission des SCD »[134]. La BU doit ainsi « répondre aux attentes de ses publics (étudiants, enseignants chercheurs, personnels) en matière de culture scientifique et technique au sens large ».

3.1.3. Des actions hors territoire ?

3.1.3.1. Le territoire des services culturels

Parmi les différents axes orientant la politique d'action culturelle des BU, certains peuvent interférer avec l'action d'autres services, et notamment avec celle des services dédiés à l'action culturelle, quand ils existent. Nous avons demandé à ces services de nous décrire leur projet culturel et de nous préciser leurs domaines d'action privilégiés.

Une des premières missions que s'assignent ces services est d'offrir « une ouverture culturelle aux étudiants »[135] en leur donnant accès à une programmation variée : il s'agit de permettre aux étudiants de « participer à la vie culturelle » et de « fréquenter les salles de spectacles, cinémas et musées de la région à des tarifs très

[132] Enquête adressée aux établissements documentaires.

[133] Enquête adressée aux enseignants-chercheurs.

[134] Enquête adressée aux établissements documentaires.

[135] Enquête adressée aux services culturels.

(cc) BY-NC-ND

préférentiels » en proposant un service de billetterie par exemple. L'accès facilité à une offre extérieure peut s'accompagner d'« une offre de manifestations culturelles in situ » qui permet « l'animation des campus » en même temps qu'« une sensibilisation aux diverses formes d'art contemporain » par le biais d'« exposition d'œuvres d'artistes variés ».

Les services dédiés à l'action culturelle se donnent également pour mission de « favoriser les pratiques artistiques » des étudiants, mais également des autres personnels de l'université, en proposant des ateliers pour amateurs « relevant de différents secteurs et activités : arts de la scène (théâtre, danse, cirque), arts plastiques, cinéma, lire-écrire, musique ». Ces ateliers sont encadrés par des professionnels et sont ouverts aux étudiants mais aussi, le plus souvent, aux autres personnels de l'université. Ils sont parfois intégrés dans les parcours de formation des étudiants ou peuvent constituer « des activités d'approfondissement sur des champs culturels en lien avec les disciplines enseignées » (ainsi par exemple, le théâtre Antoine Vitez de l'Université d'Aix-Marseille sert de théâtre d'application aux étudiants des formations théâtre). A propos de ces ateliers, Frédéric Chateigner s'étonne, « compte tenu de l'omniprésence de l'écrit à l'université »[136], que les ateliers d'écriture aient toujours assez peu intéressé les représentants de la culture universitaire qui privilégient plutôt d'autres secteurs : « arts de la scène, arts plastiques, architecture […] ».

Les services dédiés à l'action culturelle ont également un rôle d'« accompagnement des projets culturels des étudiants »[137] dont ils soutiennent les associations. Ils offrent aussi un soutien logistique pour « l'organisation d'évènements artistiques et culturels liés à la formation et à la recherche, à l'initiative d'enseignants-chercheurs et d'institutions culturelles partenaires » (la bibliothèque universitaire par exemple).

Travaillant en étroite collaboration avec les associations étudiantes, les services culturels des universités peuvent soutenir ou prendre en charge des actions qui relèvent de l'animation pure (en empiétant parfois sur le champ de l'action sociale : organisation de week-ends et voyages…).

3.1.3.2. Des terrains « illégitimes » ?

Il semble que naturellement, la BU se positionne de façon à ne pas empiéter sur le terrain d'autres acteurs de la culture (qu'il s'agisse d'acteurs internes à l'université ou d'acteurs extérieurs…). Ainsi, lorsque l'on demande aux professionnels des bibliothèques ce qui, selon eux, ne relève pas de la compétence des bibliothèques universitaires en matière d'action culturelle, ceux-ci excluent spontanément de leurs actions celles qui entrent dans les attributions spécifiques des services culturels (ateliers de pratiques artistiques, animation pure) ou qui ont trait à la vie étudiante (« les manifestations purement ludiques ou festives, les sorties culturelles hors du campus »[138]). Par ailleurs, ils écartent également de leurs activités

[136] CHATEIGNER, Frédéric. Écriture ou culture ? *Op.cit.*

[137] Enquête adressée aux services culturels.

[138] Enquête adressée aux établissements documentaires.

(cc) BY-NC-ND

celles qui ressortissent davantage au travail des enseignants comme l'organisation de colloques ou de journées d'études.

Pour les professionnels des bibliothèques, le lien des actions avec les collections ou le travail documentaire demeure un vecteur de légitimation important. Si certains émettent des réserves quant à la vocation de la BU à accueillir certains types d'événements tels que « les concerts, les soirées musicales et dansantes, les pièces de théâtre, le spectacle vivant autre que "lecture" » ou expriment leur scepticisme à l'égard d'« une action culturelle très grand public et entièrement déconnectée des axes de recherche et de formation de l'université », la plupart d'entre eux estime qu'il n'est pas si simple de définir ce que doit être la politique d'action culturelle d'une BU et qu'« aucun type d'action ne doit être exclu à priori ». « Tout type d'événement pourrait être organisé à la BU : expositions, conférences, débats, etc. à condition bien entendu que ces événements s'inscrivent dans une politique formalisée, qui précise les objectifs visés ».

De plus, comme le montrait déjà Michel Melot à propos des bibliothèques publiques, « à partir de ce seul fonds : le livre et la littérature, on peut embrasser tout le panorama de l'action culturelle »[139]. Ainsi par exemple, la bibliothèque universitaire de Reims a accueilli un concert de la compositrice et harpiste Isabelle Olivier, création inspirée du roman *Le Baron perché* d'Italo Calvino, et le concert a été suivi d'une discussion sur le processus de création. La légitimité de l'action tient au choix d'un contenu de qualité mais également au soin apporté à sa réalisation, car « par contre, il n'y a aucun intérêt à tenter de réaliser des actions qui ne seront pas bien mises en œuvre dans une BU (faute de moyens techniques et financiers, de locaux et d'horaires adaptés, …) »[140].

Finalement, il n'est pas de terrain qui soit, en soi, « illégitime ». Tout est affaire de bon sens et la définition de la politique d'action culturelle de la BU et de ses modalités de mise en œuvre demande simplement « une adaptation à la réalité tant du lieu que des humains qui l'occupent ».

3.1.3.3. Interférences : des terrains plastiques

Les territoires respectifs des différents acteurs de l'action culturelle universitaire ne sont pas si marqués qu'il pourrait sembler au premier abord. Si certains terrains semblent naturellement revenir à l'un ou l'autre des acteurs, d'autres paraissent situés sur des zones d'interférences.

« L'action de la BU gagne à être articulée avec les fonds qu'elle conserve, sans quoi elle se mue en galerie d'expo, ce qui n'a guère de sens »[141]. Cette réflexion, émanant des enseignants, est pertinente dans l'absolu. Mais est-ce à dire que la bibliothèque universitaire sort elle de son rôle lorsqu'elle propose des animations culturelles à caractère artistique ou qu'elle organise des présentations d'art contemporain ? Sans doute, s'il existe un service culturel qui œuvre déjà dans ce domaine, et en cas de redondance des actions. Dans le cas contraire, la BU est

[139] MELOT, Michel. Avant-propos. In HUCHET, Bernard et PAYEN, Emmanuèle (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2008, p. 21.

[140] Enquête adressée aux établissements documentaires.

[141] Enquête adressée aux enseignants-chercheurs.

(cc) BY-NC-ND

totalement dans son rôle, en « [permettant] à tous (personnels et étudiants) de s'enrichir d'un point de vue culturel ». De même que le service culturel n'outrepasse pas son rôle quand il monte des projets visant à valoriser le patrimoine scientifique de l'université ou la culture scientifique et technique en général, dès lors qu'il articule son action avec celle des autres services intéressés (bibliothèque universitaire, service dédié à la CSTI…). Certaines universités se sont dotées de services dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique ou à la valorisation du patrimoine scientifique (Toulouse, Lyon 1…)[142]. Dans ce cas, le risque d'interférences ne devra pas être ignoré dans les projets d'action culturelle des SCD[143].

S'il semble en fin de compte difficile de figer les limites du territoire d'action des uns ou des autres, la synergie des actions paraît en revanche nécessaire : « la BU doit promouvoir d'autres formes de culture que ne le fait le service culturel existant (spectacles ou expositions artistiques) »[144]. S'il existe pour chaque acteur de la culture universitaire des territoires perçus, esquissés par les représentations que chacun se fait de l'action des autres, ces territoires sont plastiques et susceptibles d'évolution. Il résulte de ces constats que le territoire d'action de la BU est un territoire à construire.

3.2. DES TERRITOIRES A CONSTRUIRE

3.2.1. Construire la politique d'action culturelle

3.2.1.1. Analyser l'existant

C'est à partir d'une analyse de l'existant que la bibliothèque universitaire peut construire sa politique d'action culturelle, qu'il s'agisse de la mettre en place ex nihilo ou de faire évoluer des pratiques existantes. Son action s'inscrit en effet dans un contexte local, à la fois géographique, social et culturel, dont il faut tenir compte. Comme toute institution culturelle, la bibliothèque universitaire est située dans un territoire dans lequel cohabitent différents acteurs culturels et elle doit « trouver sa niche »[145] au sein de l'offre culturelle existante. L'important, selon les professionnels des bibliothèques, est de « ne pas refaire ce qui se fait ailleurs ». Ainsi, à la bibliothèque universitaire du Havre, « la définition de la politique culturelle de la BU s'est construite en creux, en évitant d'intervenir dans des domaines où l'offre existait déjà » : « les ateliers de pratiques artistiques (organisés par le service culturel) ou les rencontres avec les romanciers (proposés par la bibliothèque municipale et la librairie locale) » ont ainsi été exclus des actions envisageables. D'une manière générale, « l'existence ou non d'un service culturel universitaire, son périmètre d'actions » sont des éléments qui auront une incidence

[142] OCIM. *Rapport universités 2010. Op. cit.*

[143] Rappelons que la participation « aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université » fait partie des missions des SCD : *Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs* [en ligne]. 23 août 2011.

[144] Enquête adressée aux enseignants-chercheurs.

[145] Enquête adressée aux établissements documentaires.

(cc) BY-NC-ND

sur la définition du territoire d'action de la BU. Certaines bibliothèques sont situées dans des zones peu dotées en équipements culturels ou dépendent d'universités qui n'ont pas de services dédiés à l'action culturelle ou dont les services sont peu actifs. Il semble justifié que la BU endosse dans ce cas un rôle d'animation (« l'offre culturelle doit, dans la mesure du possible, permettre de limiter l'isolement des campus et parfois la faible activité culturelle dans la ville d'accueil de l'université », nous dit un enseignant). Au reste, lorsqu'il existe une offre culturelle extérieure riche, celle-ci n'est pas toujours accessible aux étudiants, en l'absence d'une politique tarifaire préférentielle par exemple.

3.2.1.2. Faire le bilan des moyens disponibles

Il convient également de faire le bilan des moyens humains, matériels et financiers disponibles. Il est en effet utile de tenir compte du temps qu'il sera possible de consacrer à l'activité, des compétences des personnels qui prendront en charge l'action culturelle, mais également de leurs envies. Il est un point de vue qui semble partagé par de nombreux professionnels, aussi bien personnels des bibliothèques que des services culturels, qui est que « très souvent, l'action culturelle est liée à une personne », « repose sur peu de personnes mais très motivées », sur des personnes qui ont « une appétence pour faire ça ». Cet état de fait s'expliquerait par le fait que l'action culturelle « n'est pas perçue initialement comme une mission fondamentale, mais comme une mission possible, dépendant de la présence de personnes capables de l'incarner ». Parfois la mise en place de certaines pratiques est donc une histoire d'opportunités, et la construction de la politique d'action culturelle « part d'un profil ». La prise en compte des affinités du personnel peut conduire à construire un programme culturel privilégiant certaines formes d'action (l'implication d'un agent cinéphile constitue par exemple un atout certain lorsque l'on souhaite animer un ciné-club). Par ailleurs, on ne peut se dispenser de tenir compte des moyens financiers qui pourront être dégagés ou des moyens matériels à disposition : locaux dédiés, équipements adaptés… A ce stade, une évaluation des collaborations et partenariats possibles est utile car certaines actions qui ne sont pas envisageables pour la BU travaillant seule le sont si les services coopèrent entre eux.

Cet état des lieux étant fait, la bibliothèque universitaire doit se positionner en tant qu'acteur culturel, et pour cela, elle doit définir son identité.

3.2.1.3. Se positionner et définir son identité : l'exemple de la BULAC

A la bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC), l'action culturelle fait partie des missions documentaires et est inscrite au projet d'établissement depuis 2011. L'objectif que s'est fixé l'établissement est de multiplier les voies d'accès aux collections en proposant un programme annuel de conférences, rencontres, projections, expositions, toujours en lien avec les fonds documentaires (la BULAC dispose notamment d'un riche fonds de documents en langues vernaculaires des civilisations couvrant l'Europe balkanique, centrale et orientale, le Maghreb, le Proche-Orient, le Moyen-Orient, l'Asie centrale, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie, jusqu'aux civilisations amérindiennes). Sa politique d'action culturelle s'adresse à la communauté universitaire, mais également au grand public.

(cc) BY-NC-ND

L'évolution de son environnement l'a conduite en 2014 à renouveler la formule adoptée jusque-là pour proposer un positionnement plus précis. L'ancienne formule reposait d'une part sur un cycle de conférences mensuel (« les mardis de la BULAC ») articulé autour d'une thématique définie annuellement (« Littératures en mouvement », « La contestation du pouvoir », etc.), d'autre part sur une offre de rencontres autour du livre et d'expositions. Cette formule, bien que pertinente au moment de sa mise en place, n'était sans doute pas suffisamment articulée avec l'offre environnante. L'INALCO, la BNF, Paris 7, l'EHESS et la Maison des sciences de l'homme qui sont des établissements situés dans le même quartier proposent en effet des conférences, des rencontres et des expositions sur des thèmes relativement similaires. Depuis quelques années, cette offre s'est ouverte dans son ensemble à un public plus large que par le passé, ce qui a rendu la question de l'identité de l'établissement cruciale.

Pour se différencier, il était nécessaire de travailler sur les singularités de la BULAC et de mettre en avant ses spécificités. Il a donc été décidé de passer d'un thème annuel à trois thèmes pluriannuels rassemblant la totalité des événements et positionnant l'établissement sur un créneau spécifique. Le choix de ces thèmes a ainsi été fait de telle sorte qu'ils permettent d'affirmer l'identité de la BULAC et de souligner ses points forts. Désormais la programmation se décline en trois cycles, le premier s'articulant autour des questions de traduction, le second autour des collections de la BULAC, le troisième rassemblant tout ce qui a trait à la problématique du passage de l'oral à l'écrit, à la question des sources et aux nouvelles technologies, ce qui permet d'englober toutes les questions liées à la difficulté de fixer et de transmettre, problématique chère aux bibliothèques.

Ces choix ont permis à la BULAC de se positionner sur une scène culturelle abondante en privilégiant des thématiques en rapport étroit avec ses collections. Par ailleurs, la direction de la communication en charge de l'action culturelle pour l'INALCO (qui partage le même bâtiment) proposant une riche programmation cinématographique, la BULAC a choisi de ne pas mettre en avant cette forme d'action pour éviter les redondances.

Cf. Annexe 12 : Programmation culturelle de la BULAC.

3.2.2. Consolider la politique culturelle de la BU

3.2.2.1. Donner une lisibilité à la politique d'action culturelle

Pour être reconnue comme un acteur culturel à part entière, la bibliothèque universitaire doit faire en sorte que son projet soit lisible et accepté à la fois par ses publics et par ses tutelles, mais aussi par les autres services agissant au sein de l'université. Pour ce faire, son projet pourrait d'une part s'inscrire dans le prolongement du projet de l'établissement de tutelle (en misant sur la valorisation des formations et de la recherche, le rayonnement de l'université, son attractivité…), d'autre part mettre en avant des axes de travail spécifiques à la bibliothèque universitaire, qui la distinguent des autres services agissant au sein de l'établissement de tutelle. Il est fondamental que le projet culturel de la bibliothèque universitaire soit construit pour répondre à des objectifs (concernant les publics, le fonctionnement de l'établissement documentaire...). Souvent, la valorisation des collections auprès des publics constitue, en soi, un objectif à part entière, mais d'une

(cc) BY-NC-ND

manière générale, il semble que le travail de médiation pour « tout ce qui touche à l'oral, à l'écrit, aux nouvelles technologies » soit également une ambition légitime.

Ces axes de travail n'excluent aucune action, mais ils peuvent permettre de formaliser la politique d'action culturelle, en orientant la rédaction d'un document écrit (tel qu'une charte d'action culturelle) validé au niveau l'établissement de tutelle. L'existence d'un tel document peut contribuer à légitimer l'action de la bibliothèque, notamment auprès des autres acteurs, mais il lui permet également de se fixer un cap et de délimiter son champ d'action.

La lisibilité du projet d'action culturelle dépend en effet de la cohérence de la programmation. Celle-ci devrait être conçue dans le souci permanent d'être fidèle à l'identité de la bibliothèque universitaire et de rester sur le territoire qui lui revient « en évitant d'intervenir dans des domaines où elle risquerait de se trouver en concurrence avec d'éventuels partenaires ». Sinon, « quand il y a des redondances, cela peut soulever des interrogations de la part de la présidence ». Aussi, par exemple, lorsque plusieurs services d'un même établissement (voire plusieurs établissements d'une même aire géographique) participent aux événements nationaux tels que la *Fête de la science* ou le *Printemps des poètes*, le risque de redondance est grand et il est sans doute souhaitable que les bibliothèques universitaires déclinent leur action en fonction de leur identité propre, que la « problématique » des événements découle de leur singularité. Toute action entreprise est en effet « la présentation publique d'un propos que l'établissement doit construire, et cela dans une véritable perspective scientifique »[146]. Elle procède d'un discours qui est propre à l'établissement.

La politique culturelle de la bibliothèque universitaire doit également être lisible pour le public ciblé par les différentes actions, ce qui suppose un travail de communication adéquat. La BULAC cherche par exemple à toucher le grand public par ses actions. Aussi la forme « conférence » et la forme « rencontre » se mêlent-elles aujourd'hui en une formule qui se veut plus interactive. Dans le même souci, la maquette du dépliant présentant la programmation culturelle a été retravaillée. Un texte destiné au « grand public » présente désormais chaque cycle de conférences. Les intitulés des événements, tout en restant « chics » et accrocheurs, ont été simplifiés et la maquette a été colorisée pour donner une image plus conviviale.

3.2.2.2. Constance dans la qualité, récurrence des événements

« Rien ne nuit davantage à la culture que des égards maladroits pour elle » disait Benoît Lecoq[147] : c'est un point de vue qui semble partagé par l'ensemble des professionnels qui soulignent que « la constance dans la qualité des événements est un gage de pérennité »[148]. En effet, « l'établissement acquiert petit à petit une réputation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'université ». Parfois, il faut du temps avant de conquérir un public mais la patience semble payer. Les conférences organisées à la bibliothèque de la Manufacture de Lyon 3 n'attiraient il

[146] HUCHET, Bernard. Pour une politique culturelle en bibliothèque. In CABANNES, Viviane et POULAIN, Martine (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. *Op. cit.*

[147] LECOQ, Benoît. Les bibliothèques universitaires. In CABANNES, Viviane et POULAIN, Martine (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque. Op. cit.* p. 119.

[148] Enquête adressée aux établissements documentaires.

(cc) BY-NC-ND

y a dix ans qu'une trentaine de personnes. Aujourd'hui, une centaine de personnes en moyenne y assiste, et pour la conférence sur Obama, l'amphithéâtre de 280 places était plein.

En conséquence, il est sans doute préférable, étant donné les faibles moyens dont semblent bénéficier les bibliothèques universitaires pour l'action culturelle, de programmer peu d'événements et de soigner la qualité des contenus. Johann Berti préconisait en 2002 de privilégier des formes d'action bien maîtrisées pour ne pas risquer « de se perdre dans des activités trop diversifiées »[149] : « en effet, le public des BU est exigeant et difficile, aussi reconnaîtra-t-il plus facilement telle ou telle animation si sa qualité est avérée ». Une programmation ambitieuse participera à faire que l'identité de la bibliothèque « devienne une marque »[150], un gage de qualité.

La programmation d'événements réguliers organisés sous forme de cycles thématiques peut permettre de donner une lisibilité au projet culturel et de faire connaître l'établissement même auprès d'un public extérieur. Les établissements qui organisent des événements récurrents retrouvent parmi le public des fidèles qui sont présents à tous les événements. C'est par exemple le cas pour le projet « Contre-UT », initié au cours de l'année universitaire 2010-2011 à Toulouse, et qui fidélise aujourd'hui plus de 300 personnes (étudiants et non étudiants). Cependant, ces événements ne touchent souvent qu'un nombre limité d'usagers et les *Heures du livre ancien* organisées par le SCD de Poitiers attirent par exemple un public restreint d'habitués. Mais « c'est dans la durée, dans la cohérence et la régularité que la bibliothèque a le plus de chance de s'attacher un public fidèle, et d'en recevoir à mesure un écho plus favorable »[151].

Rien n'empêche d'articuler des manifestations organisées sous forme de cycles thématiques ou des événements récurrents avec des actions plus ponctuelles conçues en fonction des opportunités (en réponse à des sollicitations extérieures par exemple). Il semble cependant important que cela apparaisse clairement dans la programmation et que celle-ci s'appuie essentiellement sur des éléments réguliers qui lui permettent de se faire connaître et de donner au public une image de constance et de cohérence. Dans tous les cas, « faire le lien avec les ressources documentaires imprimées ou électroniques permet d'approfondir les événements au-delà d'une simple manifestation ponctuelle »[152].

De même, toujours dans le souci d'assurer la lisibilité de son action, il semble pertinent que la bibliothèque distingue dans sa programmation les manifestations qu'elle a elle-même conçues de celles, conçues par d'autres, qu'elle se contente d'accueillir.

3.2.2.3. Pérenniser l'action de la bibliothèque

Enfin, il faut faire en sorte de pérenniser l'action de la bibliothèque. Pour cela, il est souhaitable, autant que possible, d'« inscrire dans les missions de certains

[149] BERTI, Johann. *Objectifs et moyens d'une politique d'animation en bibliothèque*. *Op. cit.* p. 37.

[150] Enquête adressée aux établissements documentaires.

[151] HUCHET, Bernard. Pour une politique culturelle en bibliothèque. In CABANNES, Viviane et POULAIN, Martine (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. *Op. cit.* p. 21.

[152] Enquête adressée aux établissements documentaires.

(cc) BY-NC-ND

agents la participation aux manifestations culturelles, afin que les projets puissent être réfléchis et suivis à plusieurs ». « La participation ponctuelle à des actions est en effet parfois remise en cause si des activités jugées plus importantes surviennent au même moment ». Plusieurs établissements relatent ainsi le bénéfice qui découle de l'engagement des personnels dans la politique culturelle des établissements. Certains évoquent notamment un « bilan positif suite à la mise en place d'un groupe de travail "Action culturelle" », et constatent la « mobilisation des collègues concernés devenus ensuite des relais de l'action culturelle dans leurs équipes respectives ».

Si la pérennisation de l'action passe par l'affectation de personnel dédié à la conception et à la mise en œuvre de la politique d'action culturelle, il est également fondamental d'adopter une politique de traces. Les établissements ayant répondu à l'enquête s'efforcent, pour une grande majorité d'entre eux, de garder la mémoire des manifestations culturelles passées[153]. Cependant, la nature des éléments conservés est variable. La plupart des établissements archivent les documents de travail liés à l'organisation des manifestations : documents logistiques (fichiers d'adresses, contacts…), supports de communication (affiches, programmes, invitations, flyers, etc.), ainsi que les documents permettant de conserver la mémoire du déroulement des événements : revues de presse, photographies, livres d'or… Ces éléments sont classés et archivés le plus souvent sous forme de dossiers informatiques et l'action culturelle fait la plupart du temps l'objet d'un bilan dans le rapport d'activité des établissements. Les documents produits à l'occasion des manifestations sont également archivés : exemplaires des livrets bibliographiques, catalogues d'exposition, enregistrements sonores ou vidéo… Ces documents sont conservés sous forme de fichiers numériques et peuvent être mis en ligne sur le site internet de la bibliothèque, sur un blog ou sur les réseaux sociaux, plus rarement sur une bibliothèque numérique. Quelques établissements proposent sur leur site internet un accès durable aux événements passés (les enregistrements des conférences organisées à la BULAC sont par exemple mis à disposition des usagers sur des pages pérennes[154]). Cependant, la mémoire des événements telle qu'elle est proposée aux usagers se limite souvent à une page web, pas toujours pérenne, répertoriant les animations passées.

Par ailleurs, la production de contenus numériques pour enrichir la manifestation n'est pas systématique[155], faute de temps dégagé à cet effet. Pourtant, l'action culturelle de la bibliothèque étant par nature éphémère, « il est souhaitable qu'une telle entreprise de mise en valeur et de transmission des savoirs ne se limite pas à la temporalité de l'événement, et qu'elle fasse l'objet de prolongements systématiques susceptibles de lui donner une certaine résonance »[156]. Quelques établissements seulement ont une véritable politique d'éditorialisation, et ce sont ceux qui disposent de personnel à plein temps. La BULAC anime ainsi un carnet de

[153] Etablissements gardant la trace des manifestations culturelles passées : 30/46 ; Etablissements ne gardant pas de trace des manifestations culturelles passées : 3/46 ; absence de réponse : 13/46.

[154] BULAC. *Conférences* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 6 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.bulac.fr/conferences-rencontres/archives/conferences/.

[155] Etablissements offrant aux manifestations un prolongement sur Internet : 21/46 ; établissements n'offrant pas de prolongement sur internet aux manifestations : 14/46 ; absence de réponse : 11/46.

[156] HUCHET, Bernard. La politique des traces. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 2011, nº 1. [Consulté le 22 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0023-005.

(cc) BY-NC-ND

recherche (« Le Carreau de la BULAC »[157]), qui offre un prolongement aux manifestations organisées dans le cadre de l'action culturelle en même temps qu'il constitue un outil de valorisation de la recherche. Le travail d'éditorialisation permet de rendre perceptible la cohérence de la politique d'action culturelle. De plus, il permet de rentabiliser le temps et l'énergie investis dans la conception de manifestations dont les effets sont sinon difficilement perceptibles. Il permet également d'élargir les publics touchés aux usagers qui ne se déplacent pas. Enfin, « en cristallisant la mémoire des événements sous la forme de documents numériques susceptibles d'entrer dans les collections de la bibliothèque, on fait de l'action culturelle une ressource documentaire, et non plus seulement le moyen de valoriser les acquisitions antérieures »[158]. L'articulation de la politique d'action culturelle avec la politique documentaire devient plus lisible et sa légitimité s'en trouve renforcée.

Les établissements sont bien conscients de cette nécessité et ceux qui ne l'ont pas encore fait manifestent leur intention de mettre en place cette politique des traces, en concevant notamment des expositions virtuelles susceptibles de « répondre aux besoins des usagers voulant approfondir leur parcours in situ »[159]. Ce travail nécessite cependant de dégager du temps, ce qui ne semble pas encore évident pour les établissements. L'on peut penser que la plus-value en termes d'image résultant de ce travail finira par peser dans les arbitrages rendus.

3.2.3. Formation et compétences

3.2.3.1. Les compétences des personnels des bibliothèques

Les personnels des bibliothèques ont souligné, dans les réponses qu'ils ont fournies à notre enquête, l'importance de construire la politique d'action culturelle de la bibliothèque en tenant compte des compétences des personnels.

Il est intéressant de noter que les personnels impliqués dans l'activité d'action culturelle des bibliothèques n'ont en général pas bénéficié de formations spécifiques[160], mais au mieux de stages de courte durée organisés dans le cadre de la formation continue par l'ENSSIB, le CRFCB ou Interbibly. Par ailleurs, les conservateurs, comme les bibliothécaires, « sont recrutés selon des critères fondés essentiellement sur des épreuves de culture générale »[161]. Ils demeurent donc des professionnels aux compétences généralistes.

Cette spécificité n'échappe pas aux autres acteurs de la culture universitaire et semble orienter la façon dont ces derniers perçoivent les personnels des bibliothèques. S'ils leur reconnaissent des compétences documentaires, ils ne les

---

[157] BULAC. *Le Carreau de la BULAC* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 30 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bulac.hypotheses.org/.

[158] HUCHET, Bernard. La politique des traces. *Op. cit.*

[159] Enquête adressée aux établissements documentaires.

[160] Etablissements dans lesquels du personnel a suivi une formation spécifique : 8/46 ; établissements dans lesquels le personnel n'a pas suivi de formation spécifique : 34/46 ; absence de réponse : 4/46.

[161] HAZZAN, Guy. Haute curiosité et lectures infinies : Culture générale et bibliothèque universitaire. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 2004, n° 1. [Consulté le 15 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-01-0056-002.

(cc) BY-NC-ND

perçoivent pas forcément comme des acteurs culturels à part entière, susceptibles de participer à la conception des politiques culturelles : « les personnels des bibliothèques ne sont pas spécifiques »[162] alors que les services culturels emploient « des personnes qui viennent du monde de la culture ».

Pourtant, le caractère généraliste de la formation des personnels de bibliothèques ne devrait pas constituer un obstacle, mais bien un atout pour ce qui est de concevoir et d'animer une politique d'action culturelle. Ils sont en effet amenés, dans leurs parcours professionnels, à occuper des postes assez différents, touchant à des disciplines qui peuvent être assez éloignées de leurs formations initiales, disciplines au sein desquelles ils effectuent ou dirigent un travail de médiation. Leur savoir-faire en matière d'accueil, d'information et de médiation devrait leur donner la légitimité qui s'impose.

Par ailleurs, s'il est vrai que la création de fiches-emplois correspondant aux métiers de la culture au sein de la B.A.P. F a permis aux établissements d'enseignement supérieur de recruter des personnels dédiés, il faut observer qu'il s'agit là aussi de recrutements par concours, l'admissibilité des ingénieurs d'étude étant prononcée après étude du dossier de candidature. Ces ingénieurs d'étude n'ont donc pas non plus reçu de formation particulière. Il est vrai que ces professionnels peuvent avoir des parcours professionnels particuliers, mais c'est aussi le cas des personnels de la branche bibliothèque. Par ailleurs, les chargés de mission culture des universités sont souvent des enseignants-chercheurs. Ils n'ont à priori pas reçu de formation spécifique à l'action culturelle.

3.2.3.2. Acquérir de nouvelles compétences

Les personnels de bibliothèque estiment que pour prendre en charge une politique d'action culturelle, une solide culture générale, une bonne connaissance de l'environnement institutionnel ainsi qu'une bonne maîtrise des démarches juridiques et administratives sont indispensables. Ils pensent également qu'une formation à l'action culturelle serait nécessaire[163] afin d'acquérir certaines compétences spécifiques. Celles qui sont d'ordre organisationnel et relèvent de la gestion de projet (gestion d'un budget, planification, organisation du travail en équipe…) semblent primordiales. Les agents aimeraient par ailleurs acquérir des notions de scénographie et des connaissances dans le domaine de la muséographie, et être formés de manière plus approfondie aux techniques de communication.

Il semble par ailleurs que mener à bien la politique d'action culturelle requiert autant de qualités personnelles que de compétences spécifiques : communication, relationnel, ouverture d'esprit, curiosité, persévérance, sens de l'organisation, réactivité, disponibilité, …

[162] Enquête adressée aux services culturels.

[163] Personnels de bibliothèque estimant qu'une formation à l'action culturelle est nécessaire : 25/46 ; personnels de bibliothèque estimant qu'une formation à l'action culturelle n'est pas nécessaire : 3/46 ; absence de réponse : 18/46.

(cc) BY-NC-ND

3.2.3.3. La question de la formation

La question des politiques d'action culturelle a pris un peu plus d'ampleur que par le passé dans les formations initiales : elle constitue désormais une part importante du parcours « Services au public » de la formation post-concours des conservateurs de bibliothèques formés à l'ENSSIB, et le cas des bibliothèques universitaires y est abordé. Néanmoins, seule une partie des conservateurs d'état suit ce parcours et par ailleurs, des personnels de toutes catégories sont susceptibles de participer à la mise en œuvre de la politique culturelle de la bibliothèque universitaire. C'est donc essentiellement par le biais de la formation continue que les personnels pourront acquérir de nouvelles compétences et connaissances.

Il est vrai que les formations à l'action culturelle qui s'intéressent au cas des BU sont encore peu nombreuses. L'ENSSIB organise depuis 2011 un stage de trois jours sur l'action culturelle en bibliothèque universitaire mais le stage n'a lieu que tous les deux ans. MédiaLille propose également un stage ouvert à tous en mars 2015.

S'il est nécessaire de disposer de personnels qui puissent prendre en charge durablement l'action culturelle de la bibliothèque universitaire, l'idée que ceux-ci doivent disposer de compétences spécifiques n'est pas partagée par tous. Certains professionnels pensent qu'une spécialisation de certains personnels de la bibliothèque fait courir le risque de créer des distinctions mal venues et de fragiliser l'unité de la profession, même si cela facilite par ailleurs le travail. Par ailleurs, ce sont les compétences spécifiques à leur métier qui font la légitimité des professionnels des bibliothèques et une diversification irraisonnée de leurs compétences ne peut que conduire à un effet de dilution. Il n'est donc pas forcément souhaitable qu'ils apprennent à *tout* faire. L'université abrite en son sein de nombreux personnels aux compétences diverses, affectés à différentes fonctions ou répartis dans des services qui sont peut-être trop isolés les uns des autres. Il faut avant tout que ces différents personnels et services travaillent ensemble.

3.3. VERS DE NOUVELLES SYNERGIES POUR L'ACTION CULTURELLE UNIVERSITAIRE

3.3.1. Collaborer avec les enseignants

3.3.1.1. L'implication des enseignants dans la conception des manifestations

Les bibliothécaires estiment que les enseignants sont plutôt impliqués dans la conception des manifestations culturelles organisées par la BU[164]. En revanche, ils nuancent par leurs commentaires le niveau de cette implication qui ne semble concerner qu'une fraction minime des enseignants. Certains précisent que les enseignants ne participent à la conception des manifestations que lorsqu'ils sont eux-

[164] A la question : « les enseignants sont-ils impliqués dans la conception des manifestations culturelles organisées par la BU », les bibliothécaires répondent : « Oui » : 8/46 ; « Oui, plutôt » : 15/46 ; « Non, plutôt pas » : 11/46 ; « Non » : 4/46 ; absence de réponse : 8/46.

(cc) BY-NC-ND

mêmes demandeurs, ce qui implique parfois que l'événement soit en lien direct avec leur domaine d'enseignement ou (surtout) de recherche.

Lorsqu'on pose la question aux enseignants-chercheurs, on s'aperçoit qu'une écrasante majorité d'entre eux n'a jamais participé à la conception d'une manifestation culturelle organisée par la BU[165]. Ceux qui l'ont déjà fait sont en majorité des enseignants du groupe « Lettres et sciences humaines »[166] qui se sont impliqués dans la conception d'une exposition ou qui ont participé à une conférence ou à un débat.

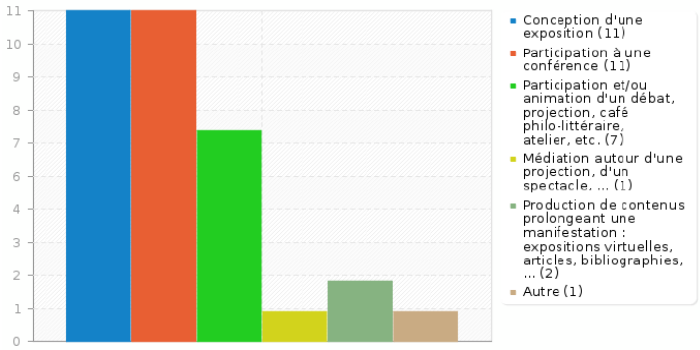

Figure 9 : Formes d'action auxquelles participent les enseignants

Toutefois, selon un certain nombre de professionnels des bibliothèques, l'implication des enseignants dépend plus de la personnalité des individus que de leur discipline d'appartenance. Il semble donc que la recommandation formulée par Johann Berti de s'appuyer sur « un noyau d'enseignants motivés »[167] soit toujours d'actualité, car leur implication apporte une plus-value incontestable à l'action de la BU.

Selon le rapport Domenach (qui soulève déjà, en 1984, la faible implication des enseignants), cette réalité découle essentiellement des contraintes pesant sur les chercheurs, interdisant « tout investissement approfondi dans le champ culturel »[168], d'autant que cet investissement ne bénéficie pas à leur carrière. Les enseignants sont en conséquence assez peu disponibles pour des travaux qui ne sont pas en rapport avec leurs enseignements ou leur domaine de recherche. Or, les bibliothécaires semblent penser que leur implication dans les manifestations culturelles pourrait leur permettre de valoriser leurs travaux[169]. Les enseignants, en majorité ne le pensent pas ou en doutent[170]. Certains précisent que dans leur champ de recherche, « seules les publications et les communications dans des colloques scientifiques sont

[165] Enseignants ayant déjà participé à la conception de manifestations culturelles organisées par la BU : 94,6%. Enseignants n'ayant jamais participé à la conception de manifestations culturelles organisées par la BU : 5,2%. Absence de réponse : 0,2%.

[166] Groupe disciplinaire des enseignants qui ont déjà participé à l'organisation d'une manifestation culturelle organisée par la BU : Lettres et sciences humaines : 66,7% ; Sciences : 23,8% ; Droit, économie et gestion : 9,5% ; Santé : 0%.

[167] BERTI, Johann. *Objectifs et moyens d'une politique d'animation en bibliothèque*. *Op. cit.* p. 50.

[168] DOMENACH, Claude. *Action culturelle en milieu universitaire*. *Op. cit.*

[169] Bibliothécaires qui pensent que l'implication dans la conception de manifestations culturelles peut permettre aux enseignants de valoriser leurs travaux : 27/46 ; bibliothécaires qui en doutent : 5/46 ; bibliothécaires qui ne le pensent pas : 0/46 ; absence de réponse : 14/46.

[170] Enseignants qui pensent que l'implication dans la conception de manifestations culturelles peut leur permettre de valoriser leurs travaux : 43,2% ; enseignants qui en doutent : 38,5% ; enseignants qui ne le pensent pas : 17,5% ; absence de réponse : <1%.

BY-NC-ND

reconnues »[171]. Si une partie d'entre eux est convaincue de l'intérêt d'un engagement dans l'action culturelle, il apparaît néanmoins nécessaire de convaincre plus largement la communauté enseignante, et de faire en sorte que l'engagement des enseignants-chercheurs reçoive « un soutien important des professionnels de la diffusion culturelle pour décharger les enseignants des tâches non reconnues dans leur carrière »[172]. Par ailleurs, l'attitude de la présidence de l'université a aussi son importance. En attendant que les choses changent, il faut peut-être adopter un principe de réalité et imaginer des modes de collaboration qui bénéficient tant aux enseignants qu'aux professionnels des bibliothèques.

3.3.1.2. Ce que les enseignants peuvent apporter à la BU

D'autant qu'en revanche, la plupart des enseignants ne rejette pas l'idée de participer à l'organisation de manifestations culturelles : « il serait intéressant de développer la conception conjointe d'actions culturelles entre les enseignants et la BU ». La forme d'action qu'ils plébiscitent dans ce cas est la conférence mais d'autres formes d'action sont susceptibles de les intéresser.

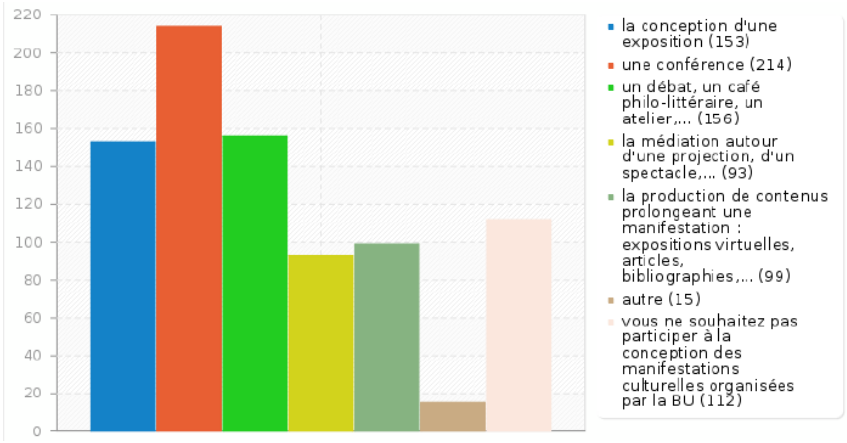

Figure 10 : Formes d'action à l'organisation desquelles les enseignants seraient prêts à participer.

Les établissements documentaires soulignent le rôle déterminant des enseignants et la plus-value certaine que leur participation apporte aux actions menées. Ceux-ci fournissent en effet l'essentiel du contenu scientifique des événements : les expositions sont souvent mises en place à leur initiative ou avec leur contribution et ils sont des intervenants de choix pour les conférences (qu'ils viennent de l'université de tutelle ou d'un autre établissement). Les professionnels de bibliothèques témoignent de ce qu' « ils peuvent avoir des projets très ambitieux »[173], « être très enthousiastes et très généreux de leur temps lorsqu'un projet suscite leur adhésion ». Par ailleurs, les enseignants font souvent partie de réseaux de recherche au sein desquels ils peuvent mobiliser des ressources importantes à l'occasion d'événements particuliers. « Le résultat peut-être formidable »…

[171] Enquête adressée aux enseignants-chercheurs.

[172] DOMENACH, Claude. *Action culturelle en milieu universitaire*. *Op. cit.*

[173] Enquête adressée aux établissements documentaires.

(cc) BY-NC-ND

En revanche, « les enseignants n'ont pas toujours conscience des moyens logistiques à mettre en œuvre pour mener à bien des projets de grande envergure » (ou bien ils en ont conscience mais n'ont pas le temps de les prendre en charge). De ce point de vue-là, les professionnels des bibliothèques sont peut-être en mesure d'apporter des savoir-faire précieux, et une complémentarité peut être trouvée. La collaboration peut alors être fructueuse.

3.3.1.3. Ce que la BU peut apporter aux enseignants

Les enseignants reconnaissent qu'au travers de certaines actions, la BU peut leur apporter quelque chose : « une exposition, un débat, une conférence, peuvent en effet être l'occasion de valoriser soit des travaux pédagogiques réalisés avec des étudiants, soit des travaux de recherche »[174]. Cependant, ils précisent que cela vaut pour des manifestations en lien avec des enseignements ou des aspects de la recherche qui les concernent. Dans ce registre, la BU, parce qu'elle est capable d'incarner le regard du grand public, est un allié particulièrement utile quand il s'agit de proposer des manifestations relevant de la vulgarisation scientifique. Par leurs compétences logistiques, les personnels de BU facilitent par ailleurs le montage des événements en prenant en charge les questions techniques et administratives. La BU peut « mettre à disposition ses locaux et ses services d'organisation » pour « aider à la réalisation de projets en rapport avec les activités de l'université » et elle peut « donner de la visibilité » à des événements auxquels participent les enseignants ou même à des manifestations conçues par eux, souvent en lien avec leurs domaines de recherche.

Les enseignants adhèrent d'autant plus au travail d'animation autour du livre et de la lecture lorsque celui-ci est l'occasion de valoriser des ouvrages liés aux travaux de recherche. La BU peut en effet « maintenir le goût de la lecture et de la recherche en valorisant les collections et les publications (notamment celles des membres de l'université dont elle relève) ». Plusieurs enseignants suggèrent que la BU s'efforce d'« organiser des événements autour de la parution d'ouvrages, des discussions autour de nouveaux livres, et la présentation des nouvelles acquisitions ». En effet, « les BU (à la différence des autres bibliothèques) ont ceci de particulier d'être des institutions où se trouvent des auteurs. Elles ont une position privilégiée pour faire connaître ces auteurs, et plus largement faire connaître au grand public et aux étudiants les auteurs universitaires ».

Cela dit, il ne s'agit pas non plus de tomber dans un autre écueil qui serait de faire de la BU un instrument de promotion au service des enseignants. La BU doit faire en sorte que les événements organisés servent son projet culturel. Elle peut par exemple proposer à un enseignant de venir parler d'un ouvrage dont il est l'auteur et, s'il le souhaite, inviter pour débattre avec lui un autre universitaire spécialiste du même domaine. Elle peut aussi amener les enseignants à intervenir dans leur domaine de recherche, mais en leur proposant un angle d'attaque inhabituel ou en décalant le point de vue. Ainsi par exemple, la BULAC a proposé une conférence autour de l'orientaliste et ethnologue Léon de Rosny en s'intéressant à ses travaux de traduction. Outre que ce choix original permet de faire découvrir une autre facette du personnage, il sert directement le projet culturel de la bibliothèque. Dans le même

[174] Enquête adressée aux enseignants-chercheurs.

(cc) BY-NC-ND

ordre d'idées, travailler sur des thématiques transcendant les disciplines habituellement représentées au sein des universités peut permettre d'offrir un questionnement nouveau et favoriser ce décloisonnement des savoirs qu'Edgar Morin jugeait si nécessaire. D'autant que cela conduit à « mettre en perspective les documents accumulés dans les collections, briser le tabou qui fait de chaque livre un univers clos et achevé, bref questionner la collection elle-même au-delà de la révérence due aux savoirs constitués »[175]. Dans cette tâche, le bibliothécaire, plus que tout autre sans doute, a voix au chapitre.

La BU, en abordant de la sorte la question du contenu scientifique des actions culturelles mises en œuvre, n'est pas cantonnée à l'offre d'un soutien logistique. Il demeure qu'« il faut que la stratégie de la bibliothèque en matière culturelle soit explicite et diffusée »[176] pour que les enseignants aient envie de s'y impliquer. La bibliothèque universitaire doit être « force de proposition ».

3.3.2. Travailler en réseau

3.3.2.1. Travailler avec les services culturels

La majorité des établissements d'enseignement supérieur sont désormais dotés de services dédiés à l'action culturelle[177]. Nous nous sommes posé la question de la collaboration de ces services avec les bibliothèques universitaires, et de leur éventuelle concurrence sur le terrain de l'action culturelle. Une majorité d'établissements documentaires semble collaborer avec ces services[178], mais dans certaines universités, bibliothèques universitaires et services culturels travaillent chacun de leur côté. Il en résulte une répartition des rôles qui n'est pas toujours très claire, ni pour les publics, ni pour les tutelles. Parfois en effet, ces deux structures organisent les mêmes types d'événements et ne se concertent pas. Sans que l'on puisse réellement parler de concurrence[179], les témoignages de plusieurs établissements documentaires laissent apparaître des rivalités et des incompréhensions. Dans certains cas, la rivalité est avérée et se traduit par une hostilité manifeste, une absence de communication sur les projets et le refus de travailler ensemble. Ailleurs, les personnels des bibliothèques se heurtent à une indifférence polie quand ils tentent de travailler en concertation. Parfois, les liens sont simplement distendus.

A la source des rivalités, il y a le problème des concurrences internes entre services des universités obligés de se partager les (maigres) ressources de l'institution. L'engagement de la bibliothèque universitaire dans une politique d'action culturelle peut susciter la méfiance. Les personnels des différents services ont la crainte de voir leurs postes remis en question en cas de redondance des actions

[175] CALENGE, Bertrand. À la recherche de l'interdisciplinarité. *Op. cit.*

[176] Enquête adressée aux enseignants-chercheurs.

[177] Etablissement de tutelle doté d'un service dédié à l'action culturelle : 34/46 ; établissement de tutelle non doté d'un service dédié à l'action culturelle : 3/46 ; absence de réponse : 10/46.

[178] Etablissements qui collaborent avec le service culturel : 25/46 ; établissements qui ne collaborent pas avec le service culturel : 9/46 ; absence de réponse : 12/46.

[179] Etablissements qui ne s'estiment pas en concurrence avec le service culturel : 30/46 ; établissements qui s'estiment en concurrence avec le service culturel : 4/46 ; absence de réponse : 12/46.

(cc) BY-NC-ND

proposées, ce qui confirme la nécessité d'articuler un projet lisible aussi bien des tutelles que des autres services agissant pour la culture au sein de l'université. Il faut montrer la complémentarité des actions menées par la bibliothèque avec celles mises en œuvre par ailleurs. Enfin, il semble indispensable d'adopter une vision commune de la politique culturelle de l'université afin que chaque acteur puisse le décliner en fonction de ses objectifs propres. La mise en place de pratiques de concertation doit permettre aux différents acteurs une collaboration réussie, d'autant que les uns et les autres ont beaucoup à y gagner.

Ainsi par exemple, les budgets des services culturels ne sont pas du tout comparables à ceux que les bibliothèques universitaires consacrent à l'action culturelle[180](les résultats de l'enquête de la DGESIP en cours devraient permettre d'obtenir des chiffres plus précis). Ces services sont donc des partenaires incontournables pour monter des projets de grande envergure. En revanche, s'ils ont des moyens financiers, leurs effectifs sont souvent réduits[181], aussi les collaborations extérieures leur sont-elles précieuses.

Les services culturels ont souvent un réseau de partenaires assez développé et la gestion de ces partenariats entre pour une part non négligeable dans leurs activités. Leur savoir-faire en la matière devrait leur permettre de faciliter les contacts et les collaborations entre les différentes composantes de l'université et l'extérieur. Les bibliothèques universitaires nouent certes elles-mêmes des partenariats[182], mais souvent, les collaborations sont ponctuelles et liées à un événement particulier alors même que les partenaires sont souvent les mêmes que ceux des services culturels[183]. Centraliser la gestion de ces partenariats peut donc permettre de les renforcer et d'en accroître l'efficacité. Mus par la volonté d'ouvrir l'université sur la cité en s'adressant à tous les publics (non seulement à l'ensemble de la communauté universitaire mais également à l'ensemble des citoyens), les services culturels disposent par ailleurs de moyens de communication dont il est difficile de se passer pour toucher une audience plus large : relations presse, édition de revues, etc.

Les bibliothèques universitaires et les services culturels sont complémentaires. Ils n'ont ni les mêmes savoir-faire, ni les mêmes moyens. Leurs objectifs sont également différents, même s'ils doivent être articulés au sein d'une politique culturelle commune décidée au niveau de l'université de tutelle. Ils ont tout intérêt à développer des pratiques de coopération, d'une part parce que cela ne peut que renforcer l'efficacité de leur action, d'autre part parce que le projet culturel global dans lequel ils s'inscrivent n'en sera que plus lisible. Cela est d'autant plus important que les moyens des universités sont aujourd'hui comptés et que l'avenir des politiques culturelles universitaires est, partant, incertain.

[180] Les services culturels ayant répondu à l'enquête mentionnent des budgets allant de 65 000 euros à 225 000 euros.

[181] Les services culturels ayant répondu à l'enquête parlent d'un effectif compris entre une et quatorze personnes.

[182] Etablissement documentaire ayant des partenaires durables pour l'action culturelle : 22/46 ; établissements documentaires n'ayant pas de partenaires durables pour l'action culturelle : 14/46 ; absence de réponse : 11/46.

[183] Ces partenaires sont soit d'autres composantes de l'université (autres services, départements d'enseignement, laboratoires de recherche, associations et clubs étudiants), soit des partenaires extérieurs (partenaires institutionnels, équipements culturel, associations, etc.).

(cc) BY-NC-ND

3.3.2.2. Intégrer les réseaux culturels universitaires

Parmi les 128 propositions émises par la commission « Culture et université » en 2010, celle de Laurence Tarin (directrice de Médiaquitaine - CRFCB) concerne très directement la place des bibliothèques universitaires dans la politique culturelle de l'université : il ne s'agit somme toute que de donner aux bibliothèques universitaires les moyens de mettre en œuvre le travail d'animation culturelle qui est inscrit parmi les missions des services communs de la documentation depuis le décret n°85-694 du 4 juillet 1985 : « [il] s'agirait donc que chaque service de documentation contribue officiellement à la politique culturelle de l'établissement : […] en développant dans ce cadre une stratégie culturelle annuelle ; […] en disposant de lignes budgétaires permettant de développer des collections en lien avec toutes les manifestations culturelles, […] en disposant d'agents dont la fonction principale serait la mise en œuvre de ces activités culturelles […] ». Laurence Tarin émet par ailleurs des recommandations pragmatiques pour une meilleure intégration des bibliothèques universitaires parmi les acteurs de la culture universitaire : « afin de conforter le rôle tenu par ces personnels, il conviendrait de valoriser la double dimension culturelle et éducative des métiers des personnels de bibliothèque, de développer la formation continue de ces personnels dans le domaine de l'action culturelle et de mettre en place un réseau de chargés de l'action culturelle dans les services de documentation en lien avec le réseau A+U+C »[184].

Ce sont les établissements qui décident d'adhérer au réseau A+U+C et le plus souvent, ce sont les services culturels qui les représentent. Peut-être serait-il intéressant que les bibliothèques s'insèrent dans ce réseau qui joue un rôle central pour ce qui est de l'action culturelle universitaire. Le rapport Ethis suggérait également que « les services culture qui le souhaitent puissent devenir des services communs pilotés par des conseils de gestion à même d'intégrer des membres d'autres services, particulièrement ceux de la documentation »[185].

3.3.2.3. Développer une culture du travail en réseau

Il n'est nul service qui soit compétent dans tous les domaines. C'est pourquoi, il est indispensable que les différents acteurs de l'université travaillent en réseau. Nous avons évoqué le cas de la collaboration des bibliothèques universitaires avec les services culturels, mais le travail lié à la mise en œuvre d'une politique d'action culturelle est susceptible de faire intervenir d'autres acteurs.

Les professionnels des bibliothèques sont nombreux[186] à évoquer les difficultés qu'ils ont à communiquer sur leur action. Cette difficulté concerne aussi bien la communication interne, avec les autres services de l'université ou avec les enseignants que la communication externe, en direction des publics cibles des actions menées. Pour pallier ces difficultés, une collaboration efficace avec les services en charge de la communication ainsi que l'existence de chargés de communication au sein-même des SCD est sans doute nécessaire. Pour des raisons

[184] 12e proposition du rapport Ethis. ETHIS, Emmanuel. *De la culture à l'université - 128 propositions*. *Op. cit.*

[185] 71e proposition du rapport Ethis. *Ibid.*

[186] Communication : 20/46 établissements documentaires évoquent spontanément des difficultés à communiquer efficacement.

(cc) BY-NC-ND

similaires, il semble indispensable d'entretenir un dialogue régulier avec les personnes en charge des services et des ressources informatiques. Les projets de grande ampleur nécessitent la mobilisation de multiples compétences et la mutualisation des ressources de divers services, sans quoi l'on est condamné à un « amateurisme » nuisible à l'image de l'institution.

L'université souffre depuis bien longtemps d'un cloisonnement excessif de ses services or ce fonctionnement ne saurait servir un projet culturel véritable. A l'heure où des économies d'échelle s'imposent faute de moyens suffisants, une culture de travail différente doit voir le jour, qui transcende le morcellement en services de la communauté universitaire pour favoriser la coopération de l'ensemble des acteurs de l'université.

3.3.3. Perspectives

3.3.3.1. Les restructurations à l'œuvre : une opportunité à saisir ?

Les restructurations à l'œuvre dans les universités entraînent une reconfiguration du jeu des acteurs. D'une part, le rapprochement entre des établissements différents pourrait conduire à de nouvelles collaborations, d'autre part, la formation de nouvelles entités, créées par fusion, association ou communauté, modifie les perspectives d'intégration des différents services. Certains services vont disparaître, d'autres vont probablement se créer. Les décisions se prennent au cas par cas. Pour ce qui est des COMUES, certaines se sont dotées de compétences culturelles, tout en permettant aux établissements membres de conserver une compétence propre en la matière, tandis que d'autres COMUES laissent entièrement aux établissements le soin de prendre en charge les questions culturelles. Dans le cas des fusions d'établissements, c'est l'importance accordée aux questions culturelles par les établissements existants qui joue sur les décisions. A Bordeaux où il y a eu fusion, il a été décidé, vu l'éclatement des campus, de conserver après la fusion chacune des cellules culturelles existantes (ce qui n'empêche pas qu'elles coopèrent). Les choses se présentent différemment pour le cas de la fusion entre Montpellier 1 et Montpellier 2 car Montpellier 2 est dotée d'un service culturel ainsi que d'un service dédié à la culture scientifique et technique, ce qui n'est pas le cas pour Montpellier 1. L'enjeu est, pour Montpellier 2, de convaincre Montpellier 1 de l'intérêt de tels services. Le résultat de ces processus de décision dépend évidemment pour une large part de l'histoire des établissements concernés mais, que les choses évoluent vers une mutualisation des services ou vers plus d'autonomie, la place occupée par les différents acteurs est susceptible de changer.

A Toulouse, le PRES qui existait depuis 2007 a été remplacé par la COMUE qui fédère l'ensemble des universités et des écoles d'ingénieur. Dans cet établissement, la prise en charge de la politique d'action culturelle est répartie entre plusieurs acteurs. En 2010, un service de diffusion de la culture des sciences et techniques (DCST) a été créé. Il conçoit des actions pour promouvoir la culture scientifique, initie ou accompagne les projets portés par les autres membres de l'Université de Toulouse et coordonne leurs actions. Alors que l'établissement, qui a signé ses statuts en juillet, est en train de rédiger le règlement intérieur définissant ses missions ainsi que les modalités de leur mise en œuvre, la question du partenariat

(cc) BY-NC-ND

des bibliothèques universitaires avec le service DSCT a été posée car ces deux acteurs ont l'habitude de travailler ensemble sans que les choses aient été véritablement formalisées. Ainsi, dans la perspective du changement de statut, certains établissements réfléchissent à la place qu'il convient de donner aux BU pour ce qui est de l'action culturelle. Ce moment constitue donc certainement, pour les bibliothèques universitaires, une opportunité à saisir pour se positionner.

3.3.3.2. Une stratégie d'avenir

Si les enjeux de l'incitation à la lecture et de l'accompagnement de la réussite étudiante sont toujours actuels, la bibliothèque universitaire doit également relever le défi d'assurer sa survie dans ce moment de transition. Son implication dans le projet culturel de l'université peut lui donner l'occasion d'acquérir une nouvelle visibilité et de renforcer son intégration au sein de l'université. En effet, « à la différence des collections qui engagent l'image du lieu en priorité pour ceux qui franchissent le seuil de la bibliothèque, les actions culturelles donnent lieu à information vers l'extérieur, à médiatisation »[187]. Pour cette raison, elles contribuent plus directement au rayonnement de l'établissement que les actions liées aux missions plus traditionnelles de la bibliothèque qui, en dépit de leur caractère indispensable, ne jouissent pas de la même visibilité. La politique culturelle menée par la bibliothèque de la Manufacture de l'Université Jean Moulin (Lyon 3) a eu des retombées positives sur la perception du SCD par l'équipe présidentielle de l'université. Un autre exemple est celui de la Direction des Bibliothèques et de l'Information Scientifique et Technique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines qui a investi beaucoup depuis 2013 dans la construction d'une politique d'action culturelle solide et cohérente. Ce travail, qui a reçu un écho positif auprès de la communauté universitaire, lui a permis de nouer des liens plus forts avec les différents services et directions de l'université et d'être repérée comme un partenaire potentiel en matière d'engagement et de diffusion culturelle. L'investissement dans ce type d'activités participe ainsi d'une stratégie d'image car une politique d'action culturelle bien pensée constitue un véritable outil de communication que les bibliothèques universitaires peuvent mettre au service de leurs autres missions.

Enfin, le positionnement de la bibliothèque universitaire comme acteur culturel relève également d'une stratégie de diversification de son activité. A l'heure où la dématérialisation des contenus et la généralisation de l'accès à distance aux ressources documentaires éloigne une partie des publics potentiels, la bibliothèque universitaire peut réaffirmer son existence comme lieu de vie culturelle, et inciter ainsi un plus grand nombre d'usagers à la fréquentation physique de ses locaux. Ce faisant, la BU ne fait que renforcer son rôle traditionnel de médiateur puisqu'il s'agit au bout du compte de favoriser la rencontre entre des flux de contenus (quels que soient leurs supports) et des flux d'usagers.

[187] POISSENOT, Claude. Publics des animations et images des bibliothèques. *Op. cit.*

(cc) BY-NC-ND

3.3.3.3. Une image à travailler

Si les différents services de l'université sont désignés comme des ensembles de personnes, la bibliothèque universitaire est quant à elle incarnée par un lieu et c'est à un lieu que se réfèrent avant tout les gens qui en parlent. Ainsi, la BU est « un lieu qui se prête parfaitement aux expositions »[188], « un espace culturel privilégié sur les campus », « un lieu de culture par excellence », « un lieu bien connu et fréquenté de l'établissement », « un lieu où la plupart des gens passent »… Dans l'enquête de la DGESIP, il est d'ailleurs question du « rôle des BU dans l'action culturelle et artistique de l'université comme *lieu* d'exposition, d'animation et de médiation » (Cf. Annexe 1).

Le fait que la BU soit généralement désignée en tant que lieu, et plus rarement en référence aux personnels qui y travaillent, est assez révélateur : cela montre qu'elle n'est pas perçue comme un acteur culturel mais comme un facilitateur, un outil logistique. Les professionnels des bibliothèques ont intérêt à faire sortir la BU de cette vision utilitariste en travaillant sur leur image. Il s'agit de montrer que les BU sont aussi des ensembles de personnes dotées de compétences particulières. Bien que la médiation soit au cœur des métiers des professionnels des bibliothèques, ces derniers ne sont pas des spécialistes de l'animation culturelle telle que la pratiquent les services d'action culturelle. « Les compétences documentaires »[189], « le savoir-faire pour la mise en réseau des données » et pour « la valorisation des collections », « le travail sur les métadonnées descriptives », « le fait d'être gestionnaire d'un lieu » sont en revanche des compétences reconnues par les autres professionnels.

L'action culturelle, articulée aux missions documentaires des bibliothèques universitaires, peut permettre de valoriser les savoir-faire des personnels qui y travaillent et contribuer à construire une image dynamique de ces établissements. Les bibliothèques universitaires devraient certainement profiter de cet atout qui est le leur - disposer d'un lieu envié par tous - et se positionner sur le terrain de l'action culturelle à partir des compétences propres de leurs personnels. Ce terrain de l'action culturelle constitue en effet une opportunité pour renouveler leur image et permettre une approche différente de leurs missions. Elargissant par le biais de cette activité leur champ d'action, les professionnels des bibliothèques y gagneront un approfondissement et un enrichissement de leurs compétences, une plus grande visibilité au sein de leurs établissements de tutelle et en conséquence, peut-être, une légitimité accrue.

[188] Cette expression et les suivantes sont extraites des réponses reçues à nos trois enquêtes.

[189] Enquête adressée aux services culturels.

(cc) BY-NC-ND

CONCLUSION : UN TERRITOIRE, DES TERRITOIRES ?

Alors que cinquante années sont passées depuis les premières expériences de démocratisation de la culture à l'université, l'action culturelle est devenue l'outil de mise en œuvre des politiques culturelles universitaires. Ces politiques sont aujourd'hui financées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et entrent dans le cadre des politiques contractuelles, les contrats quinquennaux définissant notamment les objectifs que se fixent les établissements.

L'action culturelle universitaire s'est structurée progressivement et un réseau de services culturels s'est mis en place. Ce réseau tend actuellement à être renforcé par la nomination de vice-présidents culture qui prennent en charge les aspects plus politiques de l'action culturelle, au-delà du travail d'organisation mené par les directeurs des services culturels. Par ailleurs, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a rappelé, à l'occasion de sa contribution à la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle lancée en 2012, l'articulation de ces politiques culturelles universitaires avec les axes de formation et de recherche de l'université et a réaffirmé la volonté politique d'une ouverture plus large des universités dont l'action pourrait toucher, au-delà de la communauté universitaire, l'ensemble des citoyens.

Les bibliothèques universitaires se sont impliquées tardivement dans ces politiques culturelles. Souffrant dans les années 80 d'un retard pénalisant affectant tant leurs infrastructures que leur fonctionnement, elles ont dû se moderniser avant d'emboîter le pas d'une tradition ancrée depuis plus longtemps dans les pratiques des bibliothèques de lecture publique. Depuis quelques années, l'action culturelle des bibliothèques universitaires s'est notablement développée et fait désormais partie intégrante des missions que s'assignent un certain nombre d'établissements documentaires. En prenant ce chemin, les bibliothèques universitaires ont ainsi rejoint un champ d'action dans lequel œuvraient déjà un certain nombre d'acteurs.

Les politiques d'action culturelle des bibliothèques universitaires sont encore jeunes, sauf pour quelques établissements pionniers, et elles sont en train de prendre forme. Si elles ne sont pas encore absolument formalisées, ceux qui les mettent en œuvre ont cependant eu le souci de circonscrire un territoire cohérent au vu de leurs spécificités et des moyens, encore faibles, dont ils disposaient. Ce territoire s'entrevoit à la lueur des projets que se sont fixés les établissements et se concrétise par l'empreinte des événements qu'ils organisent. Traversé de part en part par les réflexions sur le livre et les problématiques liées à la lecture qui demeurent des catalyseurs essentiels de l'action, ce territoire s'étend souvent bien au-delà de ces seules questions. Construite autour des collections, la politique d'action culturelle des BU embrasse aussi bien la question de la médiation et de la médiatisation des savoirs que celle de l'ouverture culturelle. Elle participe à la valorisation des formations et de la recherche de l'université, sans renoncer à faire découvrir des horizons culturels différents. Elle cherche à favoriser les initiatives et pratiques étudiantes aussi bien qu'à conquérir de plus larges publics. Il n'y a donc pas un mais plusieurs territoires d'action possibles pour la bibliothèque universitaire.

Parmi ces territoires d'action, certains peuvent sembler plus légitimes que d'autres, mais tout est question de contexte. D'autres acteurs évoluent sur ces mêmes terrains et parfois apparaissent des zones de friction. Le territoire résulte également

(cc) BY-NC-ND

de ces interférences, et chaque acteur s'inscrit dans le creux laissé par l'autre. La nécessité de collaborer est évidente mais le fonctionnement de l'université, compartimentée en services et composantes aux cloisons souvent étanches, ne s'y prête guère. Pourtant, face aux restrictions budgétaires qui rendent nécessaires des économies d'échelle, les différents acteurs de la culture universitaire doivent unir leurs efforts. Les personnels doivent adopter de nouvelles manières de travailler, plus transversales. L'université abrite de nombreux métiers différents et une mutualisation des compétences ne peut lui être que profitable. Les restructurations à l'œuvre dans le paysage universitaire redessinent de toute façon l'organisation des services. Pour les bibliothèques universitaires, ce moment est peut-être l'occasion de redéfinir leur place au sein de l'université alors que leur visibilité n'est pas toujours ce qu'elle pourrait être. Une politique d'action culturelle articulée sur les compétences propres des personnels est peut-être le moyen, pour chaque bibliothèque universitaire, d'affirmer son identité et de légitimer pleinement son existence.

(cc) BY-NC-ND

Bibliographie

La présente bibliographie a été arrêtée le 12 décembre 2014. Elle recense les documents qui ont nourri notre réflexion. Certaines références complémentaires sont mentionnées dans les notes de bas de page. Tous les liens ont été vérifiés à la date du 12 décembre 2014.

1. OUVRAGES GENERAUX, POLITIQUES CULTURELLES, DEMOCRATISATION CULTURELLE

1.1. Textes de référence

Décret n°59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère chargé des affaires culturelles (M. MALRAUX) [en ligne]. 24 juillet 1959. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000299564

1.2. Ouvrages de référence

WARESQUIEL, Emmanuel de (dir.). *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*. Paris, France : Larousse : CNRS Editions, 2001

1.3. Monographies

BOURDIEU, Pierre. *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris : Editions de Minuit, 1979. Le Sens Commun, 0768-049X

CHAUMIER, Serge et MAIRESSE, François. *La médiation culturelle*. Paris : A. Colin, 2013. Collection U

COULANGEON, Philippe. *Les métamorphoses de la distinction : inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*. Paris : B. Grasset, 2011

MORIN, Edgar. *Science avec conscience*. Nouv. éd. Paris : Seuil, 1982 1990. Points, 64

PASSERON, Jean-Claude et BOURDIEU, Pierre. *Les héritiers: les étudiants et la culture*. Paris : Éditions de Minuit, 1964. Grands documents, 18

POIRRIER, Philippe (dir.). *Politiques et pratiques de la culture*. Paris : la Documentation française, 2010, 1 vol. Les notices.

(cc) BY-NC-ND

1.4. Dossiers, travaux universitaires

GUGGENBUHL, Michaël. *Culture pour tous, culture pour chacun* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2012. [Consulté le 30 juin 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/56678-culture-pour-tous-culture-pour-chacun.

MARTIN, Laurent et POIRRIER, Philippe. Démocratiser la culture ! Une histoire comparée des politiques culturelles. *Territoires contemporains* [en ligne]. Avril 2013, n° 5. [Consulté le 9 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ministere/Histoire-du-ministere/Actualites/Democratiser-la-culture-!-Publication-en-ligne

2. L'UNIVERSITE

2.1. Textes de référence

Circulaire n°98-153 du 22 juillet 1998 relative à l'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université [en ligne]. 22 juillet 1998. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/botexte/bo980730/MENE9801826C.htm

Code de l'éducation - Article L123-3 [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=3E87BB4BAB94A84BF981FF9D6BA36A08.tpdjo02v_2?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000027747739&dateTexte=20141009&categorieLien=id#LEGIARTI000027747739

Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs [en ligne]. 23 août 2011. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024497856&dateTexte=&categorieLien=id

Décret n°70-1269 du 23 décembre 1970 relatif à l'organisation des activités physiques, sportives et de plein air dans l'enseignement supérieur. [en ligne]. 23 décembre 1970. [Consulté le 12 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5E619A5A2DB25245B0164E0EA3DE57D2.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000000504916&dateTexte=19701229

Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale - Article 1 [en ligne]. 4 juillet 1985. [Consulté le 12 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=CA79A232C3878

(cc) BY-NC-ND

A5E430E66CAD06D736C.tpdjo14v_2?idArticle=LEGIARTI000006444200&cidTexte=LEGITEXT000006065073&dateTexte=20110825

LOI n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités [en ligne]. 10 août 2007. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5DC05EFDFE5E4346CA4437A4B275A82F.tpdjo12v_2?cidTexte=JORFTEXT000000824315&categorieLien=id

Loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [en ligne]. 12 novembre 1968. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E34018C4F47AF63EE4B075EC85B05590.tpdjo15v_1?cidTexte=JORFTEXT000000693185&dateTexte=20000621

Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur [en ligne]. 26 janvier 1984. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692733&categorieLien=cid

2.2. Monographies

BALME, Pierre, CYTERMANN, Jean-Richard et DELLACASAGRANDE, Michel. *L'université française : une nouvelle autonomie, un nouveau management*. Grenoble, France : Presses universitaires de Grenoble, impr. 2012.

2.3. Articles

MOREAU, Myrtille et TESSON, Frédéric. Modalités et enjeux de l'insertion territoriale d'une université en ville moyenne. *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne]. Novembre 2011. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://cybergeo.revues.org/24810

WAUTHY, Xavier. Université et concurrence : quelques apports théoriques récents. *Reflets et perspectives de la vie économique*. Septembre 2006, Vol. Tome XLV, n° 2, p. 31-38.

2.4.Travaux universitaires

PARET, Philippe. *Les enseignants et la BU* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2013. [Consulté le 30 août 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/60405-les-enseignants-et-la-bu.

(cc) BY-NC-ND

2.5. Données, rapports

Démographie des enseignants de l'enseignement supérieur - ESR [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 29 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22654/demographie-des-enseignants-de-l-enseignement-superieur.html

Établissements d'enseignement supérieur et de recherche - ESR [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 16 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid49705/etablissements-enseignement-superieur-recherche.html.

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur sous tutelle du M.E.S.R. 2011-2012 [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 16 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24530-cid73426/les-personnels-enseignants-de-l-enseignement-superieur-sous-tutelle-du-m.e.s.r.-%C2%96-2011-2012.html

COULON, Alain et PAIVANDI, Saeed. *Etat des savoirs sur les relations entre les étudiants, les enseignants et les IATOSS dans les établissements d'enseignement supérieur*. [S. l.] : Observatoire national de la vie étudiante, avril 2008

OCIM. *Rapport universités 2010* [en ligne]. 2010. [Consulté le 12 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.ocim.fr/ouvrage/rapport-universites-2010/

ROSELLI, Mariangela. *Pratiques et représentations de la bibliothèque à l'université : le cas de la bibliothèque d'anglais et des sciences du langage*. [S. l.] : Université Toulouse 2-Le Mirail - Service commun de la documentation, 2005. [Consulté le 15 juin 2014]. Etudes de public. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/48589-pratiques-et-representations-de-la-bibliotheque-a-l-universite-le-cas-de-la-bibliotheque-d-anglais-et-des-sciences-du-langage.

3. LES POLITIQUES CULTURELLES UNIVERSITAIRES

3.1. Articles, dossiers

ATHENEUM. *U-culture(s): revue culturelle annuelle de l'Université de Bourgogne n°1*. Vol. n°1. Dijon : Atheneum Centre culturel, 2006. Disponible à l'adresse : http://mshdijon.u-bourgogne.fr/msh_cnrs/Index.htm

CHATEIGNER, Frédéric. Écriture ou culture ? Dans : *Pratiques d'écriture littéraire à l'université* [en ligne]. 2013. [Consulté le 10 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00801834

3.2.Travaux universitaires

CLÉMENT, Baptiste. *Quelle action culturelle ?* Mémoire de maîtrise : département de Musique. Montpellier : Université Paul Valery, 2001

(cc) BY-NC-ND

3.3. Données, rapports, textes fondateurs

A+U+C. *Le Manifeste de Villeneuve d'Ascq* [en ligne]. [S. l.] : Art+Université+Culture, 1990. [Consulté le 8 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.auc-asso.com/texte-fondateur.php

A+U+C. *Pour une charte de l'action culturelle universitaire* [en ligne]. [S. l.] : Art+Université+Culture, 1997. [Consulté le 9 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.auc-asso.com/texte-fondateur.php

DESPLECHIN, Marie et BOUËT, Jérôme. *Consultation sur l'éducation artistique et culturelle - « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture »* [en ligne]. [S. l.] : Ministère de la Culture et de la Communication, 2013. [Consulté le 8 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000082/.

DOMENACH, Claude. *Action culturelle en milieu universitaire: rapport présenté par Claude Domenach, Professeur associé à l'I.E.P. de Grenoble, président de la Maison de la Culture de Grenoble*. [en ligne]. Paris, France : ministère de la Culture, 1984. [Consulté le 12 octobre 2010]. Disponible à l'adresse : http://www.cortex-culturemploi.com/france/auc/references/rapports.html

ETHIS, Emmanuel. *De la culture à l'université - 128 propositions* [en ligne]. [S. l.] : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2010. Disponible à l'adresse : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000129/index.shtml.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE et MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Les arts et la culture dans l'enseignement supérieur* [en ligne]. [S. l.] : MEN - MCC, 14 janvier 2002. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/tasca-2002/protocolensup.htm.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Contribution à la consultation éducation artistique et culturelle du Ministère de la Culture et de la Communication* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 8 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Education-artistique-et-culturelle/Consultation-nationale-2012/Consultation-nationale/Organismes-contributeurs2.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION et CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ. *Université, lieu de culture - Convention-cadre* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid73014/signature-de-la-convention-cadre-universite-lieu-de-culture.html.

(cc) BY-NC-ND

4. LES BIBLIOTHEQUES

4.1.Monographies

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2013. Le métier de...

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques*. 4e éd. Paris : Éd. la Découverte, 2011. Repères, 247.

EVANS, Christophe (dir.). *Mener l'enquête guide des études de publics en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2011. La boîte à outils, 22.

4.2.Articles

CALENGE, Bertrand. À la recherche de l'interdisciplinarité. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2002, nº 4. [Consulté le 10 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-04-0005-001

FRAISSE, Emmanuel. Une mission lecture étudiante. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 1992. [Consulté le 6 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-01-0038-006

LE NEZET, Romain. Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Mai 2009, nº 3. [Consulté le 12 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0038-008

4.3.Travaux universitaires

GADALA, Clarisse. *Pourquoi exposer : les enjeux de l'exposition en bibliothèque* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2008. [Consulté le 28 août 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/2056-pourquoi-exposer-les-enjeux-de-l-exposition-en-bibliotheque.pdf%20p25%20%C3%A0%2030.

MUNOZ, Estelle. *Établir un fonds de culture générale disciplinaire en bibliothèque universitaire le cas des BU de Belfort et Montbéliard du SCD de l'Université de Franche-Comté* [en ligne]. Projet Professionnel Personnel FIBE. [S. l.] : [s. n.], 2010. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/48973-etablir-un-fonds-de-culture-generale-disciplinaire-en-bibliotheque-universitaire-le-cas-des-bu-de-belfort-et-montbeliard-du-scd-de-l-universite-de-franche-comte.

SERVET, Mathilde. Les bibliothèques troisième lieu. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2010, nº 4. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001

(cc) BY-NC-ND

TRUFFERT, Françoise. *Un exemple de Salle de Culture Générale dans une section scientifique de Bibliothèque Universitaire : le cas de Lyon 1* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 1992. [Consulté le 13 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/62621-un-exemple-de-salle-de-culture-generale-dans-une-section-scientifique-de-bibliotheque-universitaire-le-cas-de-lyon-1memoire-d-etude.

4.4.Rapports

La lecture publique en France. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 1968, nº 3. [Consulté le 28 août 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-03-0105-001

INSPECTION GÉNÉRALE DES BIBLIOTHÈQUES. *Quels emplois dans les bibliothèques ? Etat des lieux et perspectives* [en ligne]. Rapport nº2012-020. [S. l.] : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mars 2013. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid71309/quels-emplois-dans-les-bibliotheques-etat-des-lieux-et-perspectives.html

MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports*. [S. l.] : La Documentation Française, 1989. Collection des rapports officiels

5. L'ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHEQUE

5.1. Monographies

ANSROUL, André (dir.). *Mémoire pour demain: mélanges en l'honneur d'Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*. Paris : Association des bibliothécaires français, 1995

CABANNES, Viviane et POULAIN, Martine (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1998. Bibliothèques

HUCHET, Bernard et PAYEN, Emmanuèle (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2008. Bibliothèques

5.2. Articles, dossiers

AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Arabesques n°50 : « Action(s) culturelle(s) en bibliothèque universitaire »*. Montpellier, France : ABES, 2008. Disponible à l'adresse : http://www.abes.fr/Arabesques/Arabesques-n-50

(cc) BY-NC-ND

BRIAND, Gérard et RÉTALI, Patrick-Jacques. Animation autour du livre à l'Université. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 1997, n° 1. [Consulté le 6 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-01-0054-009

DOURY-BONNET, Juliette. L'action culturelle en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 2006, n° 1. [Consulté le 10 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0096-004

HAZZAN, Guy. Haute curiosité et lectures infinies : Culture générale et bibliothèque universitaire. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 2004, n° 1. [Consulté le 15 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-01-0056-002

HAZZAN, Guy. Les desseins animés de Saint-Jérôme. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Septembre 1985, n° 5. [Consulté le 12 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-05-0402-004

HUCHET, Bernard. La politique des traces. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Janvier 2011, n° 1. [Consulté le 22 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-01-0023-005

LEJEUNE, Albane. L'action culturelle en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2008, n° 5. [Consulté le 21 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0106-001

POISSENOT, Claude. Publics des animations et images des bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Septembre 2011, n° 5. [Consulté le 13 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0087-002

SAINSOT, Alain. Réinventer la bibliothèque ? *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2013, n° 4. [Consulté le 25 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-04-0055-002

5.3.Travaux universitaires

BERTI, Johann. *Objectifs et moyens d'une politique d'animation en bibliothèque* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2002. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/892-objectifs-et-moyens-d-une-politique-d-animation-en-bibliotheque-universitaire

BRIET, Anne-Laure. *Les partenariats dans le cadre de l'action culturelle en bibliothèque universitaire* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2010. [Consulté le 11 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/48289-les-partenariats-dans-le-cadre-de-l-action-culturelle-en-bibliotheque-universitaire-enjeux-et-specificites

(cc) BY-NC-ND

GARCIA GUILLEN, Émilie. *L'action culturelle en bibliothèque universitaire*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2009.

MOKRANE, Mehdi. *Partenariat et coopération dans le domaine de l'action culturelle* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2007. [Consulté le 22 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/911-partenariat-et-cooperation-dans-le-domaine-de-l-action-culturelle.

ROFORT, Adeline. *Définir et formaliser la politique d'action culturelle à la bibliothèque universitaire du littoral Côte d'Opale*. Projet Professionnel Personnel FIBE. Villeurbanne : Enssib, 2011.

THIRIET, Mathilde. *La formalisation de l'action culturelle : réflexion à partir de l'exemple de la Médiathèque de l'agglomération troyenne* [en ligne]. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne : Enssib, 2005. [Consulté le 13 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/788-la-formalisation-de-l-action-culturelle

5.4. Etudes, rapports

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (dir.). *Animation et bibliothèque : hasards ou nécessité ? : Synthèse du colloque / organisé par la BPI au Centre Georges Pompidou, les 3 et 4 avril 1995*. [S. l.] : [s. n.], 1996

PÉCHENART, Jean. *Compte-rendu du sondage ADBU « Action culturelle en B.U. »* [en ligne]. [S. l.] : [s. n.], 30 avril 2007. [Consulté le 14 octobre 2014]. Disponible à l'adresse : http://adbu.fr/publicationsrapports/l%E2%80%99action-culturelle-en-bibliotheque-universitaire/

SEIBEL, Bernadette. *Bibliothèques municipales et animation. Ministère de la Culture, Service Etudes et recherches ; étude réalisée à la demande de la Direction du livre et de la lecture*. Paris, France : Dalloz, 1983

5.5. Sites web

BULAC. *Le Carreau de la BULAC* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 30 novembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://bulac.hypotheses.org/

BULAC. *Conférences* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 6 décembre 2014]. Disponible à l'adresse : http://www.bulac.fr/conferences-rencontres/archives/conferences/

(cc) BY-NC-ND

Table des annexes

ANNEXE 1 : QUESTIONS ADRESSEES AUX BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES DANS L'ENQUETE DE LA DGESIP LANCEE EN SEPTEMBRE 2014 97

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ETABLISSEMENTS DOCUMENTAIRES 98

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS 104

ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX SERVICES CULTURELS 108

ANNEXE 5 : LISTE DES ENTRETIENS REALISES 109

ANNEXE 6 : ETABLISSEMENTS DOCUMENTAIRES AYANT REPONDU A L'ENQUETE 110

ANNEXE 7 : ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AYANT REPONDU A L'ENQUETE 112

ANNEXE 8 : SERVICES CULTURELS AYANT REPONDU A L'ENQUETE 113

ANNEXE 9 : LES EXPOSITIONS PROPOSEES PAR LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES 114

ANNEXE 10 : LES MANIFESTATIONS ORALES PROPOSEES PAR LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES 116

ANNEXE 11 : AUTRES MANIFESTATIONS PROPOSEES PAR LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES 117

ANNEXE 12 : PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA BULAC 119

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 1 : QUESTIONS ADRESSEES AUX BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES DANS L'ENQUETE DE LA DGESIP LANCEE EN SEPTEMBRE 2014

IX – Le rôle des BU dans l'action culturelle et artistique de l'université comme lieu d'exposition, d'animation et de médiation

Partie à renseigner par les BU et non par le service culturel

Avez-vous une politique de promotion de la lecture et de l'écriture ?

○ Oui ○ Non

Si 'Oui', quels en sont les vecteurs ?

	Oui	Non
Cercles de lecture	○	○
Atelier d'écriture	○	○
Ecrivain en résidence	○	○
Conférences	○	○
Ateliers d'édition ou de création de livres d'artistes	○	○
Formations au droit d'auteur	○	○
Autres	○	○

La BU développe-t-elle un fonds "culture et loisirs" de livres ?

○ Oui ○ Non

Si 'Oui', sous quelle forme ?

	Oui	Non
Romans	○	○
Bandes dessinées et mangas	○	○
Livres d'art	○	○
Documentaires généralistes et multimedia (vidéos, musique)	○	○

La BU accueille-t-elle des ...?

	Oui	Non
Expositions	○	○
Evénements culturels et artistiques	○	○
Evénements de CSTI	○	○

A quelles animations nationales et internationales prend-elle part ?

	Oui	Non
Printemps des poètes	○	○
Journée internationale du livre	○	○
Journée du patrimoine	○	○
Autres	○	○

Quels sont les partenariats développés par la BU ?

	Oui	Non
Médiathèque publique	○	○
Salon régional du livre	○	○
Autres	○	○

Par quelles actions spécifiques, la BU participe-t-elle à la diffusion de la culture scientifique et technique ?

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ETABLISSEMENTS DOCUMENTAIRES

*Votre nom :

*Nom de votre établissement / de l'établissement de tutelle :

*Intitulé de votre poste :

*Quelles sont les disciplines représentées dans votre établissement ?

- Droit, économie, gestion
- Lettres et sciences humaines
- Sciences
- Pharmacie
- Disciplines médicales et odontologiques

*Précisez :

*Votre bibliothèque comporte-t-elle des collections patrimoniales ?

- Oui
- Non

*Pouvez-vous décrire succinctement ces collections ?

*Combien de personnes participent au travail relatif à l'action culturelle dans votre établissement ?

- Nombre de personnes consacrant l'intégralité de leur temps de travail à l'action culturelle ?
- Nombre de personnes consacrant une partie seulement de leur temps de travail à l'action culturelle ?

*Faites-vous partie de ces personnes ?

- Oui
- Non

*Cela vous semble-t-il suffisant ?

- Oui
- Non

*Ces personnes ont-elles suivi une formation spécifique à l'action culturelle ?

- Oui
- Non

*Laquelle ?

*Pensez-vous qu'une formation à l'action culturelle soit nécessaire ?

- Oui
- Non

*Quelles sont, selon vous, les compétences nécessaires aux bibliothécaires en charge de la politique d'action culturelle de la bibliothèque universitaire ?

*La politique culturelle de votre établissement est-elle formalisée ?

- Oui
- Non

(cc) BY-NC-ND

*Comment ?

- Par une charte d'action culturelle validée par la tutelle
- Autre. Précisez ci-contre :

*Faites le commentaire de votre choix ici :

*Depuis combien de temps votre établissement mène-t-il une politique d'action culturelle ?

- Depuis moins de deux ans
- Depuis plus de deux ans et moins de cinq ans
- Depuis plus de cinq ans
- Je ne sais pas.

*L'action culturelle fait-elle l'objet d'un programme annuel ?

- Oui
- Non

*A quel moment ce programme est-il établi ?

*Quel est le budget annuel dévolu à l'action culturelle ?

- Moins de 2000 euros
- De 2000 à 5000 euros
- De 5000 à 10 000 euros
- De 10 000 à 20 000 euros
- Plus de 20 000 euros
- Autre réponse

*Autre réponse :

*Est-ce un budget spécifique ?

- Oui
- Non
- Autre

*Précisez :

*Est-il suffisant ?

- Oui
- Non

*Faites le commentaire de votre choix ici :

*D'où viennent les financements ?

*Par rapport aux années précédentes, le budget dont vous disposez actuellement est-il :

- en hausse
- stable
- en baisse

*Vous pouvez préciser :

*Pouvez-vous résumer le projet d'action culturelle de la BU en deux ou trois axes ?

*A quelle fréquence organisez-vous les événements suivants dans le cadre de la politique d'action culturelle ?

- Des expositions
- Des conférences

(cc) BY-NC-ND

- Des projections
- Des débats, cafés littéraires-philo
- Des rencontres avec des auteurs, des artistes, des réalisateurs
- Des résidences d'artistes
- Des spectacles
- D'autres événements culturels

*Précisez :

*Votre bibliothèque organise-t-elle des manifestations dans le cadre des événements nationaux (tels que : Fête de la science, Printemps des poètes...) et/ou locaux ?

- Oui
- Non

*Vous pouvez préciser :

*Pouvez-vous citer quelques manifestations culturelles qui ont été organisées par la BU au cours de l'année universitaire passée :

*Etes-vous d'accord avec ces affirmations ? Oui Incertain Non

- Les événements organisés doivent être en lien avec des thématiques spécialisées, correspondant à la nature des collections
- Les événements organisés doivent être en lien avec l'actualité et aborder les grandes questions de société
- La programmation doit être exclusivement centrée autour de la spécialisation de la BU
- La programmation doit être généraliste, et les thèmes des événements variés
- Les événements doivent toujours permettre de valoriser les collections
- Les événements devraient de préférence permettre de valoriser les collections mais ça n'est pas toujours possible
- Les événements peuvent ne pas être en lien avec les collections, l'important est de proposer une animation culturelle

*Commentaires :

*La BU dispose-t-elle d'espaces dédiés à l'action culturelle ?

- Oui
- Non

*Précisez (espace d'exposition, salle de conférence, ...) :

*Où ont lieu les manifestations ?

*Par quel(s) moyen(s) les usagers sont-ils informés des événements organisés par la BU ?

- newsletter, bulletin d'information
- site internet, blog
- réseaux sociaux
- autre

*Vous pouvez préciser :

*Avez-vous fait des enquêtes pour connaître le public des manifestations organisées par la BU ?

- Oui
- Non

(cc) BY-NC-ND

*Par quels moyens évaluez-vous les manifestations organisées dans le cadre de la politique d'action culturelle ?

- questionnaires, enquêtes
- indicateurs chiffrés
- autre
- pas d'évaluation

*Vous pouvez préciser :

*Quel bilan annuel (qualitatif et/ou quantitatif) pouvez-vous tirer pour les événements que vous avez organisés au cours de l'année universitaire passée ?

*Quels sont les types d'événements qui rencontrent le plus de succès auprès des usagers ?

- Les expositions
- Les conférences
- Les projections
- Les ateliers
- Les débats, les cafés littéraires-philo
- Les rencontres avec des auteurs, des artistes, des réalisateurs...
- Les spectacles
- D'autres événements culturels
- Aucun en particulier

*Vous pouvez préciser :

*Selon vous, comment est perçue l'activité de la bibliothèque en lien avec l'action culturelle par les personnels des bibliothèques ?

*Gardez-vous la trace des manifestations culturelles passées, et si oui, comment ?

*Les manifestations organisées dans le cadre de l'action culturelle trouvent-elles un prolongement sur le site internet de la bibliothèque, et si oui, comment ? (expositions virtuelles, articles de blogs, ...)

*Les enseignants-chercheurs sont-ils impliqués dans la conception des manifestations culturelles organisées dans la BU ?

- Oui
- Oui, plutôt
- Non, plutôt pas
- Non

*A votre avis, que pourrait-on faire pour les impliquer davantage ?

*A votre avis, l'implication des enseignants dans la conception des manifestations organisées par la BU peut-elle leur permettre de valoriser leurs travaux ?

- Oui
- Non
- J'en doute

*Vous pouvez préciser :

*Existe-t-il un service culturel ou un autre service assurant une mission d'action culturelle au sein de l'université (autre que la BU) ?

- Oui
- Non

(cc) BY-NC-ND

*Quel est son intitulé ?

*La répartition des rôles en matière d'action culturelle est :

- très claire : vous n'avez pas les mêmes objectifs, ni les mêmes missions
- pas toujours très claire : il y a des redondances
- les usagers savent distinguer les actions qui relèvent du service culturel de celles qui relèvent de la BU
- les usagers ne savent pas distinguer les actions qui relèvent du service culturel de celles qui relèvent de la BU

*En matière d'action culturelle, le service culturel et la BU :

- sont en concurrence et ne collaborent pas
- sont en concurrence mais collaborent malgré tout
- ne sont pas en concurrence et collaborent
- ne sont pas en concurrence mais ne collaborent pas

*Quels sont les autres acteurs qui participent à l'action culturelle au sein de l'université ?

*Votre université est-elle située dans une zone géographique jouissant d'une offre culturelle riche ?

- Oui
- Oui, plutôt
- Non, plutôt pas
- Non

*La BU a-t-elle des partenaires durables en ce qui concerne l'action culturelle ?

- Oui
- Non

*Quels sont-ils ?

*La BU est-elle sollicitée par d'autres structures culturelles, par les enseignants ou par d'autres personnels de l'université, ou encore par les étudiants, pour accueillir des manifestations culturelles ?

- Souvent
- Parfois
- Jamais

*Quelle est la politique de la BU relativement à ces propositions de manifestations ?

*Dans le cadre de l'action culturelle, avez-vous déjà mené des actions en collaboration avec d'autres bibliothèques universitaires ? Si oui, quel bilan en tirez-vous ?

*Que préconisez-vous pour accroître le succès des manifestations organisées dans le cadre de la politique culturelle de la BU ?

*L'action culturelle doit être :

- de la vulgarisation, afin d'être accessible à tous.
- de haut niveau : l'image de la BU et de l'université en dépend.
- Il faut des actions de différents niveaux pour satisfaire tous les publics.

*Commentaires :

*Classez ces propositions de la plus pertinente à la moins pertinente :

- L'action culturelle permet aux étudiants de développer une culture générale.

(cc) BY-NC-ND

- L'action culturelle participe au rayonnement de l'université et à la valorisation de la recherche.
- L'action culturelle participe à l'animation du campus et concerne tous les personnels de l'université.
- L'action culturelle permet à l'université de s'ouvrir sur la cité. Elle doit s'adresser au grand public.

*Avec lesquelles de ces propositions êtes-vous d'accord ?

- Il est indispensable que la BU participe à l'animation culturelle de l'université.
- Il n'est pas indispensable que la BU participe à l'animation culturelle : l'offre culturelle est suffisamment large à l'extérieur de l'université.
- Il n'est pas indispensable que la BU participe à l'animation culturelle : il y a déjà un service culturel à l'université.
- Le service culturel est mieux placé que la BU pour faire de l'action culturelle.
- La BU a un rôle spécifique à jouer en matière d'action culturelle.

*Qu'est-ce qui, selon vous, relève de la compétence des bibliothèques universitaires en matière d'action culturelle ?

*Qu'est-ce qui, selon vous, ne relève PAS de la compétence des bibliothèques universitaires en matière d'action culturelle ?

*Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à ces questions. N'hésitez pas si vous avez d'autres remarques à me faire, ou si vous souhaitez me laisser vos coordonnées pour de plus amples discussions !

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

*Votre nom (réponse facultative) :

*Nom de votre université :

*Vous exercez en...

- Droit, économie, gestion
- Lettres et sciences humaines
- Sciences
- Pharmacie
- Disciplines médicales et odontologiques

*Précisez :

*Vous êtes-vous tenu informé des événements culturels organisés par votre bibliothèque universitaire au cours de l'année universitaire passée ?

- Systématiquement : je me tiens régulièrement informé de la programmation proposée par la BU.
- Quelquefois : je m'informe lorsqu'un thème m'intéresse particulièrement.
- Rarement : je ne suis pas activement la programmation, même s'il m'arrive de regarder.
- Non, jamais.

*Par quel biais êtes-vous informé de la programmation culturelle de votre bibliothèque universitaire ?

- newsletter, bulletin d'information
- site internet, blog
- réseaux sociaux
- bouche à oreille
- autre

*vous pouvez préciser :

*Pouvez-vous citer quelques exemples de manifestations culturelles qui ont été proposées par votre BU au cours de l'année universitaire passée ?

*Commentaires :

*Parmi les événements suivants, lesquels sont parfois organisés par votre bibliothèque universitaire ?

- Des expositions
- Des conférences
- Des projections
- Des ateliers
- Des débats, cafés littéraires-philo
- Des rencontres avec des auteurs, des artistes, des réalisateurs...
- Des résidences d'artistes
- Des spectacles

(cc) BY-NC-ND

- Autre événement culturel
- Aucun
- Je ne sais pas

*Vous pouvez préciser :

*Auxquels de ces événements vous arrive-t-il d'assister ?

- Expositions
- Conférences
- Projections
- Ateliers
- Débats, cafés littéraires-philo
- Rencontres avec des auteurs, des artistes, des réalisateurs...
- Spectacles
- Autre événement culturel
- Aucun

*Vous pouvez préciser :

*Conseillez-vous à vos étudiants de participer aux événements culturels organisés par la BU ?

- Je le fais systématiquement
- Je le fais parfois, quand il y a des événements en rapport avec mes enseignements
- Je le fais parfois, pour d'autres raisons
- Je l'ai déjà fait, mais c'est exceptionnel
- Je ne le fais jamais

*Commentaires :

*Avez-vous déjà participé à la conception de manifestations culturelles organisées par la BU ?

- Oui
- Non

*Sous quelle forme ?

- Conception d'une exposition
- Participation à une conférence
- Participation et/ou animation d'un débat, projection, café philo-littéraire, atelier, etc.
- Médiation autour d'une projection, d'un spectacle, ...
- Production de contenus prolongeant une manifestation : expositions virtuelles, articles, bibliographies, ...
- Autre

*Précisez :

*Vous seriez prêt à participer à :

- la conception d'une exposition
- une conférence
- un débat, un café philo-littéraire, un atelier,...
- la médiation autour d'une projection, d'un spectacle,...
- la production de contenus prolongeant une manifestation : expositions virtuelles, articles, bibliographies,...

(cc) BY-NC-ND

- autre
- vous ne souhaitez pas participer à la conception des manifestations culturelles organisées par la BU

*Commentaires :

*Pensez-vous que les manifestations organisées par la BU dans le cadre de l'action culturelle puissent vous permettre de valoriser vos travaux ?

- Oui
- Non
- J'en doute

*Vous pouvez préciser :

*Pensez-vous que la programmation culturelle proposée par votre bibliothèque universitaire est :

- Très intéressante
- Plutôt intéressante
- Plutôt pas intéressante
- Pas intéressante du tout

*Vous pouvez préciser :

*Pensez-vous que la bibliothèque universitaire communique suffisamment autour de ses projets culturels ?

- Oui
- Oui, plutôt
- Non, plutôt pas
- Non

*Vous pouvez préciser :

*Selon vous, les moyens consacrés à l'action culturelle à l'université sont :

- Excessifs.
- Adaptés.
- Plutôt insuffisants.
- Très insuffisants.

*Vous pouvez commenter :

*L'action culturelle doit être ...

- de la vulgarisation, afin d'être accessible à tous.
- de haut niveau : l'image de la BU et de l'université en dépend.
- il faut des actions de différents niveaux pour satisfaire tous les publics.

*Vous pouvez commenter :

*Classez ces propositions de la plus pertinente à la moins pertinente

- L'action culturelle permet aux étudiants d'enrichir leur culture générale.
- L'action culturelle participe au rayonnement de l'université et à la valorisation de la recherche.
- L'action culturelle participe à l'animation du campus et concerne tous les personnels de l'université.
- L'action culturelle permet à l'université de s'ouvrir sur la cité. Elle doit s'adresser au grand public.

(cc) BY-NC-ND

*L'existence d'une offre culturelle au sein de l'université :

- est inutile : l'offre culturelle est suffisamment large à l'extérieur de l'université.
- est indispensable.
- est une bonne chose, mais ça n'est pas indispensable car il y a d'autres lieux dédiés à la culture.

*Commentaire :

*L'action culturelle de la BU :

- Il est indispensable que la BU participe à l'animation culturelle de l'université.
- Il n'est pas indispensable que la BU participe à l'animation culturelle : il y a déjà un service culturel à l'université.
- Le service culturel est mieux placé que la BU pour faire de l'action culturelle.
- La BU a un rôle spécifique à jouer en matière d'action culturelle.

*Commentaire :

*Quel est selon vous le rôle de la bibliothèque universitaire dans la promotion de la culture à l'université ?

*Commentaires (facultatif) :

Merci de votre participation !

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX SERVICES CULTURELS

*Votre nom :

*Nom de votre établissement / de l'établissement de tutelle :

*Intitulé de votre poste :

*Intitulé de votre service :

*Combien de personnes travaillent dans le service d'action culturelle :

*Quel est le budget annuel du service ?

*Disposez-vous d'espaces dédiés à l'action culturelle ?

- Oui
- Non

*Précisez (espace d'exposition, salle de conférence, salles de répétition...) :

*Où ont lieu les manifestations ?

*Savez-vous quand a été créé le service culturel de votre université ?

*Diriez-vous que la place accordée à la culture à l'université a évolué ces dernières années, et si oui, comment cela s'est-il traduit ?

*Pouvez-vous décrire le projet culturel de votre université ainsi que les domaines d'action privilégiés par votre service ?

*Quel bilan tirez-vous de la politique culturelle menée actuellement au sein de votre université ?

*Quelles améliorations préconisez-vous pour accroître le succès de la politique culturelle de l'université ?

*Vous arrive-t-il de collaborer avec la bibliothèque universitaire pour l'organisation de manifestations culturelles ?

*Pensez-vous que les bibliothèques universitaires aient un rôle à jouer en matière d'action culturelle, et si oui, lequel ?

*Quelles sont selon vous les conditions d'une collaboration réussie entre services culturels et bibliothèques universitaires ?

*Quelles évolutions peut-on attendre, selon vous, dans les années à venir, pour ce qui est de l'action culturelle ?

*Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à ces questions. N'hésitez pas si vous avez d'autres remarques à me faire, ou si vous souhaitez me laisser vos coordonnées pour de plus amples discussions !

*Merci d'avoir complété ce questionnaire.

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 5 : LISTE DES ENTRETIENS REALISES

BOURGET, Laurence (responsable du pôle documentaire gestion et de la documentation numérique et chargée de la mission culture, Bibliothèque de la Manufacture, Université Lyon 3) : entretien réalisé le 10 juillet 2014.

CHARAVEL, Patrice (directeur des affaires culturelles, Université Lyon 2) : entretien réalisé le 16 juillet 2014.

GARCIA, Joëlle (responsable de la mission Action culturelle, Bibliothèque universitaire des langues et civilisations - BULAC) : entretien réalisé le 28 mai 2014.

JOLIVET, Anne-Claire (Chef de projet Mission Sauvegarde du patrimoine scientifique et technique en Midi-Pyrénées, Université de Toulouse) : entretien téléphonique réalisé le 29 août 2014

LAMBERT, Fanny (responsable communication et action culturelle, SCD de l'Université Paris 8) : entretien téléphonique réalisé le 26 juin 2014.

PERALES, Christophe (directeur-adjoint, Bibliothèque universitaire des langues et civilisations - BULAC): entretien téléphonique réalisé le 15 octobre 2014.

PETIT, Christelle (responsable du service Diffusion des savoirs à l'ENSSIB): entretien réalisé le 27 août 2014.

RAPATEL, Livia (responsable de la mission valorisation du Service Commun de la Documentation, Université Lyon 1): entretien réalisé le 26 juin 2014.

ROBERT, Christophe (responsable de la formation et de l'action culturelle, BU Sciences, Université de Nice): entretien téléphonique réalisé le 17 juillet 2014.

SARRADE, Philippe (chargé de mission A+U+C): entretien téléphonique réalisé le 09 septembre 2014.

TIREFORT, Claire (responsable de l'action culturelle, BU Grands Moulins, Université Paris Diderot): entretien téléphonique réalisé le 09 juillet 2014.

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 6 : ETABLISSEMENTS DOCUMENTAIRES AYANT REPONDU A L'ENQUETE

ANALYSE DE L'ECHANTILLON DE REPONSES :

Les données recueillies par l'enquête ne formaient pas, en l'état, un corpus satisfaisant car les répondants ne constituaient pas un ensemble uniforme. Pour quatre établissements de l'échantillon de départ, nous avons obtenu plusieurs réponses différentes : ces réponses émanaient soit de différentes bibliothèques du réseau constitué par le SCD, soit de différents services du SCD. Nous avons pris le parti de considérer ces réponses comme redondantes et de les fusionner pour ne conserver qu'une réponse par établissement. Après élimination des doublons, nous avons retenu 47 répondants correspondant à 47 SCD représentés soit globalement (36 répondants s'exprimant au nom du SCD dans son ensemble), soit partiellement (11 répondants s'exprimant au nom d'une ou de plusieurs bibliothèques du réseau). Nous avons conservé les réponses représentant partiellement les SCD car même lorsque les réponses émanent de SCD considérés dans leur ensemble, on constate que l'action culturelle est souvent cantonnée à certaines BU du réseau (parce qu'elles constituent des têtes de réseau, parce que leur situation géographique ou leur configuration s'y prête mieux, etc.). Les réponses obtenues sont parfois incomplètes. Pour quatre des établissements retenus, les données ont été complétées ou reconstituées par voie d'entretien, ou grâce à des informations transmises par mail.

(cc) BY-NC-ND

LISTE DE REPONDANTS RETENUE :

SCD - BU	Réponse au nom de :
Bibliothèque universitaire de l'Université de Picardie Jules Verne	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université d'Artois	BU ESPE
Bibliothèque universitaire de l'Université de Franche-Comté	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Bretagne Occidentale	Etablissement
Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Paris 12	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université du Littoral Côte d'Opale	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Polynésie	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Toulon et du Var	Bibliothèque Campus La Garde
Bibliothèque universitaire de l'Université de la Rochelle	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université du Havre	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université du Maine	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Lille 2	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Limoges	BU Droit et Sciences Economiques
Bibliothèque universitaire Université Aix-Marseille	BU Sciences Saint-Jérôme
Direction de la Documentation et de l'Edition de l'Université de Lorraine	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université Paris 10	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Nantes	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Nice Sophia Antipolis	BU Sciences
Bibliothèque universitaire de l'Université de Nîmes - BU Vauban	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université d'Orléans	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Paris 11	BU Droit-Economie-Gestion + BU Sciences + BU Médecine
Bibliothèque universitaire de l'Université de Paris 3	Bibliothèque Gaston Miron - Études québécoises
Bibliothèque universitaire de l'Université Pierre et Marie Curie Paris 6	Etablissement
Bibliothèque de la Fondation nationale des sciences politiques	Etablissement
Bibliothèque Sainte-Barbe	Etablissement
Bibliothèque Sainte-Geneviève	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Paris 4	Etablissement
Bibliothèque universitaire Diderot	Bibliothèque des Grands Moulins
GIP BULAC Bibliothèque universitaire des langues et civilisations	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Paris 9 - Dauphine	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Bordeaux 3	Centre de ressources Montaigne IUT/IJBA
Bibliothèque universitaire de l'Université de Poitiers	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Reims	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Paris 8	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de la Réunion	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Saint-Etienne	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Grenoble I et INPG	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université des Antilles et de la Guyane	BU Martinique
Bibliothèque nationale et universitaire	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Toulouse 1	BU de l'Arsenal
Bibliothèque universitaire de l'Université de Valenciennes	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Versailles - Saint Quentin-en-Yvelines	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université Lyon 1	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Lyon 3	Etablissement
Bibliothèque universitaire de l'Université de Haute-Alsace	Etablissement
Bibliothèque universitaire de Doc'INSA	Etablissement

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 7 : ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AYANT REPONDU A L'ENQUETE

	Population cible (chiffres MESR 2010)	Répondants à notre enquête
Lettres et sciences humaines	30%	39,2%
Sciences	41%	40,0%
Droit, économie, gestion	14%	12,8%
Santé	14%	7,9%

Figure a : Répartition des enseignants par discipline

	Population cible (chiffres MESR 2010)	Répondants à notre enquête
Ile-de-France	25,0%	25,4%
Rhône-Alpes	10,7%	14,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,1%	3,7%
Nord-Pas-de-Calais	6,2%	3,5%
Midi-Pyrénées	5,4%	3,0%
Bretagne	4,9%	6,9%
Aquitaine	4,5%	1,2%
Lorraine	4,0%	14,3%
Pays de la Loire	4,0%	7,7%
Languedoc-Roussillon	3,7%	0,2%
Alsace	3,5%	3,7%
Centre	2,8%	0,7%
Poitou-Charentes	2,3%	3,2%
Haute-Normandie	2,3%	0,0%
Auvergne	2,1%	0,0%
Franche-Comté	1,9%	0,5%
Basse-Normandie	1,8%	2,7%
Picardie	1,8%	3,5%
Bourgogne	1,7%	1,2%
Champagne-Ardennes	1,7%	0,2%
Outre-Mer	1,5%	2,5%
Limousin	1,1%	0,0%
Corse	0,3%	1,0%

Figure b : Répartition géographique des enseignants

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 8 : SERVICES CULTURELS AYANT REPONDU A L'ENQUETE

Etablissement de tutelle	Intitulé du service
Université d'Aix-Marseille	Mission culture, Campus St Charles (et Théâtre Antoine Vitez)
Université d'Auvergne	Service Université Culture
Université de Haute-Alsace	Service Universitaire de l'Action Culturelle
Université du Havre	Service Culturel
Université de Lille 1	Espace Culture, Service culturel
Université de Lyon 2	Service culturel
Université de Nice Sophia Antipolis	Direction de la culture
Université de Rennes 1	Service culturel
Université de Savoie	Pas de service dédié, un chargé de mission vie culturelle
Université de Strasbourg	Service universitaire de l'action culturelle (SUAC)
Université de Versailles - Saint Quentin-en-Yvelines	Service culturel dans le Pôle vie Etudiante intégré lui-même dans la Direction des Etudes et de la vie Universitaire (DEVU)

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 9 : LES EXPOSITIONS PROPOSEES PAR LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Le SCD de Poitiers, qui possède un riche fonds ancien, anime chaque mois une *Heure du livre ancien*, au cours de laquelle sont présentés des ouvrages remarquables de la bibliothèque sélectionnés selon une thématique (le livre de botanique à l'époque moderne, l'évolutionnisme avant Darwin, le De revolutionibus orbium de Copernic, etc.).

Outre qu'elle possède de très riches fonds patrimoniaux, la bibliothèque Sainte-Geneviève est abritée dans un édifice remarquable (classé aux Monuments Historiques en 1992). Elle a l'habitude de concevoir des expositions visant à mettre en valeur l'aspect historique, architectural et patrimonial des collections comme de l'édifice mais elle accueille occasionnellement d'autres types d'événements comme des performances d'art contemporain.

Une exposition de photographies de Ferjeux van der Stigghel intitulée "néo-nomades, campements et bords de route" produite par le collectif noLand, a été présentée fin 2013 à la bibliothèque universitaire du Havre en prolongement de la journée d'études "Hybridation des réseaux itinérants" du Pôle de recherche en Sciences Humaines de l'Université du Havre.

La bibliothèque universitaire de Saint-Quentin-en-Yvelines a monté en 2013 une exposition intitulée "Architecture(s) de bibliothèques" afin de faire découvrir l'histoire et l'évolution des bibliothèques grâce à une sélection de photographies et d'illustrations de lieux exemplaires. Cette exposition s'est inscrite dans le prolongement d'une journée d'étude organisée sur le campus des sciences de Versailles avec pour thème : « Versailles, de la construction d'une BU à l'expérience pédagogique d'un Learning Centre ».

En fin d'année 2013, la BU Santé du SCD de Limoges a exposé des instruments et appareils médicaux anciens, en prolongement de l'exposition sur les dispositifs médicaux anciens initiée à la Faculté de Médecine pour les Journées du Patrimoine.

La bibliothèque universitaire de Nice propose une fois par an une exposition ambitieuse, conçue en partenariat avec un laboratoire de recherche. En 2014, des enseignants-chercheurs de l'Institut de Chimie de Nice ont ainsi contribué à la conception d'une exposition sur les parfums anciens, sur la physiologie des odeurs et sur les techniques d'extraction, pour laquelle le Musée International de la Parfumerie de Grasse a gracieusement prêté des objets.

La bibliothèque « Mathématiques-informatique recherche » de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) a proposé en juin 2014 une exposition consacrée au mathématicien Siméon-Denis Poisson qui est à l'origine de nombreux concepts et

(cc) BY-NC-ND

résultats en mathématiques et en physique. Une enseignante, auteur d'un ouvrage sur ce mathématicien, a rédigé les notices du catalogue.

Au Mans, la bibliothèque universitaire a accueilli en 2014 une exposition sur la poétesse argentine Alejandra Pizarnik conçue collectivement par des étudiants encadrés par un enseignant-chercheur du département d'Espagnol. Différents événements autour de l'exposition ont été organisés en partenariat avec la BU, l'association *La 25ème Heure du livre*, une librairie, le service culture et un laboratoire de l'université.

La bibliothèque universitaire de Poitiers, dans le cadre de la thématique définie en 2014 par son université de tutelle, a proposé une exposition sur l'histoire de l'utopie, construite en partenariat avec les étudiants et les enseignants des UFR de Lettres et langues et de Sciences humaines et arts ainsi qu'avec des lycéens.

La bibliothèque de l'Université de Nîmes accueille chaque année les expositions de photographies, d'objets et de réalisations plastiques des étudiants dans le cadre du « Printemps des Arts », manifestation organisée par les étudiants.

La bibliothèque universitaire du campus de La Garde de Université de Toulon propose depuis 2012 des expositions de livres d'artistes prêtés par la bibliothèque municipale, à l'organisation desquelles participent les étudiants du Master Langues, littératures et civilisations.

La bibliothèque de l'Université de Lille 2 a exposé en 2013 les reportages photographiques réalisés par les étudiants en droit.

La bibliothèque de l'Université du Littoral Côte d'Opale organise chaque année, en partenariat avec l'association étudiante *L'Abule* à Calais, des concours de photographie thématiques ouverts à tous les étudiants (« La faune et la flore du Nord-Pas-de-Calais », « Les paysages du littoral de la Côte d'Opale ») et expose les photographies des participants.

Le SCD de l'Université de la Polynésie Française accueille des expositions d'artistes locaux ou de personnalités ayant marqué la vie polynésienne. En 2013, une exposition sur l'histoire de la Bounty a été proposée à l'occasion du 1er Festival international de la Bounty, ainsi qu'une exposition sur Mo'o tua Raha, la femme-lézard, personnage mythologique de la culture polynésienne.

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 10 : LES MANIFESTATIONS ORALES PROPOSEES PAR LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

La bibliothèque de la Manufacture de l'Université Jean Moulin (Lyon 3) s'est donné comme fil conducteur l'actualité du monde contemporain. L'établissement, qui est doté depuis une dizaine d'années d'une salle « d'actualités » équipée de postes de télévision diffusant des chaînes françaises et étrangères, organise des conférences publiques en lien direct avec l'actualité. L'objet de ces conférences est de proposer un débat portant sur une question d'actualité, mené par des spécialistes qui sont des enseignants ou des journalistes. Ainsi par exemple, au moment des élections américaines, la bibliothèque a fait venir deux intervenants - un spécialiste de l'histoire politique américaine et le biographe français de Barack Obama. Au tout début des événements du Printemps arabe, un conférencier enseignant à l'université est venu dresser un état des lieux de la situation politique tunisienne et proposer des scénarios d'évolution.

La bibliothèque universitaire du Campus de Schœlcher en Martinique organise des conférences et des débats. En avril 2014, elle a accueilli Pap Ndiaye pour un débat autour de son ouvrage publié en 2005 : « La condition noire : essai sur une minorité française ». Le débat était animé par un enseignant-chercheur de l'université.

La manifestation « Lire et écrire en prison » est une journée d'étude organisée par la bibliothèque universitaire de La Rochelle, qui contribue depuis 2006 à un travail visant à favoriser la réinsertion des détenus en proposant un accompagnement documentaire. Au cours de l'édition 2013 de cette journée, conférences et débats ont permis de mettre en avant le rôle de la lecture et de l'écriture dans l'univers carcéral.

La publication par une équipe de recherche de l'université Paris Diderot d'un ouvrage sur les paysages méditerranéens a conduit la bibliothèque universitaire des Grands Moulins à proposer en juin 2014 une exposition photographique et une rencontre d'auteurs à laquelle ont participé plusieurs enseignants ainsi que les étudiants de Master.

La bibliothèque d'études québécoises Gaston Miron de l'Université Sorbonne Nouvelle propose des lectures hétérolingues du Québec et du Canada français et des conférences en lien avec l'actualité des études québécoises (*Sartre en Amérique : littérature, philosophie, politique*, ou *Le webdocumentaire à la croisée d'un réseau : le cas du Québec*).

La bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg organise des cycles de lecture : « Deux livres à lire », « Un auteur, une œuvre, des lectures ».

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 11 : AUTRES MANIFESTATIONS PROPOSEES PAR LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Le SCD de Lille 2 propose des cycles de cinéma sous forme de « cinés-débats » sur des thèmes choisis annuellement et en lien avec les disciplines enseignées à l'université (Droit – Santé). Après « Utopies et dystopies », « Tolérance et intolérance », « Argent, pouvoir et bourgeoisie », le thème annuel pour 2014 est « Portraits de femmes ». Des expositions en lien avec le cycle sont également proposées par le SCD, ainsi par exemple l'exposition de photographies d'Olivier Touron sur les Sœurs de la perpétuelle indulgence, groupe féministe luttant contre l'homophobie et promouvant la prévention dans la lutte contre le sida et les MST. En plus de ces cycles, le SCD propose à un rythme mensuel des projections de courts métrages sous la forme de « Croc-cinés » (« 1 film + 1 sandwich gratuits »). Ces actions sont soutenues par l'achat régulier d'ouvrages et de DVD en relation avec des thèmes d'actualité.

Le projet « Contre-ut ...1 ! » du SCD de l'Université de Toulouse 1 vise à faire découvrir aux membres de la communauté universitaire et au grand public le monde de l'opéra par la présentation des opéras donnés au Capitole, la participation gratuite aux « générales » et des rencontres d'artistes.

La bibliothèque de l'ENS de Cachan organise depuis treize ans un prix littéraire remis à un primo-romancier francophone. Le jury constitué de quinze étudiants sélectionne l'auteur lauréat qui est récompensé au cours d'une cérémonie par un prix artistique délivré par la ville de Cachan qui est partenaire de l'événement. La bibliothèque propose également depuis cinq ans des ateliers d'écriture animés par un romancier, ces ateliers ont abouti à la parution de plusieurs recueils de textes.

La BU Sciences de l'Université de Lyon 1 organise chaque année depuis 2010 le Festival Science et Manga. Un thème est choisi tous les ans (« l'écologie » en 2010, « les robots » en 2011, « au travers du temps » en 2012, « le sport dans tous ses mangas » en 2013, « le genre » en 2014). Pendant la semaine du festival, la BU organise des expositions, des conférences-débats, propose des sélections de mangas et parvient ainsi à articuler son importante collection de bandes dessinées (abritée dans la salle Quartier libre) à la spécificité de l'offre de formation d'une université « Sciences Technologies Santé Sport ».

En février 2014, la bibliothèque de l'Université de Nantes a organisé la première édition du festival « UNIversBD », festival universitaire de bandes dessinées. Pendant deux journées, des tables-rondes associant des auteurs, des libraires et des chercheurs se sont succédé sur le campus. L'objectif était de permettre des échanges entre professionnels et universitaires sur la BD considérée comme objet scientifique.

(cc) BY-NC-ND

Les bibliothèques de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne organisent depuis 2011 avec le département de LCE Espagnol, Portugais et Catalan et avec l'association étudiante Guakamol une semaine culturelle qui se tient chaque année au mois de novembre. Expositions, rencontres, projections, concerts, conférences et spectacles permettent de découvrir la culture d'un pays (le Mexique en 2011, l'Argentine en 2012, le Brésil en 2013, la Colombie en 2014) et de valoriser les enseignements de l'université, en même temps que les collections de la bibliothèque.

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 12 : PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA BULAC

FORMULE 2013-2014

BY-NC-ND

Les mardis de la BULAC

CYCLE DE CONFÉRENCES MENSUELLES

FIL ROUGE 2013 – 2014
«LITTÉRATURES EN MOUVEMENT: ÉDITER, DÉVOILER, TRADUIRE L'ESPACE LITTÉRAIRE MONDIAL»

08/10/13 18h30 – 20h30 Auditorium

Les enjeux sociaux et politiques de la circulation des œuvres littéraires depuis 1945: le cas de la traduction

Avec Gisèle Sapiro, sociologue (CNRS, EHESS, CESSP) et Ioana Popa, sociologue (ISP/CNRS)

12/11/13 18h30 – 20h30 Auditorium

Écrire, traduire, dans l'entre-deux des langues

Avec Leslie Kaplan, écrivain (Éditions P.O.L), et Rosie Pinhas-Delpuech, écrivain, traductrice et directrice de la collection «Lettres hébraïques», chez Actes Sud

17/12/13 18h30-20h30 Auditorium

Quand la littérature rencontre la géographie: une recherche en dialogue

Avec Michel Collot, professeur de littérature française (Sorbonne Nouvelle), et Christian Grataloup, géographe (Paris Diderot)

04/02/14 18h30-20h30 Auditorium

Exister dans l'espace littéraire mondial: prix Nobel et stratégies littéraires au Mali et en Corée du Sud

Avec Frédéric Barbe, géographe (Université de Nantes), et Mohomoudou Houssouba, écrivain et linguiste (Université de Bâle)

04/03/14 18h30 – 20h30 Auditorium

Traduire la littérature mondiale, un impératif de la révolution soviétique. L'École de traduction littéraire: traduire la diversité du monde

Avec Annie Epelboin, enseignant-chercheur en littérature russe et traductrice (Paris 8), et Olivier Mannoni, traducteur et directeur de l'École de traduction littéraire du CNL

01/04/14 18h30 – 20h30 Auditorium

Faut-il habiter le monde pour l'écrire? Échanges géographiques et littéraires sur l'habitat humain

Avec Michel Lussault, géographe, professeur d'études urbaines (ENS Lyon), et Antonin Potoski, écrivain et photographe

13/05/14 18h30 – 20h30 Auditorium

L'expérience d'une ville: Istanbul, d'Orhan Pamuk à Nedim Gürsel

Avec Nedim Gürsel, écrivain et professeur de littérature turque (Inalco, EHESS) et Muriel Rosemberg, géographe (UPJV, UMR Géographie-cités)

En partenariat avec les Cafés géographiques

03/06/14 18h30 – 20h30 Auditorium

D'Ouest en Est: à la recherche des auteurs étrangers. Éditer, dévoiler, traduire l'espace littéraire mondial

Avec Patrick Deville, écrivain et directeur de la Maison des écrivains étrangers et des traducteurs (MEET) de Saint Nazaire, et Nicolas Idier, attaché culturel (livre et débat d'idées) à l'ambassade de France à Pékin (sous réserve)

(cc) BY-NC-ND

Rencontres

RENCONTRES

«REGARDS SUR LE MONDE À GÉOMÉTRIE VARIABLE»

10/10/13 18h30 – 20h00 Auditorium

Le voyage, un pré-texte. Écrire et photographier les métamorphoses du monde
Avec Julien Blanc-Gras, journaliste et écrivain-voyageur, et Laurent Villeret, photographe (Picture Tank)

20/11/13 17h30 – 19h00 Auditorium

Branislav Nusic*, une œuvre théâtrale en voie de traduction(s). Premier acte : *Les (des)héritiers
Lecture suivie d'un débat
Avec Ned Grujic, metteur en scène ; Sacha Petronijevic, comédien et traducteur de *Branislav Nusic* ; Sara Perrin Saric, traductrice et comédienne ; et Karine Samardzija, traductrice.
En partenariat avec le Théâtre 13

16/01/14 17h30 – 20h30 Auditorium

De l'Éthiopie à Madagascar : voyages dans les collections africaines de la BULAC et dans l'imaginaire européen

En introduction, mise à l'honneur des dons Jacques Faublée et Joseph Tubiana
Avec Véronique Guérin-Faublée, Marie-José Tubiana et Marine Defosse (BULAC)

L'Éthiopie dans l'imaginaire européen, des croisades à l'ère moderne
Avec Alain Gascon (CEAf, EHESS), Marc Fontrier (ARESAE) et Éloi Ficquet (CEIFR, EHESS) ; et avec François Enguehard (ARESAE) à l'occasion de la publication du tome 3 de l'ouvrage emblématique, ***Histoire de l'Éthiopie* de Job Ludolf (1681)**, Éditions L'Archange Minautore

23/01/14 14h – 18h Auditorium

Cinéma sri-lankais : autonomie et engagement de la nouvelle génération
Introduction d'Éric Meyer (INALCO)
Avec Vilasnee Tampoe-Hautin (CRLHOI, Univ. de la Réunion), Pradeepan Raveendran, réalisateur, et Laurent Aléonard, distributeur de films.
En partenariat avec l'association InMaLanka et le FFAST

Projections
A Mango Tree in the Front Yard
Court-métrage de Pradeepan Raveendran, en présence du réalisateur

This is my Moon
Long-métrage de Asoka Handagama, en présence du distributeur Laurent Aléonard, Héliotrope Films

12/03/14 18h30 – 20h30 Auditorium

***Traduire* de Nurith Aviv**
Documentaire, Éditions Montparnasse, projection en présence de la réalisatrice et de Jean-Yves Masson, professeur de littérature comparée (CRLC, Paris-Sorbonne)

10/04/14 18h30 – 20h00 Auditorium

Les lieux de la traduction : revues, résidences, institutions
Table ronde
Avec Dominique Dolmieu, artiste associé (Maison d'Europe et d'Orient), Ghislaine Glasson Deschaumes (revue *Transeuropéennes*), Neda Nejdana, auteur et traductrice (MEO) et Sarah Cillaire, Monika Prochniewicz, Karine Samardzija (traductrices, revue *Relors*)
En partenariat avec la Maison d'Europe et d'Orient

(cc) BY-NC-ND

Rencontres Expositions

RENCONTRES

22/05/14 18h30–20h30 Auditorium

Collateral Creations, quand l'expertise se mêle à la créativité visuelle

Trois projets pour une vision globale de l'Afrique: ses classes moyennes, ses pratiques alimentaires, ses modes de vie
Table ronde
Avec Joan Bardeletti et Alban Biaussat, photographes et cofondateurs de Collateral Creations; Olivier Culmann, photographe (Tendance Floue); Dominique Darbon, professeur de science politique (IEP Bordeaux); Daphnée Hor, spécialiste en innovation (Breakthrough Innovation Group); Gaëlle Launay, responsable marketing (Groupe BEL); Juliana Lima, doctorante en science politique (Panthéon Sorbonne)

12/06/14 18h30-20h00 Auditorium

Les collections orientales de la Bayerische Staatsbibliothek (BSB)

Numérisation et services innovants (interfaces naturelles et réalité augmentée)
Avec Thomas Tabery (BSB)
Date à confirmer, cf www.bulac.fr

ALLONS-Y!
Entrée libre,
Réservation conseillée.
action-culturelle@bulac.fr

LIEU
Auditorium du Pôle des langues et civilisations
65, rue des Grands Moulins
75013 PARIS
Métro : Bibliothèque François Mitterrand

CONTACT
Mission action culturelle
T + 33 (0)1 81 69 18 38
Conception © La morsure de ses rêves
Retrouvez-nous sur
www.bulac.fr/action-culturelle
Suivez-nous sur facebook
et twitter

BULAC
65 rue des Grands Moulins
F-75013 Paris

T + 33 (0)1 81 69 18 00
contact@bulac.fr
www.bulac.fr

EXPOSITIONS

Galerie du Pôle des langues et civilisations

07/01/14 – 30/01/14

Un village falacha en 1949

Une exposition du **fonds photographique Joseph Tubiana** réalisée dans le cadre de la mise à l'honneur du don éponyme.
Vernissage le 16/01/14 à 20h30
En partenariat avec l'ARESAE

22/05/14 – 09/06/14

Collateral Creations, un regard hybride sur le monde

Quand analyse et création visuelle se mêlent… Cette exposition présente un aperçu du travail mené par Collateral Creations depuis trois ans dans différents pays d'Afrique, à travers le traitement de sujets divers et complémentaires:

- Les classes moyennes en Afrique
- *Afrofood :* l'alimentation dans les centres urbains
- *l'African way of life,* comment le définir ?

Photographies de Joan Bardeletti, Alban Biaussat, Olivier Culmann (Tendance Floue) et Bénédicte Kurzen (Noor)

EN PARTENARIAT AVEC

Conception graphique : baldingerushuu.com - Photos en couverture de gauche à droite : 1 et 2 ©Frédéric Barbe, ©LaurentVillereti, ©collection privée de Mme Rita Tampoe/R.T. Studios Ltd, ©Georges Seguin, ©Joan Bardeletti, ©Joseph Tubiana, coll. Privée Madame Tubiana

(cc) BY-NC-ND

FORMULE 2014-2015

BULAC

[도서관] [शिक्षक] [ᓄᓇᕗᑦᑐᖅᑕᐅᓯᒪᔪᖅ] [ᠮᠣᠩᠭᠣᠯ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

[ស្នុងស៊ីម]

[ᑕᐃᒪᐃᓕᓴᐃᖅ]

CONFÉRENCES
RENCONTRES

[конференција]

Saison culturelle
2014 – 2015

Une invitation à emprunter d'autres chemins
pour découvrir les collections de la BULAC…

(cc) BY-NC-ND

À LA TABLE DU TRADUCTEUR

Plus de 350 langues sont représentées dans les collections de la bibliothèque, mettant la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations au carrefour des langues du monde. La traduction, outil de dialogue entre les cultures, participe à la défense de la diversité culturelle et à la richesse de notre rapport au monde. Traducteurs, auteurs, chercheurs en sciences humaines et sociales vous font entrer dans les coulisses de la traduction.

25/09/14 18h30 – 20h00 Auditorium

Un traducteur et son auteur

Rencontre avec Charlotte Dang, Claude Philip, traducteurs, et Michel Fournié (Institut national des langues et civilisations orientales), animée par Patrick Maurus (Institut national des langues et civilisations orientales), à l'occasion de la parution du roman *Une bien modeste famille* (collection Sémaphores, Éditions Intervalles, 2014) de l'auteur Dạ Ngân

09/10/14 18h30 – 20h00 Auditorium

Carte blanche à André Markowicz

Rencontre avec André Markowicz, traducteur et poète

En partenariat avec le Festival VO-VF

18/10/14 14h00 – 16h00 Auditorium

Écritures chinoises, littérature d'ailleurs

Rencontre avec les auteurs Tie Ning, Zhang Wei, Liu Heng, Lei Pingyang, Sun Huifen, animée par Muriel Détrie (université Sorbonne Nouvelle – Paris 3)

En partenariat avec le Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine, la Société des Gens de Lettres et la Bibliothèque nationale de France, avec le soutien de l'Institut français et de l'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS). Manifestation organisée dans le cadre de France-Chine 50 – www.france-chine50.com

12/11/14 18h30 – 20h30 Auditorium

La Fabrique des traducteurs : encres fraîches de l'atelier français-chinois

Lectures par les traducteurs Eva Fischer, Cao Dongxue, Lucie Modde, Tou Chiu Zong, Claire Raybaud, Wang Mingrui.
Mise en voix de Dominique Léandri.

En collaboration avec l'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS). Manifestation organisée dans le cadre de France-Chine 50 – www.france-chine50.com

18/11/14 18h30 – 20h00 Auditorium

Un traducteur et son auteur

Rencontre avec Chloé Billon, traductrice, et Mileta Prodanović, auteur du roman *Ça pourrait bien être votre jour de chance* (collection Sémaphores, Éditions Intervalles, 2014), animée par Marie Urinat-Nikolov (Institut national des langues et civilisations orientales)

02/12/14 18h30 – 20h30 Auditorium

Léon de Rosny, passeur de cultures

Conférence de Patrick Beillevaire (École des hautes études en sciences sociales), François Macé (Institut national des langues et civilisations orientales), Philippe Rothstein (université de Montpellier III)

En partenariat avec la Maison de la culture du Japon à Paris

18/12/14 18h30 – 20h30 Auditorium

Sciences sociales «d'ailleurs»?

Table ronde avec Hamit Bozarslan, Wladimir Berelowitch et Alain Delissen (École des hautes études en sciences sociales)

En collaboration avec les Éditions de l'EHESS

26/03/15 18h30 – 20h00 Auditorium

Un traducteur et son auteur

Rencontre avec Marie Urinat-Nikolov, traductrice, et Guéorgui Gospodinov, auteur du roman *Physique de la mélancolie* (collection Sémaphores, Éditions Intervalles, 2014), animée par Irina Dmytrychyn (Institut national des langues et civilisations orientales)

(cc) BY-NC-ND

D'AUTRES REGARDS SUR LE MONDE

La Bibliothèque universitaire des langues et civilisations rassemble des collections sur les langues et civilisations des aires culturelles de l'Europe balkanique, centrale et orientale, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Océanie et des civilisations amérindiennes. Bibliothécaires et chercheurs vous font découvrir la richesse de ces collections en langues originales.

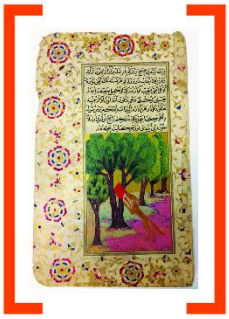

21/10/14 18h30–20h30 Auditorium

Quechua et guarani, langues écrites

Conférence de César Itier (Institut national des langues et civilisations orientales), Capucine Boidin (Institut des hautes études de l'Amérique latine), Graciela Chamorro (université de Dourados-Brésil) et Cristina Dutertre (Bibliothèque universitaire des langues et civilisations)

20/01/15 18h30–20h00 Auditorium

Magie et sciences occultes dans les manuscrits arabes

Conférence de Pierre Lory (École pratique des hautes études) et Jean-Charles Coulon (Bibliothèque universitaire des langues et civilisations)

03/02/15 18h30–20h30 Auditorium

Gilbert Lazard et les études iraniennes : une bibliothèque remarquable

Entretien entre Gilbert Lazard et Pierre Lecoq (École pratique des hautes études), présentation du fonds Gilbert Lazard par Farzaneh Zareie (Bibliothèque universitaire des langues et civilisations), lectures de poèmes persans par Justine Landau (Académie des sciences d'Autriche) et Mehrad Memaran Kashani (Bibliothèque universitaire des langues et civilisations)

En partenariat avec l'UMR 7528 – Mondes iranien et indien

12/02/15 18h30–20h00 Auditorium

Une résidence d'écriture à la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations

Rencontre avec Claire Fercak, écrivain, à l'occasion de la parution de son roman *Histoires naturelles de l'oubli*, écrit pendant sa résidence d'écrivain à la BULAC en 2012

En collaboration avec les Éditions Verticales

17/03/15 18h30–20h30 Auditorium

À la découverte de la Corée : l'aventure de Victor Collin de Plancy diplomate et érudit

Conférence de Laurent Quisefit (Bibliothèque universitaire des langues et civilisations) et Stéphanie Brouillet (Cité de la céramique – Sèvres et Limoges)

En partenariat avec la Cité de la céramique – Sèvres et Limoges à l'occasion de l'exposition *Corée Mania / Roman d'un voyageur* (20/01/15 – 20/07/15)

19/05/15 18h30–20h30 Auditorium

Peintures retrouvées d'un manuscrit ottoman de Kalila wa Dimna

Conférence d'Annie Vernay-Nouri (Bibliothèque nationale de France) et Francis Richard (Bibliothèque universitaire des langues et civilisations)

11/06/15 18h30–20h00 Auditorium

Les collections orientales de Naples et de Rome

Conférence de Michele Bernardini (Università di Napoli «L'Orientale»)

Date à confirmer, cf. www.bulac.fr

BY-NC-ND

PRENDRE LA PAROLE

Prendre la parole c'est s'affirmer, dialoguer, contester, porter des représentations, des croyances, des valeurs, des idéaux. Des récits de tradition orale aux nouvelles formes de prise de parole dans l'espace privé et public, la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations vous invite à découvrir de multiples façons de créer et de transmettre.

15/01/15 18h30–20h30 Auditorium

La culture inuit contemporaine : paroles écrites, chantées, dessinées
Conférence de Michèle Therrien (Institut national des langues et civilisations orientales), Aurélie Maire (Institut national des langues et civilisations orientales), Hatouma Sako (Université de Paris Diderot-Paris 7), animée par Marc-Antoine Mahieu (Institut national des langues et civilisations orientales)

03/03/15 18h30–20h30 Auditorium

La dévotion au quotidien : expressions du chiisme au Pakistan
Conférence de Mariam Abou Zahab (Institut national des langues et civilisations orientales)

06/05/15 18h00–20h00 Auditorium

La carte du temps, trois visions du Moyen-Orient
Table-ronde avec Roland Timsit, metteur en scène, et les comédiens du spectacle, à l'occasion des représentations de la pièce de Naomi Wallace, mise en scène par Roland Timsit, au Théâtre 13-Seine
En partenariat avec le Théâtre 13

Exposition

03/03/15–21/03/15 Galerie

La dévotion au quotidien : imagerie chiite du Pakistan
Une exposition de la collection d'affiches religieuses de Mariam Abou Zahab (Institut national des langues et civilisations orientales)
Vernissage-conférence le 03/03/15 à 18h30

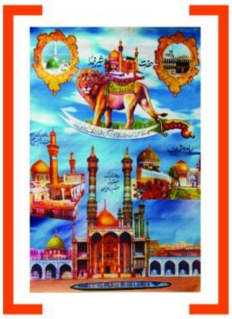

Nuit blanche

04/10/14 19h00–07h00

Nuit Blanche passe par le Pôle des langues et civilisations !
Venez découvrir l'installation monumentale que réalisera Cédric Bernadotte autour du port-à-faux, prouesse architecturale, du Pôle des langues et civilisations dessiné par Yves Lion. Cette œuvre éphémère en forme de rêverie saura vous emballer tout en douceur…
Elle sera visible entre le 51 et le 133 rue du Chevaleret et depuis le 54 et le 65, rue des Grands Moulins.

EN SAVOIR +
Pour vous informer sur l'actualité de la BULAC et le programme complet de ses manifestations, retrouvez-nous sur www.bulac.fr/conferences-rencontres, suivez-nous sur Facebook, Twitter et le Carreau de la BULAC.

ÉCOUTEZ !
Les enregistrements des manifestations organisées depuis 2008 sont disponibles sur http://www.bulac.fr/conferences-rencontres/archives.

ALLONS-Y !
Entrée libre, dans la limite des places disponibles.
Auditorium du Pôle des langues et civilisations
65, rue des Grands Moulins
75013 PARIS
Métro : Bibliothèque François Mitterrand
Bus : 62, 64, 89, 132, 325
Tram : T3a – Avenue de France

IMAGES
1. Fête de la municipalité à Pangniqtuuq, Nunavut, Arctique canadien, avril 2010
2. André Markowicz par Françoise Morvan
3. Décor de chevaux, Li Jie 1035-1110, *Li Mingzhong Ying zao fa shi = Manuel d'architecture* [rééd. d'un traité de l'époque Song (1103)], 1925, domaine chinois, collections de la BULAC
4. Dạ Ngân sur un sampan dans le delta du Mekong
5. Ex-libris de Gilbert Lazard, collections de la BULAC
6. Le Renard et le tambour, *Fables de Bidpaï*, XVIe siècle, manuscrit ottoman, collections de la BULAC
7. Tableau de correspondance entre les lettres arabes et les nombres, [Pseudo-al-Būnī, Shams al-ma'ārif al-kubrā ?], domaine arabe, collections de la BULAC
8. Affiche imprimée à Lahore, collection de Mariam Abou Zahab

EN PARTENARIAT AVEC

BULAC
65 rue des Grands Moulins
F-75013 Paris
T +33 (0)1 81 69 18 38/00
action-culturelle@bulac.fr
www.bulac.fr

Conception graphique : baldingervitrac.com – crédits 1. Aurélie Maire, 2. François Morvan, 3. BULAC, 4. Nguyen Quan Thân, 5. 6. 7. BULAC, 8. Mariam Abou Zahab

BY-NC-ND

Table des illustrations

Figure 1 : Budget annuel consacré à l'action culturelle en fonction de l'ancienneté de la politique culturelle (en nombre de réponses) 43
Figure 2 : Participation des enseignants aux manifestations culturelles de la BU 50
Figure 3 : Communication des BU autour de l'action culturelle 51
Figure 4 : Information des enseignants sur la programmation culturelle de la BU 51
Figure 5 : Voies d'information touchant les enseignants 52
Figure 6 : La prescription des enseignants 52
Figure 7 : la programmation de la BU vue par les enseignants. 55
Figure 8 : Le rôle culturel de la BU selon les enseignants 56
Figure 9 : Formes d'action auxquelles participent les enseignants 73
Figure 10 : Formes d'action à l'organisation desquelles les enseignants seraient prêts à participer. 74

(cc) BY-NC-ND

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS 9

INTRODUCTION : L'ACTION CULTURELLE, AFFAIRE DES BIBLIOTHEQUES ? 11

PARTIE 1. CULTURE A L'UNIVERSITE : CONTEXTE 15

1.1. Culture à l'université : quelques repères 15

1.1.1. L'université face au défi de la massification 15

1.1.1.1. De la nécessité d'un capital culturel 15

1.1.1.2. Naissance de l'action culturelle universitaire 16

1.1.2. Structuration de l'action culturelle universitaire 17

1.1.2.1. La traversée du désert 17

1.1.2.2. Vers une structuration de l'action culturelle universitaire . 17

1.1.2.3. De nouveaux métiers pour l'action culturelle universitaire 18

1.1.3. Nouveaux enjeux, nouveaux défis 19

1.1.3.1. L'université face à la concurrence 19

1.1.3.2. La valorisation de la culture scientifique et technique 19

1.1.3.3. L'université et son territoire 20

1.2. Contexte actuel : « l'université, lieu de culture » ? 21

1.2.1. Des enjeux qui perdurent 21

1.2.1.1. Coulangeon et les métamorphoses de la distinction 21

1.2.1.2. L'éducation artistique et culturelle 21

1.2.2. Les politiques culturelles des universités 22

1.2.2.1. Un état des lieux 22

1.2.2.2. La convention cadre « Université, lieu de culture » 23

1.2.3. Structures et acteurs de l'action culturelle universitaire 24

1.2.3.1. Les services en charge de l'animation culturelle 24

1.2.3.2. Le réseau A+U+C 25

1.3. L'action culturelle en bibliothèque universitaire 25

1.3.1. Une implication tardive des bibliothèques universitaires 25

1.3.1.1. La démocratisation culturelle, une mission pour les BU ? . 25

1.3.1.2. Le retard des bibliothèques universitaires françaises. 26

1.3.2. Quels enjeux pour les bibliothèques universitaires ? 26

1.3.2.1. Des lieux dédiés à la « culture générale » 26

1.3.2.2. Donner le goût de la lecture 27

1.3.2.3. Action ou inaction culturelle ? 28

1.3.2.4. Un regain d'intérêt ? 29

1.3.3. Nécessaires mutations 30

(cc) BY-NC-ND

1.3.3.1. Une opportunité à saisir ? 30
1.3.3.2. Un « bouleversement culturel » ? 30
PARTIE 2. ACTION CULTURELLE DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES : UN ETAT DES LIEUX 32
2.1. Contexte et méthodologie du travail d'investigation 32
2.1.1. Etat des travaux sur l'action culturelle universitaire 32
2.1.1.1. Premières analyses 32
2.1.1.2. Partages d'expériences et études diverses 33
2.1.1.3. Données institutionnelles 33
2.1.2. Méthodologie du travail d'investigation 34
2.1.2.1. Premières investigations 34
2.1.2.2. Recueil de données : enquêtes et entretiens 34
2.1.2.3. Angle d'approche : un territoire ? 35
2.1.3. Données recueillies 36
2.1.3.1. Enquête menée auprès des établissements documentaires 36
2.1.3.2. Enquête menée auprès des enseignants-chercheurs 37
2.1.3.3. Enquête menée auprès des services culturels des universités 37
2.2. L'action culturelle des BU 38
2.2.1. Les politiques d'action culturelle des BU 38
2.2.1.1. Définition (pré)liminaire 38
2.2.1.2. Existence d'une activité d'animation culturelle 39
2.2.1.3. Formalisation de la politique d'action culturelle 40
2.2.1.4. Le projet d'action culturelle des BU 41
2.2.2. Les moyens consacrés à l'action culturelle. 42
2.2.2.1. Moyens financiers 42
2.2.2.2. Moyens humains 43
2.2.2.3. Moyens matériels 44
2.2.3. Typologie des actions menées 45
2.2.3.1. Les expositions 45
2.2.3.2. Les manifestations orales 45
2.2.3.3. Autres manifestations (concerts, projections…) 46
2.2.3.2. Participation aux événements nationaux et locaux 46
2.3. Bilan de l'action culturelle des BU 47
2.3.1. Evaluation de l'action culturelle 47
2.3.1.1. Politique d'évaluation, connaissance des publics 47
2.3.1.2. Succès et insuccès 48
2.3.2. Réception de l'action culturelle de la BU 48
2.3.2.1. La mobilisation du public étudiant 48

(cc) BY-NC-ND

2.3.2.2. La mobilisation du public enseignant 49
2.3.2.3. Un champ d'expérimentation 50
2.3.3. Difficultés rencontrées 50
2.3.3.1. Communication et visibilité de l'action 50
2.3.3.2. Moyens humains, matériels et financiers 52
PARTIE 3. ACTION CULTURELLE : LES TERRITOIRES DE LA BU..... 55
3.1. Les territoires perçus de la BU 55
3.1.1. Action culturelle de la BU : perception et représentations..... 55
3.1.1.1. L'action culturelle de la BU vue par ses publics 55
3.1.1.2. L'action culturelle de la BU vue par les autres acteurs de l'action culturelle universitaire 57
3.1.1.3. L'action culturelle de la BU vue par ses tutelles 58
3.1.1.4. L'action culturelle de la BU vue par elle-même 58
3.1.2. Des territoires naturels 59
3.1.2.1. Les animations autour du livre et de la lecture. 59
3.1.2.2. La BU comme espace de débat et de rencontres 60
3.1.2.3. La valorisation de la recherche et des formations 61
3.1.3. Des actions hors territoire ? 61
3.1.3.1. Le territoire des services culturels 61
3.1.3.2. Des terrains « illégitimes » ? 62
3.1.3.3. Interférences : des terrains plastiques 63
3.2. Des territoires à construire 64
3.2.1. Construire la politique d'action culturelle 64
3.2.1.1. Analyser l'existant 64
3.2.1.2. Faire le bilan des moyens disponibles 65
3.2.1.3. Se positionner et définir son identité : l'exemple de la BULAC 65
3.2.2. Consolider la politique culturelle de la BU 66
3.2.2.1. Donner une lisibilité à la politique d'action culturelle 66
3.2.2.2. Constance dans la qualité, récurrence des événements 67
3.2.2.3. Pérenniser l'action de la bibliothèque 68
3.2.3. Formation et compétences 70
3.2.3.1. Les compétences des personnels des bibliothèques 70
3.2.3.2. Acquérir de nouvelles compétences 71
3.2.3.3. La question de la formation 72
3.3. Vers de nouvelles synergies pour l'action culturelle universitaire 72
3.3.1. Collaborer avec les enseignants 72

(cc) BY-NC-ND

3.3.1.1. L'implication des enseignants dans la conception des manifestations 72
3.3.1.2. Ce que les enseignants peuvent apporter à la BU 74
3.3.1.3. Ce que la BU peut apporter aux enseignants 75
3.3.2. Travailler en réseau 76
3.3.2.1. Travailler avec les services culturels 76
3.3.2.2. Intégrer les réseaux culturels universitaires 78
3.3.2.3. Développer une culture du travail en réseau 78
3.3.3. Perspectives 79
3.3.3.1. Les restructurations à l'œuvre : une opportunité à saisir ? ... 79
3.3.3.2. Une stratégie d'avenir 80
3.3.3.3. Une image à travailler 81
CONCLUSION : UN TERRITOIRE, DES TERRITOIRES ? 82
BIBLIOGRAPHIE 85
TABLE DES ANNEXES 95
TABLE DES ILLUSTRATIONS 127
TABLE DES MATIERES 129

(cc) BY-NC-ND